

Mémoire de Master 1
Pratiques de l'Interdisciplinarité en Sciences sociales
Année 2022-2023

Vivre, raconter et interpréter l'inceste

Enquête sur la condition de victime d'inceste à travers des discours d'incesté.e.s et de psychothérapeutes

Lisa Biron Mémoire encadré par Léonore Le Caisne

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Léonore Le Caisne pour m'avoir permis de travailler sur un sujet qui me tenait à cœur. Son aide et ses précieux conseils m'ont permis de me ressaisir rapidement après un début d'enquête difficile. Merci aussi à Corentin Legras d'avoir pris le temps de me recommander auprès de plusieurs enquêté.e.s, et de me partager de nombreuses références enrichissantes.

Surtout, je tiens à remercier les enquêté.e.s incesté.e.s qui ont accepté de partager une partie de leur histoire de vie douloureuse pour un humble travail d'étudiante, ainsi que les psychothérapeutes qui ont pris de leur temps pour me parler et qui m'encourageaient dans ma démarche avec beaucoup - peut-être trop - d'espoirs et d'attentes.

Merci enfin à ma famille et à mes proches pour leur soutien quotidien. Un grand merci à Salomé pour ses relectures et ses commentaires pertinents, pour nos nombreuses discussions sur ce mémoire qui m'ont permis d'éclairer des points aveugles de l'analyse, pour sa sérénité quotidienne et son enthousiasme communicatif ainsi que pour son soutien tout au long de cette année. Son aide a été inestimable pour apaiser mes doutes lors de la rédaction de ce mémoire. Merci à elle et à R. d'avoir adouci mes journées.

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Introduction	5
L'inceste : interdit ou pratique ordinaire ?	8
Un rapport de domination adulte et genré	
Étudier l'inceste par le prisme des incesté.e.s	
Victimes d'inceste et traumatismes	11
Chapitre 1 : Méthodologie et retour réflexif sur l'enquête	16
Enquêter sur un terrain numérique : méthode et recueil de données	16
Enquêter sur l'inceste auprès de victimes d'inceste et de psychothérapeutes.	18
Analyse réflexive et biais potentiel de la recherche	19
Première partie : des carrières de victimes	21
Chapitre 2 : 1ère phase : "Mettre des mots" sur ses souvenirs, le début de l'enga	
dans la carrière	
"Je le savais mais je le savais pas" : mal être et souvenirs troublés	
"Mettre des mots" sur les souvenirs	23
Chapitre 3 : 2ème phase : "Le dire", chercher la reconnaissance de son vécu aup	rès de
ses proches.	
Des tentatives de "dire" multiples et variées	
Tension entre nécessité et impossibilité de dire	
Déni et réactions suspicieuses	
"N'être plus que ça", le refus de cette seule identité	28
Chapitre 4 : 3ème phase : "Se (re)construire", transformation de l'habitus et reche	
d'une reconnaissance sociale	
Se rapprocher de réseaux d'entraide	
Chercher la protection et l'assistance des institutions	
(Ré)apprendre à relationner	
Des relations familiales complexes	33
Chapitre 5 : 4ème phase : "Passer à autre chose", le désengagement de la carriè	
la distanciation du stigmate de victime.	
Être reconnu.e socialement pour ne plus être victime? "Passer à autre chose" ou "se battre"?	
Chapitro 6 : Dos carriòres inágales 2	27
Chapitre 6 : Des carrières inégales ? Des carrières genrées ?	
· ·	
Victimes légitimes et victimes illégitimes Une posture classée et classante	
UHE DUSTULE CIASSEE EL CIASSAITE	ວຯ

Deuxieme partie : Le recours aux temoignages	42
Chapitre 7 : Qui témoigne ?	42
Le témoignage, une pratique située ?	
Des profils de témoignants	45
Chapitre 8 : Les modalités des récits	48
Une publicisation confidentielle ?	48
Témoigner, argumenter	50
Une analyse textuelle des titres de témoignages	53
Chapitre 9 : Pourquoi témoigner ?	55
Justifier le recours au témoignage	55
Les temporalités des récits	57
Analyse comparée de deux ouvrages de victimes	59
Troisième partie : La diffusion des discours psychologiques et associa	atifs63
Chapitre 10 : Les incesté.e.s et les thérapeutes	63
Une aide rare et bienvenue	63
Les "mauvais psys"	64
Être à la fois psychothérapeute et victime	66
Chapitre 11 : Les psychothérapeutes et l'inceste : des discours influents	68
Dépolitiser l'inceste	68
Des représentations de l'inceste féminin	71
Des différences genrées entre incesté.e.s ?	73
Chapitre 12 : Les discours relayés par Face à l'inceste	74
L'enfance innocente	75
Un rapport distancié au féminisme	77
Conclusion	79
Lexique	81
Bibliographie	83
Annexes	86

"L'enfance est un couteau planté dans la gorge Et tu as su le retirer. A présent, il faut réapprendre à avaler sa salive. C'est un geste parfois très courageux. Avaler sa salive." Incendies - Wajdi Mouawad

"Changer, c'est toujours perdre un bloc de soi. On le sent qui se détache, après un temps d'adaptation. C'est un deuil et un soulagement en même temps."

Vernon Subutex - Virginie Despentes

Introduction

"help

Bonjour, je vous ai déjà contacté sans succès.

J'ai 63 ans, enfant en bas age j'ai été violé par ma mère, je vous passe les détails. J'ai passé 35ans sur le divan d'un psy, cela a contré mes fortes tendances suicidaires et de vivre bon an mal an, car de manière récurrente et violente, ce terrible passé me fracassait.

Mon père, mort, fils unique, lâche, égoïste, naïf, à divorcé de cette famille, j'avais 16 ans. Et j'ai fait de même.

Ma mère sorte de Folcoche, vicieuse, castratrice perverse et omnipotente. Morte. J'ai 2 soeurs.

C... ma soeur ainée, schizophène, habituée des HP depuis son adolescence, 5 TS*.

V... ma soeur cadette, bipolaire, affabulatrice, kleptomane, 4 avortements, 5 TS*, avec HP* aussi.

Sans amour parental j'aurais préféré l'orphelinat, j'aurais pu imaginer des parents plus raisonnables. J'ai connu des gens merveilleux, hommes et femmes, mais une forte amnésie post-traumatique j'imagine et un déni inconscient, réaction d'auto-défense sans doute, ont pollué mon jugement par amalgame... Enfin...

Chère Face à l'inceste je vis actuellement un karma très lourd, miséreux dans une chambre de bonne avec panier repas hebdomadaire et CMP psychiatre, psychologue, médecin, mes bienveillants gardes fou. Mais de vous Face à l'inceste j'attends et vous pris de me mettre en contact avec d'autres victimes d'inceste maternelle je ne pourrai pas survivre plus longtemps dans cet état.

URGENT URGENT ... "

help - 20/02/2019

Ce témoignage anonyme, publié sur le site de l'association Face à l'inceste en 2019, prend la forme d'un appel à l'aide d'un homme qui dénonce les viols qu'il a subis par sa mère durant son enfance. Il exprime son désespoir et sa solitude quotidienne et cherche à échanger avec des victimes d'inceste comme lui, agressées par leur mère. Les médecins et les psychologues sont décrits comme des aides quotidiennes indispensables à sa survie et à celle de ses sœurs. L'auteur convoque lui-même des concepts psychologiques pour mettre en récit son histoire personnelle, ainsi qu'une référence littéraire au livre d'Hervé Bazin, Vipère au poing¹. Ce texte constitue une tentative désespérée de sortir d'un état de détresse profond qui dure visiblement depuis son enfance et dont il ne parvient pas à s'extirper malgré sa prise en charge par de nombreux professionnel.le.s de santé.

A partir de ces différents observations, plusieurs remarques peuvent être soulevées : l'inceste engage une certaine manière de vivre, de raconter et d'interpréter son vécu. Qu'est-ce que provoque l'inceste dans des trajectoires de vie et comment les affecte-elles ? Comment est-il mis en récit par ses victimes et dans quel but ? Comment est-il perçu et compris à la fois par les victimes et les soignant.e.s qui les prennent en charge ?

Avant d'amorcer toute réflexion, il nous faut dépoussiérer les notions mobilisées, dont le sens commun polysémique porte constamment à confusion. En effet, "inceste", "victime", "témoignage" ou encore "psy" ne sont pas des termes au sens fixe et universel. Dans l'annexe de son ouvrage, Un inceste ordinaire, Léonore Le Caisne montre que l'inceste peut prendre trois acceptions : l'inceste désigne parfois un rapport d'alliance interdit entre proches parents, des relations sexuelles entre proches parents, ou encore des violences sexuelles commises par un adulte sur un enfant de la famille². Dans la plupart des dictionnaires, l'inceste se définit comme un rapport sexuel interdit entre proches parents et non comme une violence sexuelle³. Le Robert en ligne mentionne même "l'amour incestueux" sans sa définition. L'inceste n'est donc pas immédiatement perçu comme une violence sexuelle mais plutôt comme une relation sexuelle entre parents, certes interdite, mais consentie, comme l'illustrent les nombreuses productions culturelles qui romantisment des relations incestueuses4. Nous envisageons au contraire l'inceste comme un "exercice érotisé de la domination"⁵ qui implique des conduites sexuelles ou sexualisées d'une personne - adulte ou enfant - envers un enfant dont le spectre recouvre à la fois les viols, les agressions sexuelles, l'exhibitionnisme, les lavages à répétition, faire visionner des films pornographiques, prendre des photos érotiques ou encore l'absence d'intimité. La violence de l'inceste excède le seul instant des sévices sexuels, puisqu'il s'agit là d'un rapport social de domination qui s'exerce en continu. Nous désignons donc comme incesté.e.s et incesteur.se.s respectivement les dominé.e.s et les dominant.e.s impliqué.e.s dans ce rapport de pouvoir. En ce qui concerne le terme de victime, celui-ci désigne une personne ayant subi un préjudice matériel, physique ou moral selon le Larousse en ligne. Cependant, pour le bien de la démonstration, nous employons le terme de victime selon le sens suivant : toute personne qualifiant les violences sexuelles subies d'inceste. En revanche, le terme incesté.e est utilisé dans cette étude pour parler de toutes les personnes ayant subi un inceste, qu'elles en aient conscience ou non. Les récits de vie produits par les incesté.e.s

¹ Il identifie sa mère à "Folcoche", un mot-valise forgé par les enfants de Paule Rezeau à partir des mots "folle" et "cochonne" dans ce roman inspiré de la vie de son auteur : Vipère au poing.

² Le Caisne L. (2022) *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait*, Belin, series: « Anthropolis », 439 p.421-425

³ Selon le Larousse en ligne, Le Robert en ligne ou la CNRTL

⁴ Voir les travaux d'Iris Brey, dont Brey, I. et ali. (2022) La culture de l'inceste, Seuil, 208p.

⁵ Dussy, D. (2013) *Le Berceau des dominations*. *Anthropologie de l'inceste*. Marseille : Eld, Impr., 268p., p27

sont ici qualifiés de témoignages, parce qu'ils racontent davantage des événements vécus qu'ils ne dénoncent un individu en particulier. Les personnes qui produisent ces témoignages sont donc désignées par le terme de témoignantes, puisqu'elles constituent un groupe en tant que personnes ayant recours au témoignage et non comme témoin d'un même événement. Celleux que nous désignons comme psychothérapeutes sont tous les praticien.ne.s habilité.e.s à accompagner des personnes faisant état de souffrances psychologiques c'est-à-dire les psychologues, psychiatres, psychanalystes et autres thérapeutes⁶.

L'inceste est resté une question périphérique dans le débat public jusqu'au témoignage à visage découvert d'Eva Thomas dans les Dossiers de l'écran en 1986 et la publication de son livre Le Viol du silence la même année. Il devient alors possible pour les incesté.e.s d'être reconnu.e.s comme victimes et d'exister comme telles⁷. Mais l'acquittement des accusés du procès d'Outreau en 2005 renforce durablement la suspicion autour de la parole des enfants victimes. Le mot inceste n'est inscrit dans le Code pénal que depuis le 14 mars 2016 pour qualifier les viols et agressions sexuelles commises sur un mineur par un ascendant. En 2017, le mouvement #metoo se diffuse sur les réseaux sociaux et des centaines de milliers de personnes prennent la parole publiquement sur les violences sexuelles qu'iels ont subi. Si cette prolifération de récits de victimes de violences sexuelles sur la scène médiatique relance des débats sur la domination masculine, il ne donne pas lieu à des discussions sur l'inceste. En effet, très peu de victimes d'inceste ont témoigné à cette occasion. Ce n'est qu'après la publication de La familia grande de Camille Kouchner en janvier 2021 qu'un #metooinceste est créé et que les victimes d'inceste prennent massivement la parole sur les réseaux sociaux. Une nouvelle loi est votée la même année, elle fait de l'inceste un crime spécifique et postule le non-consentement des mineur.e.s de moins de 18 ans si l'incesteur.se est adulte. Dans la foulée, une Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE) est créée dans le but de recueillir des témoignages et de formuler des préconisations, signe que l'inceste devient une question politique. Mais cette prise conscience collective ne reste que partielle, les incesté.e.s qui parlent de l'inceste sont toujours exposé.e.s à un déni massif de la part de leurs proches, et en particulier de leur famille. Les incesteur.se.s restent peu inquiété.e.s par la justice, notamment à cause de la correctionnalisation des viols qui sont requalifiés en agressions sexuelles, raccourcissant ainsi la peine maximale dont ils peuvent écoper⁸.

En ce qui concerne la prévalence de l'inceste dans la société française, l'enquête Virage de 2015 stipule que 5% des femmes et 0,8 des hommes ont subi des violences sexuelles au sein de leur famille⁹. L'enquête montre aussi que 92% des violences sexuelles commises sur des enfants ont été perpétrées par des hommes, 6% par des femmes et 2% par des femmes et des hommes. Les agresseur.se.s sont majoritairement des membres de la famille. Un sondage Ipsos de 2020 précise que 10% de la population française a été victime d'inceste¹⁰. 78% des incesté.e.s sont des femmes contre 22% d'hommes. Les quelques statistiques existantes sur le sujet montrent donc que l'inceste est majoritairement

⁶ Notamment les analystes transactionnels qui ne sont pas à proprement parler psychologues ni vraiment psychanalystes.

⁷ Ambroise-Rendu, A.-C. (2016) "Briser le tabou. Du secret à la parole médiatique, le tournant des années 1970-1990", *Sociétés & Représentations*, 42(2), pp. 59–72, p65-69

⁸ Vanier, C. et *ali*. (2018) "Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol : facteurs individuels et circonstanciels", *Déviance et Société*, 42(3), pp. 501–533.

⁹ Enquête Virage, Ined, 2015

¹⁰ Enquête commandée par Face à l'inceste, Ipsos, 2020

pratiqué par des hommes de la famille majeurs sur des filles mineures, et qu'il constitue une pratique fréquente puisqu'il concerne une personne sur dix au moins.

L'inceste : interdit ou pratique ordinaire ?

Les travaux scientifiques sur l'inceste se sont longtemps contentés de questionner l'interdit de l'inceste et ses fondements biologiques, psychologiques ou sociaux potentiels. Durkheim considérait notamment que l'interdit de l'inceste est une norme sociale issue de croyances religieuses et totémiques¹¹. Mais c'est la théorie de Lévi-Strauss qui s'est imposée comme référence, en faisant de la prohibition de l'inceste une règle universelle propre aux sociétés humaines qui permet d'établir des liens d'échange entre les familles¹².

Cependant, les travaux de Lévi-Strauss sur la prohibition de l'inceste ont été très critiqués, en particulier par l'anthropologue Dorothée Dussy¹³. L'inceste y est seulement envisagé par le prisme de logiques d'alliances matrimoniales qui interdiraient universellement l'union entre parents. Or, de nombreuses sociétés autorisent l'union entre certains membres d'une même famille. De plus, la prohibition des alliances entre proches parents n'institue pas pour autant une interdiction des relations incestueuses, et c'est là le principal impensé de la théorie structuraliste. L'interdiction théorique de l'inceste ne signifie pas que l'inceste est absent des pratiques quotidiennes des familles, bien au contraire. Pour Dorothée Dussy, l'argument structuraliste qui explique le succès de cette théorie est celui qui définit la prohibition de l'inceste comme une spécificité humaine qui marque le passage de la nature à la culture, idée pourtant infirmée par de nombreux travaux en éthologie¹⁴. Mais cet argument va dans le sens des représentations collectives qui font de l'inceste un événement rare et monstrueux et contribue alors à invisibiliser l'inceste dans la pratique, comme rapport de domination bien présent et fréquent. Françoise Héritier a par la suite étoffé la théorie de Lévi-Strauss ce qui a contribué à son implantation durable dans les sciences sociales¹⁵. La conception structuraliste de l'inceste comme interdit universel a été en quelque sorte performative, et a participé à le rendre encore plus inconcevable pour la société comme pour les sciences sociales.

Cet impensé de l'inceste comme violence et rapport de domination en sciences sociales s'explique aussi par l'influence néfaste des théories freudiennes du fantasme oedipien, qui ont contribué à généraliser l'idée d'un inceste consenti¹⁶. Si ces théories ont été en partie marginalisées dans le corpus psychanalytique par Ferenczi, elles conservent toujours aujourd'hui une influence immense sur les représentations collectives et la prise en charge des incesté.e.s par la psychologie et la psychiatrie¹⁷.

Léonore Le Caisne, dans *Un inceste ordinaire*, a montré que l'inceste est une pratique largement tolérée, au coeur de commérages, mais bien loin d'être pensée comme

Journet, N. (2002), "La prohibition de l'inceste : un interdit universel" *La culture*, p. 71-77 cité par Dussy, D., *ibid*

8

-

¹¹ Durkheim, E. (1969) « La prohibition de l'inceste et ses origines », *L'année sociologique*, n° 1, [1896-1897] p. 37-101

¹² Lévi-Strauss, C. (1949) *Les structures élémentaires de la parenté.* Paris, Presses universitaires de France 639p.

¹³ Dussy D., *op cit*, p30-37

¹⁵ Héritier, F. (1994) Les deux Soeurs et leur Mère : anthropologie de l'inceste, Paris, Odile Jacob, 332p.

¹⁶ Pulman, B. (2012) "Contribution à l'histoire des débats sociologie/psychanalyse Westermarck, Durkheim et Freud face à « l'horreur de l'inceste »", *Revue française de sociologie*, 53(4), pp. 623–649., p634.

¹⁷ Ferenczi, S. (1985) *Journal clinique*, Paris, Payot

un crime. Elle montre que dans le village où a eu lieu "l'affaire G.", l'inceste du père sur sa fille était devenu une composante ordinaire du tissu social local. Ce n'est pas tant l'inceste en lui-même qui est "tabou" ou "secret" puisqu'il est bien souvent exposé aux yeux de tout le monde, il le devient lors de sa publicisation comme un crime pour les citoyen.ne.s et les médias¹⁸. L'inceste est donc loin d'être un phénomène rare et immédiatement soumis à la vindicte collective.

Un rapport de domination adulte et genré

Dans *Le berceau des dominations*, Dorothée Dussy montre que l'inceste est un "exercice erotisé de la domination" par l'âge et le genre, puisqu'essentiellement masculin. Elle le conçoit donc comme un sexage, au sens de Colette Guillaumin²⁰. Les incesteur.se.s sont dans une position de force puisqu'iels ont un rôle d'éducateur.rice qui inculque des normes et des pratiques à l'incesté.e. Leur autorité est fondée sur leur statut et leur place dans la famille : l'âge octroie le droit de sanctionner et de se faire pédagogue auprès des plus petits que soi. L'inceste est un rapport de domination consubstantiel au système patriarcal : il en émane directement et permet de le reproduire. La société française est non seulement traversée par la "culture du viol"²¹, mais aussi par la "culture de l'inceste"²². Ce concept permet de mettre l'accent sur l'importance de la domination adulte, puisque les "mineur.e.s" sont considéré.e.s comme la propriété des "majeur.e.s" et que, comme le précise Yves Bonnardel "du droit de propriété a toujours découlé le droit de cuissage"²³. Ainsi, la notion de sexage peut-elle s'appliquer aux rapports entre adultes et enfants.

Or, si l'inceste reste un phénomène peu étudié en sciences sociales, il l'est généralement dans sa dimension genrée, c'est-à-dire un inceste commis par un homme sur une femme. C'est le cas du travail de Dorothée Dussy dans Le berceau des dominations, qui étudie les discours d'incesteurs en prison ayant agressé des filles et quelques garçons²⁴, ou encore de celui Pierre Collart, qui centre son étude sur des hommes pédocriminels au sein d'une structure médicale de prise en charge²⁵. Néanmoins, les auteur.rice.s de *La culture de* l'inceste précisent qu' "il ne doit rien au hasard que le nombre d'incestes pratiqués par des mères soit bien supérieur au nombre de viols commis par des femmes et représente une part conséquente des incestes (1/4 environ) car elles profitent et assoient une position de domination par l'âge, en tant que première propriétaire des enfants"26. Analyser les ressorts de l'inceste féminin pourrait donc s'avérer heuristique pour mieux comprendre les logiques sociales à l'oeuvre dans ce rapport de domination, pour envisager l'inceste non pas comme une violence masculine parmi d'autres, mais bien comme une violence adulte. Il s'agirait alors de saisir l'importance des rôles familiaux dans ces relations de domination, et de comprendre les cas-limite de l'analyse de Dussy : l'inceste mère-fils par exemple, où la domination genrée est inversée.

¹⁸ Le Caisne, L., *op cit* p312

¹⁹ Dussy, D., op cit p27

²⁰ Guillaumin, C. (1978) "Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes", *Questions féministes* n°2 pp 5-30

²¹ Rey-Robert, V. (2019) Une culture du viol à la française : Du "troussage de domestique" à la "liberté d'importuner", Libertalia, 293p.

²² Brey, I., op cit, p23

²³ Bonnardel, Y. (2015) *La domination adulte. L'oppression des mineurs*. Éditions Myriadis, 360p., p96 ²⁴ Rappelons que lors de son enquête, les femmes incesteuses en prison étaient quasi-introuvables, car elles n'étaient pas condamnées.

²⁵ Collart, P. (2005) Les abuseurs sexuels d'enfants et la norme sociale., Academia Eds, 142p.

²⁶ Brey, I., op cit, p42

Pourtant l'inceste féminin reste une problématique « sous-reconnue. sous-recherchée et sous-théorisée », autant par la sociologie que l'anthropologie²⁷. Si l'inceste est souvent considéré comme un "tabou", au coeur d'une "loi du silence", l'inceste féminin représenterait un "ultime tabou social" 28 et un "impossible crime" 29 puisque les incesteuses sont des figures qui entrent en contradiction avec l'image sociale du pédocriminel, c'est-à-dire de l'homme étranger à la famille³⁰. Or, les femmes, au sein de la famille en particulier, restent perçues comme des caregiver : celles qui s'occupent des soins et des besoins des uns et des autres. Ce rôle de sexe intériorisé depuis l'enfance est par ailleurs souvent naturalisé comme relevant d'un "instinct maternel" inné : dans les représentations sociales, les femmes ne peuvent être violentes, et ce, d'autant moins envers un membre de leur famille. S'il paraît déjà difficilement imaginable qu'un père puisse violer son enfant, l'idée qu'une mère soit capable du même crime serait d'autant plus "impensable"31. Plus largement, la violence féminine est souvent perçue sous des modes de diabolisation, de déresponsabilisation ou de naturalisation dans les discours de différent.e.s acteur.rice.s³², autant de perceptions oxymoriques déployées tant les femmes - et surtout les mères- sont l'exact opposé de la figure du pédocriminel³³.

Il s'agira donc d'intégrer à l'analyse une réflexion sur le genre des agresseur.se.s, en se gardant toutefois de reproduire ces représentations communes, et ainsi de participer à ontologiser davantage la violence en fonction du sexe³⁴.

Étudier l'inceste par le prisme des incesté.e.s

Si plusieurs travaux en sociologie, anthropologie et histoire ont été effectués sur le passage à l'acte des incesteur.se.s, sur la réaction sociale des médias et du voisinage, je n'ai pas pris connaissance de travaux s'intéressant au vécu des incesté.e.s.

En effet, concernant les incesteur.se.s, nous avons déjà cité les travaux de Dorothée Dussy et de Pierre Collart qui étudient les justifications et les représentations des incesteur.se.s. La réaction sociale des médias aux affaires d'inceste a notamment été analysée par Jean-Raphaël Bourge dans *Penser la violence des femmes* ou par Léonore Le Caisne dans *Un inceste ordinaire*, dans lequel elle interroge aussi les discours du voisinage.

En revanche, les productions scientifiques prenant pour objet le vécu des incesté.e.s sont quasi-exclusivement issues de la psychologie et de la psychanalyse. A l'instar de l'anorexie dans l'étude de Muriel Darmon, les approches psychologiques restent hégémoniques dans la compréhension et l'explication de l'inceste³⁵. Or, comme nous l'avons vu, l'inceste est une composante structurelle de la société patriarcale contemporaine et "ce n'est pas le sujet qui est tabou mais sa représentation en tant que violence" Se

33 Sebbar, L., op cit, : Le pédocriminel stéréotypé est souvent représenté comme l'étranger à la famille et aux cercles d'interconnaissance, l'homme âgé marginal, sans famille.

²⁷ Brayford, J. (2012) "Female sexual offending: An impermissible crime", *Crime Prevention & Community Safety*, 14, p217-220

²⁸ Eliott, M. (1993) Female Sexual Abuse of Children: The Ultimate Taboo. Longman.

²⁹ Giuliani, F. (2011) "L'impossible crime", *Champ pénal/Penal field*, (Vol. VIII)

³⁰ Sebbar, L. (1990) Le pédophile et la maman. L'amour des enfants. Stock, 300p.

³¹ Cardi, C., et al. (2012) Penser la violence des femmes. La Découverte, 448p, p265-272

³² *Ibid*, p87-93

³⁴ Le Bodic, C. (2011) "Peut-on penser la violence des femmes sans ontologiser la différence des sexes?", Champ pénal/Penal field (Vol. VIII).

³⁵ Darmon, M. (2008) "La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation", *Politix*, 82(2), pp. 149–167, p150-152

³⁶ Brey, I., op cit, p105

revendiquer victime d'inceste apparaît donc comme une posture déviante, tant par rapport aux représentations de l'inceste comme un crime monstrueux et résiduel que par rapport à celles qui en font une pratique ordinaire dénuée de violence. D'où l'intérêt de mobiliser le concept interactionniste de carrière déviante. Cette perspective permet de se défaire des conceptions psychologiques de la condition de victime d'inceste, et de rompre avec les discours des enquêté.e.s, c'est-à-dire d'objectiver les deux types de discours légitimes sur un objet tels que définis par Howard Becker³⁷. Ainsi, "L'usage de la carrière comme instrument d'analyse exige d'accorder une attention particulière au pathologique comme enjeu de désignation plutôt que comme propriété prétendue des personnes ou des comportements³⁸." Il ne s'agit donc pas d'analyser la condition de victime d'inceste comme donnée et comme identité commune qui s'appliquerait à tous les incesté.e.s, mais bien d'un processus de production d'un "auto-récit d'identification³⁹" qui passe par la dénonciation de leurs incesteur.se.s et qui appelle une reconnaissance sociale de leur qualité de victime.

Victimes d'inceste et traumatismes

Les travaux de Didier Fassin et Richard Rechtman sur le traumatisme sont particulièrement intéressants pour comprendre la configuration sociale dans laquelle évoluent les incesté.e.s. Le terme de traumatisme s'est imposé comme moyen privilégié de dire et de vivre la violence dans les discours contemporains. Si cette notion est censée désigner des symptômes physiques et psychiques, elle correspond avant tout à une catégorie morale qui renvoie à la facon dont est interprétée la responsabilité morale de la société dans les préjudices subis. La position de victime correspondrait pour les traumatisé.e.s au seul statut qui leur permette d'être entendu.e.s : cette identification serait alors davantage une question de morale que d'identité. La période contemporaine serait alors marquée par une "fin du soupçon" à l'égard des victimes, contrairement au XIXème siècle. Mais cette idée reste fortement critiquée, en particulier concernant les victimes de violences sexuelles41.

L'ouvrage Victimes du présent, victimes du passé montre en revanche que le statut social de victime constitue un marqueur identitaire fort permettant d'inclure dans un collectif des individus marginalisés⁴². Cet ouvrage souligne l'importance de la composante identitaire dans l'identification au statut de victime. "La victime" y est définie comme "l'homme atteint dans sa dignité, dans son intégrité physique et morale, l'homme assailli par le doute par rapport à ses droits et son appartenance à la cité"43. Cependant ce statut reste consubstantiel aux violences subies et dépend étroitement du droit et des représentations d'une société donnée dans une temporalité donnée, d'autant plus que les victimes du présent tendent à être invisibilisées par l'attention portée aux victimes du passé. Par ailleurs. Yana Grinshpun indique dans un article de 2019 que le statut victimaire est un statut

³⁷ Becker, H. S. (2014). What About Mozart? What About Murder? Reasoning from Cases Chicago Press, Chicago, cité par Muriel Darmon, op cit p154 ³⁸ *Ibid*, p155

³⁹ Jakšić, M. (2013) "Devenir victime de la traite. L'épreuve des regards institutionnels", *Actes de la* recherche en sciences sociales, 198(3), pp. 37-48., p40-45

⁴⁰ Fassin, R. et al. (2007) L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime., Paris, Flammarion, 452p. p54

⁴¹ Dussy, D. (2008) "Père et fille à l'épreuve d'un procès pour inceste", Cahiers internationaux de sociologie, 124(1), pp. 161-171.

⁴² Bogalska-Martin, E. (2004) Victimes du présent, victimes du passé : Vers la sociologie des victimes. L'Harmattan, 276p. p10

⁴³ *Ibid*, p12

construit par des moyens discursifs qui passent largement par l'émotion, puisque "ceux qui sont considérés comme victimes se trouvent dans une position inférieure à la normale"⁴⁴ et cherchent à obtenir une réparation de la part d'individus hiérarchiquement supérieurs, émanant souvent des institutions. lels cherchent alors à susciter compassion et indignation en prenant appui sur les normes morales contemporaines. Yana Grinshpun montre alors que les représentations négatives des victimes dérivent de ce que leur démarche apparaît comme une stratégie préméditée et une "mise en scène de l'éthos victimaire"⁴⁵, d'où les représentations communes des "bonnes" et des "mauvaises" victimes, ce que Didier Fassin et Richard Rechtman qualifient de "lignes de différenciation morales"⁴⁶.

Dans *Victimes du présent, victimes du passé,* Gaëlle Clavandier montre que les associations sont aux premières loges de la reconnaissance des victimes et produisent des représentations des victimes en s'appuyant sur des éléments "objectifs" - les événements à l'origine du préjudice - et "subjectifs" - des représentations identitaires et symboliques⁴⁷. Par leur médiatisation, les discours de ces associations s'imposent comme un certain savoir de référence sur le sujet. Par ailleurs, Fabio Lozano montre dans ce même ouvrage que la présence de victimes contribue à créer de nouvelles utopies par la remise en question des structures sociales qui ont rendu possible le préjudice subi. Les associations interviennent donc dans la formulation de ces utopies, et influencent les discours des victimes qu'elles prennent en charge ou non.

Plusieurs travaux se sont focalisés sur les prises de parole publiques de victimes, en tant que dénonciations ou témoignages. Michael Pollak s'est intéressé aux récits de vie de rescapé.e.s des camps de concentration nazis en proposant une analyse microsociologique de leurs témoignages⁴⁸. Il montre qu'iels mobilisent des ressources plurielles pour survivre aux camps et (re)construire une identité cohérente avec leur histoire biographique. Dans "La dénonciation", Luc Boltanski étudie des lettres reçues par le journal *Le Monde* et analyse les profils des dénonciateur.ice.s et les modalités d'écriture de leur réquisitoire⁴⁹. Ces lettres constituent des appels à la reconnaissance sociale très codifiés. Ces mises en récits doivent cependant être étudiées en prenant en compte "l'illusion biographique" qu'elles engagent puisqu'elles semblent présenter la vie des auteur.ice.s comme un ensemble cohérent qui est en réalité recomposé et réinterprété à posteriori⁵⁰.

Plus spécifiquement, quelques études prenant pour objet des victimes de violences sexuelles existent. Notons par exemple l'ouvrage de Véronique Le Goaziou⁵¹, *Le viol, aspects sociologiques d'un crime* qui montre que si le viol devient l'objet d'une réprobation sociale grandissante, sa dénonciation par les victimes reste très difficile puisque moins de 10% d'entre elles révèlent les faits. Les victimes redoutent davantage de dénoncer leur agresseur.se lorsqu'il s'agit d'un proche par peur de l'impact potentiel de la révélation à leur

⁴

⁴⁴ Grinshpun, Y. (2019) "Introduction. De la victime à la victimisation: la construction d'un dispositif discursif", *Argumentation et Analyse du Discours*, (23). p5

⁴⁵ Grinshpun, Y., op cit, p13

⁴⁶ Fassin, D., op cit p63

⁴⁷ Ibid

⁴⁸ Pollak, M., (1990) *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 342p.

⁴⁹ Boltanski, L., Darré, Y. and Schiltz, M.-A. (1984) "La dénonciation", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 51(1), pp. 3–40, p3-7

⁵⁰ Bourdieu, P. (1986) "L'illusion biographique", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 62(1), pp. 69–72.

⁵¹ Le Goaziou, V. (2011) *Le viol, aspects sociologiques d'un crime.*, Documentation Française, 214 p., p17.

famille, et à cause de la crainte des procédures judiciaires qui reste aussi très présente. Si les viols incestueux sont proportionnellement les plus nombreux et les plus dénoncés dans le corpus de Véronique Le Goaziou, les condamnations aux Assises restent proportionnellement assez faibles. De manière assez intuitive, le vécu des victimes de violences sexuelles - et d'autant plus d'inceste - diffère de celui des autres victimes en matière de prise en charge médicale et judiciaire, de remise en cause des violences subies et de mise en péril des relations familiales. Dans le sillage des études féministes, qui qualifient les violences sexistes et sexuelles d'ordinaires et structurelles au système patriarcal, quelques études ont cherché à s'intéresser aux histoires de vie de victimes de violences sexuelles. C'est le cas par exemple du travail de Mathieu Trachman, qui a analysé le cas d'une étudiante ayant subi des violences sexuelles de la part d'un professeur⁵², ou de celui de Dorothée Dussy, qui a étudié un procès pour inceste d'un père sur sa fille⁵³.

Cette étude a pour but d'envisager la condition de victime non pas comme une donnée objective partagée par tou.te.s les incesté.e.s mais au contraire comme un statut qui émerge d'un certain regard porté sur soi, et que les autres portent sur elleux. Dans une volonté d'objectivation de leurs parcours de vie, la mobilisation du concept de carrière apparaît comme particulièrement heuristique. Il s'agit alors de comprendre ce que ce statut implique comme perception de soi, de l'inceste et des incesteur.se.s et comme pratiques, dont l'usage du récit de soi, qui s'illustre à travers le témoignage. La place des psychothérapeutes et des associations de victimes dans les parcours de vie des incesté.e.s mérite alors d'être interrogée pour mieux saisir le cadre social dans leguel s'inscrivent les discours de victimes et ce par quoi ils sont influencés. Aussi la dimension genrée de l'inceste fait-elle l'objet d'une attention particulière afin d'en comprendre l'importance dans les trajectoires comme dans les propos des victimes. L'étude prend donc pour objet des discours d'incesté.e.s, de psychothrapeutes, et d'une association pour tenter d'appréhender leurs différences et ressemblances et ce qu'ils révèlent d'une certaine hiérarchie des idées et des paroles légitimes sur l'inceste. Comment les incesté.e.s deviennent-iels des victimes d'inceste, mettent-iels en récit leur trajectoire et comprennent-iels l'inceste et dans quels buts?

Dans cette perspective, le terrain choisi permet d'approcher les carrières de victimes à travers leur mise en récit par les incesté.e.s elleux-mêmes. Il s'agit de l'espace d'échanges numériques que constitue le site internet de l'association Face à l'inceste, qui s'auto-désigne comme "la 1ère association pour la lutte contre l'inceste" en France et dont la page d'accueil est présentée en annexe n°1. Ce site regroupe plusieurs centaines de témoignages rédigés par des incesté.e.s ou des proches d'incesté.e.s et qui consistent en des descriptions plus ou moins longues du retentissement de l'inceste dans leur vie. Ces témoignages permettent donc à la fois d'étudier les carrières de victimes, les manières de se raconter et d'interpréter l'inceste. Ils sont aussi utiles pour penser la diffusion des discours associatifs et issus de la psychologie sur l'inceste auprès des victimes.

-

53 Dussy, D. op cit

⁵² Trachman, M. (2018) "L'ordinaire de la violence. Un cas d'atteinte sexuelle sur mineure en milieu artistique", *Travail, genre et sociétés*, 40(2), pp. 131–150

Plusieurs hypothèses peuvent alors être formulées sur les résultats potentiels de cette enquête. Il s'agira de les infirmer ou de les confirmer au fil du développement.

Cette étude pose la question de l'importance du genre dans l'inceste. Dans la mesure où l'inceste est toujours commis par un membre de la famille plus âgé, il semble que la domination par l'âge supplante la domination genrée dans l'inceste⁵⁴. Il n'est pas question de nier l'importance structurelle de la domination masculine mais de l'articuler dans une réflexion sur les ressorts de la domination par l'âge. En particulier, il est intéressant de questionner les explications que donnent les enquêté.e.s des violences incestueuses et le sens qu'iels donnent au genre dans ce rapport de pouvoir. Nous supposons ici que l'incompréhension plus grande de la violence féminine s'illustre par une pathologisation plus importante des femmes violentes. Il s'agit aussi d'analyser les discours produits sur les différences genrées dans le vécu de l'inceste : que change le fait d'être un homme ou une femme victime pour les enquêté.e.s ?

L'analyse se focalise sur des témoignages écrits : quel usage est fait de ce mode de mise en récit de soi et de publicisation ? Si Didier Fassin et Richard Rechtman définissent trois étapes charnières vers la "consolation" d'un traumatisme, la "réparation", le témoignage et "l'attestation", il semble que les témoignages d'incesté.e.s peuvent remplir et cumuler ces trois fonctions⁵⁵. Les témoignages de victimes d'inceste ne relèvent pas d'une seule contribution à un discours collectif de victimes, mais aussi d'un objectif de reconnaissance voire de compréhension de son vécu.

Le statut de victime d'inceste est lui aussi au coeur de l'analyse. Par les avantages qu'il confère et la stigmatisation qu'il engendre, nous émettons l'idée qu'il s'agit d'un statut hybride qui implique un double mouvement d'identification et de rejet selon les périodes de la vie des incesté.e.s. Mais quels sont alors les ressorts de l'identification à un statut si particulier ? Il semble que ce statut est loin de désigner un groupe homogène d'incesté.e.s et invisibilise des inégalités dans le vécu de l'inceste.

L'importance des psychothérapeutes dans les carrières de victimes est aussi questionnée. Lesquels de leurs discours se diffusent-ils auprès des victimes d'inceste? Se diffusent-ils auprès de toutes les victimes? Nous présumons que leurs représentations des victimes engagent des conceptions individualistes de la violence qui sacralisent la dimension genrée de l'inceste.

Dans un premier temps, il s'agira d'aller outre les savoirs médicaux et profanes sur les trajectoires de victimes et tenter de les envisager comme des carrières déviantes qui correspondent à l'intégration progressive d'un nouvel habitus et de nouvelles pratiques. Le statut de victime sera alors envisagé à la fois comme une catégorie d'identification et de stigmatisation permettant l'obtention d'une certaine reconnaissance sociale.

Puis, par une analyse des contextes de production des témoignages écrits de victimes et des arguments qu'elles mobilisent pour justifier cette mise en récit, nous tenterons de comprendre les logiques sociales qui les rendent possibles et qui participent à leur élaboration.

Enfin, nous reviendrons plus en détail sur les représentations que les psychothérapeutes et l'association ont de l'inceste afin d'étudier comment ces discours influencent les incesté.e.s dans leurs parcours de vie et comment les victimes alimentent ces

⁵⁴ Précisons que dans notre corpus constitué de 452 témoignages, seule une incestée mentionne avoir été agressée par son frère de deux ans de moins qu'elle. Cependant, elle le décrit comme particulièrement tyrannique et dans une position de domination vis-à-vis d'elle.

⁵⁵ Fassin, D., op cit p47

discours en retour. En particulier, nous nous attarderons sur les représentations de l'enfance, des rôles familiaux, de la violence, des divisions genrées produites par l'autorité médicale et associative, ainsi que sur leur diffusion auprès des victimes d'inceste.

Chapitre 1 : Méthodologie et retour réflexif sur l'enquête

Ce chapitre introductif explique la démarche mise en œuvre dans cette étude. Il revient en détail sur les modalités de la collecte de matériaux d'enquête, les difficultés rencontrées ainsi que les enjeux autour de la relation d'enquête.

Enquêter sur un terrain numérique : méthode et recueil de données

Après plusieurs prises de contact peu fructueuses avec diverses associations et psychothérapeutes en fin d'année 2022⁵⁶, j'ai dû me résoudre à réaliser une enquête sans terrain physique de long terme. Mon terrain, le site internet de l'association Face à l'inceste⁵⁷, est un espace numérique dense qui regroupe des centaines de témoignages d'incesté.e.s., un forum public et un forum réservé aux membres de l'association. Le site répertorie aussi les actions menées par l'association et des informations à destination de tou.te.s concernant l'inceste, les possibilités de prises en charge médicales ou judiciaires, ou encore des manuels éducatifs pour parents et enfants. Si certaines sections du site sont réservées aux adhérent.e.s, j'ai pu y avoir accès en rejoignant l'association⁵⁸. Ainsi, l'analyse s'est-elle centrée majoritairement sur des contenus écrits, en particulier les récits de vie d'incesté.e.s dans la section témoignages du site.

Le choix de l'objet dérive d'une volonté de comprendre les ressorts de la violence féminine et des représentations autour des agresseuses qui commettent des crimes et autour de leurs victimes. L'inceste maternel était alors apparu comme la cristallisation de représentations à la fois sur les femmes violentes, mais aussi sur les mères. Les enquêté.e.s incesté.e.s interrogé.e.s ont ainsi tou.te.s été agressé.e.s par une femme. Cependant, ce prisme de lecture a été mis de côté au fil de la recherche pour se focaliser sur les parcours de vie des victimes, même si la dimension genrée de l'inceste sera évoquée au fil du développement. Ce choix dérive aussi d'une volonté de compréhension de l'inceste dans sa globalité sans essentialiser la violence féminine⁵⁹. Il s'agira d'envisager l'inceste dans une perspective féministe⁶⁰, dans la mesure où c'est un sujet qui a trop longtemps été écarté des mouvements et des théories féministes.

Le Guide de l'enquête de terrain de Stéphane Beaud et de Florence Weber met en garde contre l'utilisation de l'enquête par internet, qui donne l'image d'une enquête plus simple, mais qui génère des difficultés propres aux espaces numériques : les enquêté.e.s y cloisonnent leur vie et leurs identités ce qui complique la rencontre de vive voix et l'objectivation de leurs propos⁶¹. Si cet axe méthodologique ne semble pas respecter les

⁵⁶ Si les associations de victimes d'inceste sont nombreuses, en particulier en région parisienne, mes tentatives d'échanges n'ont pas abouti : l'association AREVI* (Association d'Action/Recherche et Echange entre les Victimes d'Inceste) et MTR* (Le Monde à Travers un Regard) m'ont refusé l'accès aux groupes de paroles de victimes, Face à l'inceste a refusé que je poste un appel à témoin sur leur forum. Deux psychothérapeutes spécialisés dans le traitement des victimes de violences sexuelles et de violences intrafamiliales n'ont pas donné suite à mes nombreuses relances.

⁵⁷ L'association Face à l'inceste (ex-AIVI* : Association Internationale des Victimes d'Inceste) est la première association française de lutte contre l'inceste en France créée par Isabelle Aubry et Melle Marie en 2000.

⁵⁸ Par ailleurs, je m'étais portée bénévole dans l'association mais cette place m'a été refusée.

⁵⁹ Le Bodic C., *op cit*, p1-5

⁶⁰ Clair, I. (2016) "Faire du terrain en féministe", Actes de la recherche en sciences sociales, 213(3), pp. 66–83, p82-83

⁶¹ Beaud, S. et al. (2010) Guide de l'enquête de terrain. La découverte, 336p. p178-184

méthodes usuelles de l'enquête ethnographique, il permet d'exploiter les avantages de l'appel à témoignage⁶². Cette méthode est qualifiée par ses concepteurs de "méthode qualitative augmentée"⁶³, qui peut allier des matériaux qualitatifs et quantitatifs. Ici, la rédaction d'un appel à témoignages n'a pas été possible ni nécessaire puisque le site de Face à l'inceste réunissait déjà un grand nombre de témoignages riches exploitables, qui s'étalaient sur plusieurs années. Cependant, les auteurs soulignent aussi la représentativité particulière de ce type de méthode dans *L'appel à témoignage*⁶⁴. En ce qui concerne la section témoignage du site de Face à l'inceste, les témoignant.e.s représentent une infime partie des victimes d'inceste qui osent rarement prendre la parole publiquement - bien qu'anonymement - sur une expérience de vie aussi douloureuse. De plus, la fréquentation du site de Face à l'inceste n'est pas non plus anodine et témoigne d'un désir d'en apprendre plus sur l'inceste.

Si plusieurs sites d'associations de victimes d'inceste comportaient des témoignages, mon choix s'est porté sur Face à l'inceste pour son nombre plus important de témoignages et pour sa visibilité plus importante sur la scène médiatique. Le site de Face à l'inceste, particulièrement riche, a permis de recueillir des matériaux nombreux, c'est-à-dire des témoignages, des échanges de messages publiés sur le forum, des publications de l'association, des messages privés échangés avec des incesté.e.s, les sondages commandés à des instituts de sondages, les guides et flyers créés par l'association. J'ai ainsi constitué un corpus de 452 témoignages écrits c'est-dire la quasi-intégralité des témoignages publiés sur le site entre 2014 et 202365 afin d'en proposer une analyse quantitative et qualitative. Si j'ai fait le choix de construire un échantillon quasi-exhaustif sur presque dix ans et non sur la totalité des témoignages disponibles, dont certains ont été publiés au début des années 2000, c'est tout d'abord pour pouvoir identifier des individus ayant témoigné plusieurs fois. Mais c'est aussi par souci de praticité, les problèmes techniques que j'ai rencontrés sur le site m'auraient empêché de procéder autrement. Il est précisé que les administrateur.rices.s du site publient tous les témoignages qu'iels reçoivent, même s'ils constituent seulement une ligne de texte, à l'exception des témoignages qui font part d'intentions suicidaires car "cela place les autres membres dans un état d'impuissance très anxiogène", comme le précise l'association dans la Charte du site internet, restituée en annexe n°2. Pour publier leur texte, les futur.e.s témoignant.e.s doivent entrer un pseudonyme et une adresse mail et cocher une des trois cases suivantes à la question "Vous êtes ?": "Survivant(e)", "Proche" ou "Autre". lels doivent ensuite donner un titre à leur témoignage et le rédiger. Les témoignages publiés peuvent être commentés par des membres du site, mais le sont très rarement. Une fois publiés, l'association ajoute une photographie d'une personne, certainement pour rendre ces textes plus incarnés. Un exemple de présentation d'un témoignage sur le site est en annexe n°3. J'ai par ailleurs fait le choix de conserver tel quel l'orthographe de tous les extraits de témoignages cités dans ce développement. Les catégories d'analyse mobilisées dans le cadre de l'analyse quantitative de ce corpus ont été forgées au fur et à mesure de l'enquête à partir des

⁶² Calvignac C. et al. (2022) L'appel à témoignages. Une méthode pour les sciences humaines et sociales, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 120p, p15-18

⁶³ Ibid

⁶⁴ Ibid

⁶⁵ Les témoignages y étaient classés par ordre chronologique, mais certains n'apparaissaient pas toujours dans le fil de témoignages en raison d'anomalies propres au site internet, je ne peux donc pas garantir l'exhaustivité de mon échantillon.

entretiens réalisés avec des victimes et de la lecture de témoignages. Des informations telles que le genre des incest.é.e.s, leur âge et celui qu'iels avaient au moment des violences subies, la place dans la famille de leur(s) incesteur.se(s), la présence ou non d'une amnésie traumatique, la prise en charge par des professionnels de la santé mentale ou par la justice figurent parmi les catégories d'analyse construites.

Conjointement à ces matériaux textuels recueillis sur le site, j'ai réalisé plusieurs entretiens semi-directifs entre juillet 2022 et juin 2023 : un entretien avec une incestée, trois entretiens avec des psychothérapeutes issu.e.s de différentes écoles de pensée, ainsi que deux entretiens avec des enquêté.e.s à la fois psychothérapeutes et incesté.e.s. Ces contacts ont été obtenus par l'intermédiaire de Valérie J. L., la coordinatrice d'un séminaire dédié à la maltraitance infantile dispensé dans une université parisienne, par l'intermédiaire du site de Face à l'inceste ou grâce à d'autres chercheur.se.s en sciences sociales. Les incesté.e.s interrogé.e.s sont au nombre de deux femmes et un homme, tou.te.s incesté.e.s par leur mère. Les psychothérapeutes étaient majoritairement des femmes, pour quatre d'entre elleux. Deux d'entre elleux ont aussi été incesté.e.s et ont publié un livre sur leur histoire. Un exemple de grille d'entretien est restitué en annexe n°4. Ces entretiens ont été réalisés dans la mesure du possible en présentiel, au cabinet des thérapeutes ou alors par téléphone⁶⁶. Cependant les entretiens téléphoniques peuvent aussi avoir certains avantages : il est certainement moins intimidant pour des incesté.e.s de parler au téléphone d'un sujet aussi douloureux⁶⁷. J'ai aussi pu réaliser une observation ethnographique lors de l'assemblée générale de Face à l'inceste en mai 2023. Un tableau présenté en annexe n°5 mentionne les contextes des différents entretiens qui ont été menés et donne des précisions sur les enquêté.e.s.

Enquêter sur l'inceste auprès de victimes d'inceste et de psychothérapeutes

Comme j'ai pu le préciser, très tôt dans mon enquête l'accès à un terrain me permettant de rencontrer des incesté.e.s s'est avéré cloisonné. Je ne m'attendais pas à une protection aussi renforcée des victimes au sein de ces associations. L'AREVI* par exemple a accepté que je discute avec des victimes d'inceste, mais seulement par téléphone en numéro masqué. L'association Face à l'inceste, quant à elle, a refusé que je poste un appel à témoin sur le forum privé en ligne. Si parler de l'inceste à un.e chercheur.se peut constituer un espoir d'une amélioration de la connaissance sur l'inceste aux yeux de certaines victimes, pour d'autres ce type de démarche est perçu comme voyeuriste et fait des incesté.e.s des curiosités soumises au jugement d'une personne en position dominante. En somme, la plupart des difficultés d'entrée sur le terrain que j'ai pu rencontrer sont liées au fait que je ne suis pas moi-même victime d'inceste, je n'étais donc pas légitime à participer à des activités associatives qui leurs sont réservées.

Tout au long de ma recherche, j'ai fait face à des commentaires étonnés - voire alarmés - sur mon travail, souvent qualifié de "sujet difficile". C'est le cas non seulement de mes proches, mais aussi des mes enquêté.e.s, et parmis elleux Bérénice, analyste transactionnelle et victime d'inceste qui me déclarait en fin d'entretien : "Bon là c'est la maman qui parle mais ... Lisa travailler sur un mémoire comme ça faut vous faire suivre. [...] C'est pas un travail anodin que vous faites là". Si lire et écouter des incesté.e.s racontant

⁶⁶ Les enquêté.e.s avec qui j'ai mené des entretiens téléphoniques habitaient tou.te.s hors de région parisienne. C'est donc par commodité que j'ai fait ce choix, malgré la perte d'information que cela engendre.

⁶⁷ Rivron, V. (2020) "L'entretien ethnographique téléphonique", *Ethnographie littorale*.

leurs histoires représentait un travail émotionnel indéniable qui "affecte" nécessairement l'enquêteur.rice⁶⁸ je percevais aussi dans ce type de remarques une interrogation en creux, que beaucoup n'osaient pas poser : "a-t-elle été victime d'inceste ?". Bérénice, qui m'avait frontalement demandé en début d'entretien les raisons du choix de mon sujet, m'a finalement reposé la question en fin d'entretien, estimant que je n'y avais "pas répondu". N'est-il possible de travailler sur l'inceste qu'après l'avoir subi? Or, n'ayant pas été incestée, j'ai ressenti un certain sentiment d'illégitimité à étudier cette question. Il m'arrivait de remettre en cause la pertinence de ma recherche puisque je ne peux comprendre entièrement ce que les incesté.e.s vivent. Cela rejoint les remarques de Dorothée Dussy : étudier l'inceste implique d'avoir le sentiment constant de ne pas être légitime à le faire, autant comme victime que comme non-victime⁶⁹. De plus, si parler entre victimes ouvre un espace de parole de partage et de sécurité, je ne pouvais bénéficier de cette posture auprès des enquêté.e.s. Même si j'ai été victime de viol, je ne me suis pas présentée comme telle auprès des enquêté.e.s, avec l'intime conviction qu'être victime de viol et être victime d'inceste sont deux choses différentes. Malgré tout, j'essayais d'instaurer un climat que je voulais le plus bienveillant possible en entretien.

La relation d'enquête avec les professionnel.le.s de la santé mentale interrogé.e.s rejoignait les observations qu'a pu formuler Muriel Darmon : iels se faisaient défenseur.se.s d'une hégémonie des savoirs psychologiques dans la connaissance de l'inceste en vassalisant les logiques sociales⁷⁰. Les psychothérapeutes pensaient être interrogé.e.s pour retranscrire leur expertise sur la question tels des professeurs vis-à-vis d'une élève. lels tentaient fréquemment de s'immiscer dans la recherche, à travers des remarques comme "ça il faut que ça apparaisse dans votre mémoire", ou "notez-bien ça c'est important", ou encore en me proposant de relire mon mémoire et de le corriger. De même, comme Muriel Darmon le souligne aussi à l'occasion de son étude des carrières anorexiques auprès de psychiatres, les thérapeutes tentent souvent d'analyser l'enquêteur.rice⁷¹. Nous l'avons mentionné : iels posaient parfois des questions très personnelles sur les raisons qui motivaient *vraiment* ma recherche ou sur mon état de santé mental.

Analyse réflexive et biais potentiel de la recherche

Par ailleurs, cette étude comporte plusieurs biais liés à la méthodologie utilisée, ainsi qu'à l'objet lui-même qu'il convient de souligner. Les victimes interrogées sont des personnes qui acceptent de parler de l'inceste à une inconnue pour le bien de la recherche et qui sont donc engagées depuis un certain temps dans un processus de prise de conscience de l'inceste, et qui se sentent légitimes à parler en tant qu'incesté.e.s. Les entretiens avec des victimes sont aussi trop peu nombreux pour être véritablement représentatifs, d'autant plus que deux d'entre eux ont été réalisés avec des psychothérapeutes, qui portent donc un regard spécifique sur leur vécu. Toutefois, ce vécu est intéressant à analyser, mais ne peut être généralisé à une attitude adoptée par toutes les victimes d'inceste. De plus, si les témoignages écrits constituent des matériaux très riches, ils sont toujours incomplets du point de vue des informations mentionnées puisqu'ils sont

⁶⁸ Favret-Saada, J. (1990) "Être affecté" *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, pp.3-9

⁶⁹ Dussy, D. op cit p13

⁷⁰ Darmon, M. (2005) "Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain", *Gen*èses, 58(1), pp. 98–112., p109-112
⁷¹ *Ibid*

produits de manière spontanée. Ainsi, de nombreux pans de la vie des victimes sont occultés dans chaque témoignage et l'analyse quantitative produite sur ces textes ne peut servir que d'indicateur des pratiques systématisées du récit de soi des différent.e.s témoignant.e.s.

Je me présentais auprès des enquêté.e.s comme une étudiante en sociologie travaillant sur l'inceste féminin. Inévitablement, en présentant mon travail selon une perspective genrée, j'influençais d'ores et déjà les discours des enquêté.e.s qui ne perçoivent pas nécessairement l'inceste par le prisme du genre. Les discours des enquêté.e.s étaient parfois empreints d'un sexisme latent, dont je ne savais pas dire s'il était issu des catégories que j'imposais dans mes questions ou des enquêté.e.s elleux-mêmes. La difficulté principale que j'ai rencontré dans ce travail est donc dans l'interprétation des matériaux, j'étais constamment en train de lutter contre deux écueils : tomber dans une remise en question trop grande des paroles des enquêté.e.s et extrapoler des intuitions, ou au contraire y accorder trop de crédit et entrer dans une description terre à terre des discours.

«»

Première partie : des carrières de victimes¹²

Dans cette partie, il s'agira d'envisager les parcours de vie des incesté.e.s comme des carrières déviantes telles que mobilisées par Muriel Darmon pour décrire le contrôle progressif de jeunes anorexiques sur leur corps ⁷³. En effet, si les incesté.e.s qui révèlent les abus sexuels subis se trouvent souvent exclu.e.s de leur famille comme de la société dans son ensemble, les incesteur.se.s, elleux, restent inséré.e.s dans des cercles de sociabilités⁷⁴. Être victime, pour un.e incesté.e, c'est donc remettre en cause les règles familiales et patriarcales et devenir déviant.e aux yeux de tous, se placer dans une certaine infériorité nécessaire pour obtenir une reconnaissance sociale⁷⁵. Le statut de victime est donc un stigmate avec lequel les incesté.e.s doivent composer, comme le décrit Bérénice dans son livre, *Une enfant de trop* : "Dans ces instants incestueux je me vois comme tatouée sur la peau de l'empreinte du mépris, du sarcasme". Cette description correspond à la définition même du concept de stigmate⁷⁶.

Devenir victime d'inceste c'est donc s'inscrire dans un processus que nous détaillerons en plusieurs phases :

- 1ère phase : "Mettre des mots" sur ses souvenirs, identifier des événements passés à de l'inceste
- <u>2ème phase</u> : "Le dire", chercher la reconnaissance de son vécu auprès de son entourage
- <u>3ème phase</u> : "Avancer", modification des représentations et recherche d'une reconnaissance sociale
- 4ème phase : "Passer à autre chose", mettre de côté le stigmate de victime

Ces phases sont chacune des processus pouvant prendre plusieurs jours, mois ou années, et qui se chevauchent souvent les unes les autres. Elles marquent des moments importants de changement des représentations des incesté.e.s et les étapes dans l'apprentissage d'un nouvel habitus⁷⁷.

⁷² Reprécisons que nous entendons ici par victime d'inceste "toute personne qualifiant les violences sexuelles subies durant son enfance d'inceste". Ce sens est ici à distinguer du terme victime, tel qu'il peut être mobilisé par les incesté.e.s, qui désigne seulement celleux qui se reconnaissent en ce terme. Selon notre définition, toutes les victimes d'inceste ne s'identifient pas par le terme de victime, mais constituent un groupe en ce qu'iels ont vécu des événements similaires. Reconnaître une victime d'inceste, c'est donc valider la qualification d'inceste pour décrire leur passé.

⁷³ Darmon, M., *op cit*, p155

⁷⁴ Dussy, D., *op cit*, p105 : Les incesteurs ne sont pas stigmatisés en prison, ils restent mariés parfois même après avoir été condamnés.

⁷⁵ Grinshpun, Y, op cit p21

⁷⁶ Goffman, E. (1963) Stigma: notes on the management of spoiled identity. New York: Touchstone.

⁷⁷ Bourdieu, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Genève: Droz, p282

Chapitre 2 : 1ère phase : "Mettre des mots" sur ses souvenirs, le début de l'engagement dans la carrière

Rappelons que "les individus affectés par des événements traumatiques ne se considèrent pas eux-mêmes nécessairement comme des victimes⁷⁸": il ne suffit pas d'être incesté.e pour être victime d'inceste. Pour s'identifier comme victime d'inceste, il faut avant tout pouvoir qualifier les violences sexuelles intra-familiales vécues comme telles. Et pour pouvoir les qualifier comme telles, il faut pouvoir se souvenir de ces événements.

"Je le savais mais je le savais pas" : mal être et souvenirs troublés

Dans le corpus de témoignages recueilli sur le site de Face à l'inceste, 78 témoignant.e.s mentionnent avoir été totalement amnésiques des abus subis dans leur enfance, 56 disent avoir connu une amnésie partielle et 40 disent explicitement ne pas avoir été amnésiques. L'amnésie traumatique est un phénomène particulièrement fréquent chez les incesté.e.s qui contribue à retarder leur identification en tant que victime. A titre d'exemple, les trois enquêté.e.s incesté.e.s avec qui j'ai échangé ont été amnésiques pendant plusieurs années avant de recouvrir la mémoire. Ariane m'a fait part du moment où ses souvenirs ont ressurgi :

"L : et tu t'es toujours souvenue de ce qu'elles t'ont fait ?

A : Non non en fait tout m'est revenu l'année de mes 17 ans. J'étais en vacances avec des copains et en fait il y avait deux copines à moi qui se baignaient et quatre autre copains qui étaient à côté de moi sur le bord. Et ils m'ont attrapé par les pieds et les mains comme pour me jeter dans l'eau tu vois, et là j'ai eu des flashback j'ai hurlé et tout je me suis débattue mais violemment... Alors qu'eux ils voulaient juste ... fin c'était pour jouer quoi ! Mais vraiment à ce moment-là tout m'apparaissait c'était ... fin c'était horrible."

Si Ariane avait déjà des rapports conflictuels avec sa mère avant cette réminiscence, ce n'est pas le cas de certain.e.s incesté.e.s dont la vision de leur famille se trouve entièrement bousculée à cette occasion. Il reste que pendant un temps, Ariane ne savait pas comment qualifier ces souvenirs retrouvés et s'est trouvée totalement déstabilisée par cette mémoire retrouvée brutalement. Pour d'autres, comme François et Bérénice, les souvenirs ont émergé de manière plus progressive. François⁸¹ déclare : "les rêves me submergeaient, ça poussait, donc c'est sorti dans la thérapie, à un moment donné j'étais prêt pour recevoir, alors qu'avant j'étais moi-même dans le déni.", tandis que Bérénice⁸² affirmait "Les images me sont revenues à la suite d'un atelier d'écriture, c'est drôle hein ? [...] J'aimais bien écrire donc j'écrivais des bribes, et puis à un moment j'étais prête et j'ai rassemblé tous les morceaux du puzzle." François comme Bérénice stipulent qu'il faudrait être "prêt" pour se souvenir. Il faudrait donc fournir au préalable un certain travail sur soi. Dans leurs discours, la résurgence des souvenirs semble presque intentionnelle et être issue d'un certain contrôle sur soi facilité par la psychothérapie, dont iels sont elleux-mêmes de fervent.e.s

⁷⁸ Fassin, D., op cit, p38

⁷⁹ Sur les 452 témoignages recueillis, nous pouvons supposer que les individus amnésiques le précisent davantage que les individus ayant des souvenirs, qui ne sont certainement pas minoritaires.

⁸⁰ Femme de 26 ans, capital culturel important, en couple, incestée par sa mère et sa soeur.

⁸¹ Homme de 66 ans, psychologue, marié, 3 enfants, incesté par sa mère.

⁸² Femme de 62 ans, analyste transactionnelle, mariée, 3 enfants, incestée par sa mère.

défenseur.se.s. Pourtant Bérénice note son étonnement à l'idée d'avoir récupéré ses souvenirs à l'occasion de cet atelier. Ces discours montrent que Bérénice comme François relisent leur passé à l'aune de leurs savoirs psychologiques pour en faire un ensemble cohérent et se faire acteur.rice.s de leur carrière de victime qui devient une source d'empouvoirement.

Si Bérénice et François affirment avoir conservé des souvenirs avant d'avoir vécu des réminiscences intenses, ils n'étaient pas suffisants pour être signifiants, comme le précise François : "c'est comme si je le savais mais je le savais pas, j'avais quelques souvenirs mais assez peu, j'étais pas relié enfin j'étais dissocié de ces traumatismes". Même si des souvenirs sont présents - ce qui correspond au "je le savais" - ils ne sont pas concevables comme de l'inceste, comme de la violence - ce qui correspond au "je le savais pas". Tout le travail qui engage petit à petit un e incesté e dans une carrière de victime est alors d'identifier ses souvenirs à de l'inceste, tâche d'autant plus difficile que jusque-là, ils étaient compris comme une normalité et/ou une obligation impossible à remettre en cause.

Or, certain.e.s incesté.e.s ont des souvenirs précis de scènes d'agressions mais beaucoup n'ont que des souvenirs partiels, qui ne comportent pas nécessairement des images, mais parfois seulement des stimulis sensoriels : odeurs, sons, textures ou goûts. Cependant, isolés de tout souvenir similaire, ces souvenirs font rarement sens pour les incesté.e.s. C'est la conjonction de plusieurs souvenirs parfois parcellaires qui leur permettent de qualifier ce qu'ils ont vécu, à l'image des "morceaux du puzzle" dont parle Bérénice. C'est ce que disent les auteur.rice.s de La culture de l'inceste quand iels affirment que "lorsque la victime ignore tout ou une partie de ce qui lui a été infligé, elle protège et perpétue malgré elle le système de domination."83

"Mettre des mots"84 sur les souvenirs

Les différentes manières de dire l'inceste sont performatives et contribuent à faire exister l'inceste ou au contraire à le minimiser. Qualifier l'inceste comme tel implique alors une redéfinition complète du regard des incesté.e.s sur leur passé. Admettre l'inceste représente une telle destruction de l'image de ses plus proches parents que les incesté.e.s tentent souvent de repousser cette qualification jusqu'à ce qu'elle s'impose comme inévitable. C'est le cas de l'incesté auteur du témoignage "Je suis dans mon lit", publié le 5 février 2019 sur le site de Face à l'inceste, qui écrit "Sentir cette odeur, insupportable, oublier. Nier, me nier. Ne pas croire, ne pas admettre, oublier ou devenir fou". Plus les souvenirs des incesté.e.s sont troublés, moins les phases de la carrière s'enchaîneront rapidement, puisqu'un doute subsistera toujours. Voici pour exemple le témoignage "Souvenirs oubliés", publié le 2 juin 2022 :

"Quand nous étions plus jeunes, je dormais avec mon frère (10 ans de plus que moi).

Je ne me rappelle [pas] cela mais juste d'une nuit où mon frère m'a demandé si je "voulais une sucette ?". Je me rappelle juste la couette au-dessus de ma tête et le reste deviens flou dans mes souvenirs, comme nocturne, noir... Ce souvenir est resté en suspens dans mon esprit pendant des années, comme lointain, mais toujours présent.

⁸³ Brey, I. op cit, p 35

⁸⁴ Formule retrouvée dans de nombreux témoignages, on peut citer par exemple "Eté incestueux en Charente" publié le 16 janvier 2023 : "Il m'a fallu beaucoup de temps pour me rendre compte de ce que j'avais vécu dans mon enfance et réussir à mettre des mots dessus".

Aujourd'hui j'ai 32 ans, j'ai un petit garçon de 2 ans et depuis sa naissance, je n'arrête pas de penser à cela. Je suis surprotectrice avec mon fils, car je souhaite le protéger de tout le mal que les gens pourraient lui faire. Aujourd'hui, je ne sais pas comment réagir devant mon frère, est-ce qu'il s'en rappelle? Je n'ose pas le regarder quand nous sommes en famille, et je n'ose en parler à personne car je ne peux pas faire du mal à ma famille. Je devais être très jeune et je n'ai aucune preuve, je me sens seule avec mes souvenirs."

Des incesté.e.s cherchent parfois à s'informer sur des cas similaires aux leurs. Le changement de regard sur leur passé émerge grâce à une confrontation à des points de vue extérieurs qui, par l'utilisation de catégories psychologiques et juridiques, permettent une comparaison de leur vécu avec d'autres.85 Les sites internet et les ouvrages sur l'inceste jouent alors un rôle clé d'annonciateur de l'inceste. Colyne05 précise notamment à l'occasion d'une discussion sur le forum de Face à l'inceste, "En fait I aide que j ai eu ça a été grâce à internet car j ai pu regarder des émissions sur l inceste écouter des professionnels compétents spécialisés parler de ce sujet ce qui m a aidée à comprendre ce qu il m etait arrivé⁸⁶". Il s'agit de désapprendre la légitimité de la domination. Cela constitue alors un soulagement énorme sur plusieurs plans : reconnaître avoir été incesté.e c'est - en théorie - se disculper d'avoir initié le rapport incestueux, trouver une explication à un mal être persistant et pouvoir désigner un coupable de ce mal être. Mais ce rôle d'annonciateur peut aussi être endossé par des proches des incesté.e.s ou des spécialistes, qui pointent "l'anormalité" de la relation incestueuse, mais seulement à un moment où l'incesté.e est disposé.e à l'entendre. C'est le cas par exemple d'une incestée dans le témoignage intitulé "Un beau-père incestueux", publié le 15 novembre 2022, pour qui une amie du collège a eu ce rôle: "J'en ai parlé à ma copine Aude. Et elle m'a "réveillée", elle m'a dit "mais ce n'est pas normal, il n'a pas le droit de faire ça...". L'inceste devient alors un fait social, et non plus une seule expérience individuelle, en définissant des places opposées de victime et d'agresseur.se⁸⁷.

Cependant, tou.te.s les incesté.e.s n'identifient pas leur vécu à de l'inceste avant de dénoncer ce qu'iels subissent. C'est le cas notamment des enfants non-amnésiques qui ne connaissent pas le mot inceste, mais qui disent rétrospectivement avoir ressenti ces abus comme anormaux et les dénoncent parfois avec leurs propres mots. De nombreuses victimes aujourd'hui adultes qui ont été dans ce cas décrivent souvent les abus comme une chose dont iels avaient conscience de l'anormalité, mais dont iels avaient aussi conscience qu'ils devaient les passer sous silence, puisque personne n'en parlait.

Ainsi, avoir conscience, sinon d'avoir vécu de l'inceste, du moins d'avoir vécu quelque chose d'anormal s'impose comme une condition nécessaire à une prise de parole qui place l'incesté.e en position de victime.

-

⁸⁵ Trachman, M., op cit, p130-133

^{86 &}quot;Bêtisier" des doc-psy & co (nous aussi on peut) publié sur la discussion le 23 Octobre 2020.

⁸⁷ Dussy, D. *op cit* p43

<u>Chapitre 3 : 2ème phase : "Le dire", chercher la reconnaissance de son vécu auprès de ses proches</u>

"Comme vous, je brûle", publié le 16 juin 2023 :

"Je prends rendez-vous chez une psychologue, et aussi dur que cela est pour moi, j'explose. Je suis entrée dans son cabinet, me suis assise tremblante - très stressée -, les larmes sont montées à mes yeux, ma gorge se serrait et bloquait, j'avais si peur mais il fallait que je le dise, je me battais contre moi-même c'était insupportable, puis je le cris - Mon frère m'a violée -. J'ai réussi, j'ai réussi à le dire et je raconte tout."

"Dire" l'inceste constitue une véritable rupture avec les normes incestueuses intériorisées depuis l'enfance. La dénonciation des violences ne va pas de soi, et engage une mise en danger de soi : de sa réputation et de ses relations sociales. Cacher les violences permet ainsi aux incesté.e.s, en restant dans une posture secrètement déviante, de se conformer et d'éviter les conséquences potentiellement délétères d'une posture publique de victime. Un temps relativement long peut donc s'écouler entre la prise de conscience de l'inceste et sa verbalisation à autrui. Néanmoins, "dire" l'inceste parraît à terme préférable pour s'extraire de cette posture inconfortable, mais non sans difficultés.

Des tentatives de "dire" multiples et variées

Dans la postface de son livre, Léonore Le Caisne interroge ce que signifie "dire" l'inceste : "quelle parole adressée à qui et à quel moment, est dotée du pouvoir de "dire" ce qu'il s'est passé ?88". Lorsque les incesté.e.s décident de parler de l'inceste à leur entourage, iels le font de manière plus ou moins implicite, selon leur conscience relative de la gravité des faits ainsi que les difficultés à employer certains mots pour parler de leur vécu. "Parler", pour les incesté.e.s, est un processus long, qui ne procure pas toujours un soulagement immédiat. Dans le témoignage "Et maintenant ?", publié le 13 juin 2022, une victime déclare : "Je commence à en parler et pour la première fois de ma vie j'ai posé des mots sur ma souffrance et j'[en] ai recherché les origines". "Commencer à parler" peut alors signifier plusieurs choses pour les incesté.e.s. Tout d'abord, que les abus ont été "dits" mais de façon insuffisante à leurs yeux, c'est-à-dire de manière édulcorée, peu détaillée voire en omettant des informations importantes. Ensuite, que les abus ont été certes "dits" mais seulement à quelques personnes et non à toutes celles auxquelles iels souhaitent en parler. Enfin, qu'au fil de leurs parcours personnels ce qui mérite pour elleux d'être "dit" est amené à évoluer. Pour les incesté.e.s, toute parole relative aux actes subis relève du "dire", même s'il s'agit de verbalisations implicites ou incomplètes. Le témoignage "Je sais que c'est mal" publié le 17 juillet 2019 marque bien cette dynamique : "Alors je n'en ai parlé qu'à des amis, des personnes externes à la famille. Et je n'ai jamais réussi à tout dire, à mettre des mots sur tous les actes dont certains sont enfouis au plus profond de moi.".

De nombreux témoignages décrivent la prise de parole sur l'inceste comme un processus discontinu. C'est le cas d'Ariane par exemple, qui m'a décrit ses nombreuses prises de paroles sur l'inceste qu'elle a vécu, qui se sont étalées sur plusieurs années. Si

⁸⁸ Le Caisne, L., op cit p418

ses souvenirs ont ressurgi à ses 17 ans, elle n'en a parlé pour la première fois qu'un an plus tard à un ami, puis quelques mois plus tard à d'autres amis. Cependant, elle a très vite regretté d'en avoir parlé, elle sentait que ses amis posaient un regard différent sur elle. Elle en a tout de même parlé à son père, qui ne l'a pas crue et l' "a prise pour une folle". Ainsi, pendant 4 ans, elle n'a plus parlé de l'inceste à personne, avant de l'avouer à son compagnon. Depuis, elle en parle plus librement avec son entourage. Si elle considère avoir "dit" l'inceste à ces nombreuses reprises, la discontinuité de ses prises de paroles illustre les difficultés mouvantes de "dire" selon les réactions de ses interlocuteur.rice.s qui ont contribué à légitimer - c'est le cas de son compagnon - ou au contraire à disqualifier - c'est le cas de son père - sa parole. Révéler les faits à sa famille ou à des amis n'engage pas les mêmes risques pour les incesté.e.s. Ainsi, il est très rare qu'iels parlent de l'inceste à toute la famille, mais généralement à certain.e.s membres, ce qui contribue à taire l'inceste. Si la prise de parole des incesté.e.s dépend de leur propre conscience d'avoir été incesté.e.s, elle dépend aussi de la réaction de leur interlocuteur.rice, qui peut semer le doute sur l'identification des incesté.e.s comme victimes d'inceste.

Tension entre nécessité et impossibilité de dire

Dans les discours des incesté.e.s, l'inceste est bien sûr omniprésent mais souvent implicite ou euphémisé. S'iels expriment souvent un besoin de parler de l'inceste, iels soulignent aussi les difficultés que cela représente. Dans "Paix intérieure", publié le 10 avril 2018, l'autrice affirme : "Avant, j'avais peur d'être tuée sur place quand je voulais faire entendre ce que je ressentais". Lors des entretiens, lorsque les incesté.e.s osaient employer des termes précis décrivant les abus subis, iels s'excusaient auprès de moi de les avoir employés. En effet, si dire l'inceste n'est déjà pas une tâche aisée, les incesté.e.s doivent aussi souvent prendre en charge la réaction de leur interlocuteur.ice, ce qui les amène à l'oral comme à l'écrit à les anticiper. De plus, l'impossibilité de dire s'illustre aussi par la difficulté à employer certains mots. C'est le cas du témoignage "Interrogations", du 1er avril 2007 : "J'ai entendu utiliser le mot "agression", "violence", "viol", et j'ai encore du mal à appliquer l'un ou l'autre de ces termes à moi-même." Ce peut aussi être le cas alors même que les victimes ont intégré depuis longtemps avoir été abusées. François par exemple, utilisait souvent des périphrases qui sous-entendent les abus subis, par exemple : "Elle m'a fait <u>ca</u> entre 3 et 5 ans et pas qu'une fois, ah ouais c'était long pff... répété, peut-être 10 fois, 15 fois en tout." Cette ambiguïté dans la prise de parole n'est pas propre aux victimes d'inceste, mais s'illustre aussi chez des victimes d'attentats par exemple, pour qui la violence est tout aussi "indicible"89.

Or, le silence est même incorporé⁹⁰ par les incesté.e.s qui développent une hexis corporelle spécifique. Bérénice témoigne par exemple des changements vocaux qu'elle a pu observer chez elle au fil sa vie :

"Ma voix elle a changé au fur et à mesure de ma thérapie, avant j'avais une voix très très petite, j'avais pas d'amplitude vocale. Et puis je me suis mis au chant. J'avais une toute petite voix de soprane, et maintenant je remplis une église, je suis soliste! (rires) Et puis ma voix est devenue beaucoup plus douce avec le temps. On me fait souvent remarquer que ma voix est agréable et posée."

⁸⁹ Bazin, M. *et al.* (2019) "Le choc de l'attentat et ses suites : récits de victimes", *Le Temps des médias*, 32(1), pp. 293–299, p295-298

⁹⁰ Bourdieu, P., *op cit* p282-286

Dans son cas, ce n'est pas simplement la faculté de parler de l'inceste qui est atrophiée par celui-ci, mais la faculté de s'exprimer voire juste de produire des sons. De même, dans son livre, François mentionne avoir été mutique pendant son enfance. Bérénice m'a aussi confié avoir été longtemps au bord de l'anorexie, et dans "une recherche de détente permanente par rapport à la tension corporelle" qu'elle a notamment soulagé par une consommation excessive d'alcool. Dans sa pratique de psychothérapeute, elle soulignait aussi la fréquence de l'anorexie, de l'obésité et de maladies auto-immunes chez ses patient.e.s incesté.e.s. Quelques témoignages issus du site de Face à l'inceste étayent cette hypothèse, c'est le cas de "Incestes mère/fils et grand-père/petit-fils : fortes confusions, faibles limites" publié le 5 septembre 2016 :

"Je sens encore sa prise autour de mon poignet et de mon coude, le contact de trois de mes doigts sur son clitoris, peut-être plus avec l'annulaire. Aucune image, juste des sensations. Bizarrement, depuis des années j'ai régulièrement de l'eczéma, spécifiquement sur l'annulaire et de temps en temps à un endroit précis du poignet. Cela, ce sont mes mots et remarques d'adulte"

Ainsi, l'inceste laisse une empreinte psychologique comme corporelle sur les incesté.e.s. Dorothée Dussy mentionne la présence d'un "syndrome de Jean Moulin" chez les victimes d'inceste, une certaine discipline de soi intériorisée qui pousse à supporter des souffrances majeures, tout en exprimant une certaine fierté à l'idée de les garder sous silence. Cette logique se retrouve dans certains témoignages de victimes ayant recours à l'automutilation par exemple. Cela permet aussi d'expliquer le sentiment de trahison que peuvent ressentir les victimes d'inceste à l'égard de leurs agresseur.se.s lorsqu'iels parlent enfin de l'inceste.

Néanmoins, l'impossibilité de dire l'inceste semble aussi liée à un sentiment d'illégitimité de la parole : "Ce qui est dur, encore aujourd'hui, c'est de sentir que j'ai le droit à la parole et que la réalité que j'ai vécue a le droit d'exister et d'être exprimée." Cette tension entre le besoin et les difficultés à parler illustre à quel point le statut de victime d'inceste implique une marginalisation sociale⁹². Cette injonction au silence que mentionnent les incesté.e.s peut être issue à la fois d'une menace implicite ou explicite de l'incesteur.se qui a pu être intériorisée, mais aussi de l'absence manifeste d'interlocuteur.rice voulant réellement écouter leur souffrance et la valider. Par leur existence même, les incesté.e.s bousculent trop de normes sociales fondamentales et de représentations traditionnelles des victimes de violences sexuelles pour être crues. Les "vraies" victimes doivent souffrir en silence, mais leur souffrance doit être perceptible, elles doivent partir dès le premier abus, sinon c'est qu'au fond ce n'en était peut être pas un, elles ne peuvent pas non plus accuser un mort : les incesté.e.s ne sont quasiment jamais de "vraies" victimes⁹³. La domination des femmes et des enfants dans la sphère privée est tellement légitime que les incesté.e.s n'ont pas le droit d'exister et bien plus, ne peuvent pas exister.

93 Le Caisne, L., op cit 290-295

⁹¹ Issu du témoignage "Climat incestuel mère fils" publié le 6 septembre 2020.

⁹² Nous considérons qu'un.e incesté.e s'identifie par un statut de victime d'inceste lorsqu'iel se présente comme une personne ayant vécu de l'inceste auprès d'autrui.

Déni et réactions suspicieuses

Ainsi l'écrasante majorité des victimes d'inceste fait-elle face à des accusations de mensonge lorsqu'iels parlent des violences subies. Le point commun de toutes les victimes et de tous.tes les dominé.e.s c'est la moindre valeur accordée à leur parole, puisqu'elle viendrait déranger la vérité accaparée par les dominants. Admettre qu'un ancien enfant violé a raison, c'est considérer qu'un "bon.ne père/mère de famille" a tort, ce qui reste difficilement imaginable, d'autant plus pour des membres de la famille des incesté.e.s qui connaissent le.a ou les incesteur.se.s. "Quand le déviant se fait prendre, il est traité selon le diagnostic porté par le sens commun sur les raisons de sa conduite" selon Howard Becker⁹⁴. Plusieurs réactions sont alors formulées par les interlocuteur.ice.s auxquel.le.s les victimes parlent de l'inceste et qui refusent de les croire. Ces réactions peuvent être des minimisations des violences subies, comme "tu crois pas que c'était plutôt du "prendre soin" ?", paroles qu'Ariane a pu entendre d'un proche. La suspicion d'exagération des victimes est très fréquente tant l'inceste apparaît comme une impossibilité pour l'interlocuteur.ice. lels supposent alors des raisons qui pourraient expliquer ce mensonge. "Ou sinon on m'a déjà dit que je disais ça pour faire mon intéressante" précise Ariane. Dénoncer à tord un inceste pourrait être une histoire de vie désirable pour se distinguer des autres et s'attirer de la compassion ou justifier un comportement déviant. L'accusation de folie est aussi récurrente. François souligne aussi l'importance de la réputation de l'agresseur.se dans la suspicion de l'entourage à l'annonce de l'inceste : "Elle manque totalement d'empathie, même si socialement on peut dire qu'elle est généreuse ... On peut penser qu'elle est cette personne bien. Elle était bien vue par les autres. Et si on dénonce ça, bah on est vraiment un salopard.". La dénonciation d'un inceste ne suffit pas à remettre en question l'image sociale d'une personne que l'on a côtoyé quotidiennement pendant des années. La condition de victime d'inceste est donc loin de correspondre à une "fin du soupçon" à leur égard⁹⁵, les incesté.e.s voient leur personne discréditée et stigmatisée.

Heureusement, toutes les réactions de l'entourage ne sont pas aussi suspicieuses à l'égard des incesté.e.s. Cependant, même dans ce cas, l'incompréhension des proches vis-à-vis des réactions des victimes est fréquente. Dans "J'accuse" témoignage publié le 17 janvier 2021 par une mère de victime, elle affirme : "Je ne comprends pas pourquoi, elle n'a pas parlé avant, cette incompréhension elle le prend comme une agression de ma part alors que je pensais qu'il était plus simple de parler pour ne plus subir. Ô combien j'avais tort ". Ainsi, même lorsque les victimes sont crues et soutenues, leurs actions peuvent faire l'objet de suspicions ou de remises en cause.

"N'être plus que ça", le refus de cette seule identité

Même lorsque les victimes d'inceste sont reconnues commes telles par leur interlocuteur.rice et ne font pas face à des accusations de mensonge, cela ne les empêche pas de déclarer ressentir un certain inconfort à l'idée qu'elles sont désormais perçues avant tout comme victimes. Howard Becker souligne que lorsque le statut déviant est révélé au

a۷

⁹⁴ Becker, H. S. (1963). *Outsiders: Studies in the sociology of deviance*. New York: Free Press, p 57

⁹⁵ Fassin, D. op cit

grand jour, il devient le "statut principal"96 par lequel les déviant.e.s seront perçu.e.s et désigné.e.s. Ariane, lorsqu'elle a parlé de l'inceste commis par sa mère à ses amis, m'a dit l'avoir regretté instantanément : "sur ma tête c'était écrit violée". Si être une victime d'inceste confère aux incesté.e.s un certain sentiment d'appartenance à une communauté et leur apporte une validation de leur vécu, le risque est alors de "n'être plus que ça", selon une formule mobilisée par Bérénice, aux yeux des autres. Le fait d'être alors perçu.e uniquement - ou prioritairement - comme une victime d'inceste réactive alors le stigmate physique et psychologique de l'inceste qui devient un stigmate social. Dans le témoignage "Madame" publié le 1er décembre 2015, une victime exprime son rapport à ce statut ambigu : "Difficile de ne pas culpabiliser et de se sentir victime mais difficile aussi de ne plus être une victime. Ca peut sembler paradoxal mais être une victime c'est devenue moi en quelque sorte. Qui suis-je si je ne suis plus une victime avec ses TOCS, ses peurs et ses défenses. Je me suis construite avec ça, du coup lâcher tout ceci me terrorise." Ainsi, si le processus d'identification au statut de victime est complexe puisque, nous l'avons vu, il implique une réinterprétation complète de son passé, l'identification à une autre catégorie que celle de victime devient par la suite elle aussi complexe. D'une certaine manière, ne plus être victime c'est ne plus être. Le statut de victime implique une socialisation telle que non seulement les incesté.e.s ne sont percu.e.s plus que par ce prisme, mais se percoivent aussi elleux-mêmes essentiellement par ce prisme.

En somme, dire l'inceste apparaît comme une phase nécessaire dans une carrière de victime. La réaction des proches ou des interlocuteur.ice.s peut d'ores et déjà constituer une forme de reconnaissance des souffrances, et peut contribuer à ancrer l'identification au statut de victime. Au contraire, ces réactions peuvent prendre la forme de jugements normatifs qui peuvent fragiliser les victimes dans leur identification, ou au contraire les stimuler dans leur démarche. Dans les deux cas, il s'agit alors pour les victimes de (ré)apprendre à vivre en cultivant un regard neuf sur leur passé, et en tentant d'obtenir une reconnaissance sociale du préjudice subi.

<u>Chapitre 4 : 3ème phase : "Se (re)construire", transformation de</u> l'habitus et recherche d'une reconnaissance sociale

Si dire l'inceste permet souvent de fixer l'entrée dans une carrière de victime, puisque désormais, les incesté.e.s sont perçu.e.s comme tel.le.s, cette phase s'inscrit dans une trajectoire plus longue de recherche de reconnaissance, de validation et d'épanouissement personnel. Cette 3ème phase se chevauche donc avec les deux premières, voire les précèdent dans certains cas, pour François par exemple : "Je dirais que le début de ma reconstruction c'était à 28-30 ans. A ce moment-là j'ai fait mes études de psycho et j'ai commencé à mener une autre vie et me désolidariser de ce système familial." Dans son cas, le détachement des normes familiales incestueuses à commencé avant que François ait pris de conscience d'avoir été incesté - il ne s'en souvenait d'ailleurs pas. La quête de "reconstruction" des victimes d'inceste passe alors par des étapes similaires, qui se succèdent cependant dans des ordres différents selon les carrières.

.

⁹⁶ Becker, H. S., *op cit*, p.62

Se rapprocher de réseaux d'entraide

Dans une situation de confusion des repères et de resocialisation, les victimes cherchent souvent à entrer en contact avec des réseaux d'entraide de victimes, pour se sentir comprises et inscrites dans une communauté. En effet, nous avons vu que les personnes catégorisées comme victimes sont percues d'abord par ce prisme par les autres. Si certaines victimes cherchent alors à échapper à cette essentialisation, c'est le cas d'Ariane par exemple, cela ne les empêche pas de rechercher une certaine connivence avec d'autres victimes ou de chercher à comprendre les mécanismes de l'inceste. Ariane, qui trouve assez inconfortable la position de victime s'est énormément informée sur le sujet : elle utilise les mots incesté.e/incesteur.se, a lu les travaux de Dorothée Dussy, a écouté de nombreux podcasts sur le suiet, et était friande de références supplémentaires que le pouvais lui conseiller. De même, elle est ouverte à la discussion avec d'autres victimes, pour tenter de les aider dans leur propre démarche : "quand on sort du tabou après les gens viennent t'en parler". Bérénice souligne aussi l'importance pour elle d'avoir échangé avec d'autres victimes. Elle cite dans son livre à quel point ses échanges avec Maggie, une amie à elle ayant été incestée par son père l'ont aidée à réinterpréter son passé. Maggie lui avait raconté son histoire, et Bérénice s'y était identifiée : c'est la première personne à qui elle a osé parler de l'hypothèse d'un inceste concernant sa propre histoire. De même, Bérénice soulignait en entretien l'importance pour les victimes d'instaurer un dialogue avec des semblables : "C'est là où la thérapie de groupe est très importante. [...] On voit des personnes lambda et on sort de là en se disant "oh bah elle est comme moi, elle est comme tout le monde". Ces échanges entre victimes permettent alors de s'extraire d'une certaine marginalisation.

D'où le rôle central que jouent les associations de victimes ou de lutte contre l'inceste dans la construction personnelle des incesté.e.s : en organisant des groupes de paroles, des lieux numériques anonymes d'information et de discussion, elles permettent la rencontre entre différentes victimes. C'est ce que note l'autrice du témoignage "J'avance" publié le 5 janvier 2016 : "J'ai été bouleversée de découvrir l'existence d'association comme la vôtre! Ce n'était plus seulement mon problème, ma honte mais un phénomène social, un problème de société. Je suis une victime parmi d'autres !". Ici, elle exprime le besoin de sortir de l'isolement et de se sentir inclue dans un groupe avec un objectif commun. Ces espaces permettent aux victimes de s'entraider sur des difficultés quotidiennes qu'elles pourraient rencontrer, de mettre en commun des expériences désagréables voire de créer des liens plus durables avec quelques-un.e.s d'entre elleux. Sans même participer et s'engager durablement dans une communauté de victimes, le simple fait de connaître l'existence de personnes ayant vécu des faits similaires et vivant avec des difficultés semblables permet de se sentir appartenir à un même groupe, auquel les victimes peuvent avoir recours en cas de besoin. D'où l'importance de la diffusion de témoignages, qui permettent à des victimes de s'identifier directement au vécu d'autres personnes et de remarquer des convergences avec leur histoire personnelle, c'est le cas de François par exemple. L'inclusion dans une communauté de victimes, qu'elle relève d'un engagement réel ou d'un sentiment individuel, permet d'obtenir une reconnaissance par les pairs plus ou moins implicite. Cette reconnaissance a une portée plus grande que la reconnaissance par les proches puisqu'elle permet aux incesté.e.s d'appartenir à un groupe et pas seulement d'obtenir une validation de leur vécu.

Chercher la protection et l'assistance des institutions

La reconnaissance du statut de victime par les institutions médicales ou judiciaires revêt aussi une importance particulière pour les incesté.e.s, puisqu'elle signifie une reconnaissance sociale encore plus grande des préjudices subis. Cependant, peu de victimes d'inceste portent plainte, pour des raisons très variées : dépassement des délais de prescription, peur de la réaction de la famille, volonté de protéger la famille, peur de voir sa parole mise en doute une nouvelle fois ou encore peur de ne pas obtenir de condamnation ni de réparation⁹⁷. Dans le corpus constitué par les témoignages du site de Face à l'inceste. 147 témoignages sur 452 mentionnent avoir porté plainte contre leur incesteur.se, ce qui représente 32% des témoignant.e.s⁹⁸. Dans ces témoignages, de nombreuses victimes dénoncent l'inaction de l'ASE*, l'injustice des délais de prescription, les condamnations insuffisantes de leur(s) agresseur.se(s) ou le coût financier, psychique et physique des procédures judiciaires. Dans un témoignage partiellement retranscrit en annexe n°6, Marianne S. propose une description détaillée de son expérience des procédures judiciaires sur laquelle elle précise, en parlant de la justice : "J'espère un jour pouvoir parler de « destruction réparatrice » bien qu'aujourd'hui je ne connaisse que l'aspect destructeur de cet oxymore.". Ainsi, si la reconnaissance de l'inceste par la justice constitue un espoir pour nombre de victimes d'inceste, les difficultés rencontrées pendant les procédures et les faibles condamnations ont un pouvoir dissuasif majeur. En effet, même les victimes ayant obtenu une condamnation de leur agresseur.se se trouvent insatisfaites de la moindre reconnaissance que celle-ci témoigne. La reconnaissance sociale de l'inceste et l'aide des institutions n'est donc pas uniquement permise par les dépôts de plainte. Plusieurs victimes, dont François, décident d'engager des procédures judiciaires de changement de nom ou de prénom par exemple. François s'appelait à sa naissance Charles-François, et a décidé de retirer ce nom. Il a aussi décidé de retirer son 2ème prénom, Marie⁹⁹, le prénom de sa mère incesteuse : "J'ai enlevé le "Marie" pour plus être marié avec ma mère. Elle m'a identifié à elle. C'était comme si je suis elle et elle est moi.". Cette opération symbolique s'inscrit dans un processus de détachement du parent incestueux et reste une démarche engageant des moindre coûts économiques et psychologiques.

Les victimes se tournent encore plus fréquemment vers les institutions médicales. Dans le corpus étudié, 218 témoignant.e.s mentionnent avoir eu recours à des soins de santé mentale et/ou physique, c'est-à-dire près de 50% d'entre eux. L'autorité médicale peut aussi offrir un certain gage de reconnaissance sociale aux incesté.e.s. C'est le cas par exemple de Bérénice : "le temps que je prenne conscience que le mot inceste était valide j'avais entre 40 et 45 ans et ça a été validé par le psychiatre, le psychiatre c'est quand même l'autorité. Et seulement après la parole elle arrive.[...] Être confirmée par mon psychiatre avait le même impact qu'un procès en justice". Pour Bérénice, elle-même psychothérapeute, la reconnaissance d'un psychiatre suffisait à valider son statut de victime, mais sans doute est-ce lié à l'importance personnelle qu'elle porte à la psychiatrie. Ariane a connu une situation similaire grâce à une psychiatre de cours d'Assises. Ariane a été incestée par sa mère et sa sœur durant son enfance, puis son neveu a lui aussi été victime

⁹⁷ Dussy, D., op cit, p 98-102 : L'autrice déplore cela, puisque contribue à reconduire l'inceste qui n'est pas sanctionné.

⁹⁸ Précisons qu'un biais existe certainement, puisque Face à l'inceste est une association qui lutte particulièrement contre la prescription et a réalisé un appel à témoin sur ce thème. Peut-être peut-on aussi supposer que les victimes ayant déposé plainte se sentent plus légitimes à témoigner.

⁹⁹ Le nom de la mère de François n'a pas été changé, en raison du sens qu'il porte pour lui.

de sa soeur. Alors qu'elle témoignait en sa faveur, la psychiatre a deviné qu'elle avait elle aussi subi des viols incestueux. Qu'une personne émanant du corps médical reconnaisse son statut de victime sans qu'elle l'ait elle-même demandé a considérablement aidé Ariane à accepter d'avoir été incestée. Cependant, toutes les victimes d'inceste ne se tournent pas vers des spécialistes de la santé mentale, et ne considèrent pas cette reconnaissance comme déterminante dans leur trajectoire.

(Ré)apprendre à relationner

Les victimes d'inceste ne sont pas seulement en recherche de reconnaissance, mais veulent aussi "comprendre, savoir, avancer, trouver des clés pour [s]e libérer, [s]e reconstruire"100. Elles cherchent à recréer un modèle familial sain et proche d'une certaine normalité. De nombreux témoignages notent l'importance des relations amoureuses et de la maternité/paternité dans cette tentative de "reconstruction". Ce terme est d'ailleurs éloquent pour décrire cette nouvelle socialisation : conjointement à la déconstruction des normes incestueuses qui ont régi une partie de leur vie, il s'agit pour elles de bâtir de nouvelles relations sur des fondations fragiles. Cela signifie la transformation de leur habitus : de leurs représentations et de leurs pratiques¹⁰¹. A travers leurs relations amicales, familiales et amoureuses, les victimes d'inceste réapprennent à construire un rapport aux autres. Cependant, les victimes ont longtemps intériorisé les rapports de domination comme une normalité, et sont à ce titre plus vulnérables à de nouvelles relations abusives et déséguilibrées. Sur les 452 témoignages de notre corpus, 54 témoignant.e.s mentionnent avoir été victimes de violences sexuelles extra-familiales 102. De nombreuses victimes s'engagent ainsi dans des relations amoureuses dissymétriques et abusives, ce qui complique davantage leur détachement des logiques de domination apprises durant leur enfance. Par ailleurs, les difficultés relationnelles rencontrées par les victimes d'inceste sont nombreuses et fréquentes, comme l'affirme François :

"L: Vous rencontré des difficultés dans vos relations avec des femmes par la suite?

F: Avec les femmes c'était une catastrophe mais avec les autres aussi en général. J'étais très angoissé, j'avais peur de la violence de l'autre. Bon j'avais des problèmes avec l'alcool aussi c'était lié, et puis j'avais des comportements suicidaires. J'ai réussi à trouver ma place, à me marier et avoir des enfants mais j'ai toujours des séquelles."

François note cependant l'importance qu'à eu sa relation avec sa femme dans l'apaisement de sa relation aux autres et dans la redéfinition de normes relationnelles plus saines où la domination, bien qu'elle puisse toujours exister, est amoindrie. Bérénice souligne aussi la place déterminante qu'à eu sa relation fusionnelle avec son mari :

"Oui je suis mariée, j'ai la chance d'avoir une vie amoureuse très stable : je suis mariée depuis 41 ans. [...] Ca c'est quelque chose que j'ai remarqué dans ma pratique, beaucoup de femmes incestées vivent des amours passionnels de dépendance et d'emprise, dont elles ne savent pas se séparer. Heureusement j'ai choisi un mari qui est un amour, et là c'est la chance de ma vie"

¹⁰⁰ Témoignage publié le 2 janvier 2023 sur le site de Face à l'inceste, intitulé "Ma reconstruction, comment faire ?".

¹⁰¹ Bourdieu, P., *op cit*, p290

¹⁰² Encore une fois, cette donnée est certainement sous-estimée, puisque ce sont les témoignant.e.s qui décident de mentionner ou non avoir été victimes d'abus supplémentaires.

Bérénice considère même que la rencontre avec son mari constitue la "chance de [s]a vie", tant cette relation lui a permis de s'émanciper de sa relation avec sa mère, et a constitué tout au long de sa vie une source de stabilité, de soutien et de revalorisation d'elle-même. Le témoignage "La première fois..." publié le 16 juin 2023, retranscrit en annexe n°7 illustre aussi cette logique : le mari de la témoignante est directement à l'origine de l'arrêt des violences sexuelles de son frère et constitue un pilier dans sa vie : "Je veux rompre la chaîne, ne pas reproduire. Construire, autrement, avec mon amour et mes enfants. [...] Je peux vivre, aimer et être aimé. L'amour me guérit !" déclare-t-elle. Fonder sa propre famille constitue un accomplissement majeur pour des victimes d'inceste et marque l'aboutissement d'une nouvelle socialisation en rupture avec la socialisation familiale.

Des relations familiales complexes

Mais il reste que l'inceste et sa "révélation" à la famille a des conséquences majeures, autant sur le nouveau foyer des incesté.e.s que sur ses relations à ses parents et à le.a ou les incesteur.se.s. François souligne par exemple ses difficultés à se positionner comme père au sein du foyer :

"J'ai fait un peu comme mon père j'ai laissé ma femme prendre trop de place. Je voulais être un bon père mais j'ai pu aussi [être] dans une forme de violence - ni sexuelle ni physique hein mais un positionnement de père un peu trop autoritaire pour exister en tant que père, pour mettre de l'ordre et ramener la loi mais de façon parfois brutale."

Trouver sa place en tant que parent quand le seul exemple de parent connu est celui de parents incestueux constitue une difficulté majeure pour les incesté.e.s, malgré leur désir d'être de "bons parents". De même, la peur d'incester à son tour ses enfants est souvent présente, chez François toujours : "Moi j'aurais pu devenir un père violeur hein! J'avais de nombreux symptômes, dont l'addiction à l'alcool. Et j'avais peur ... j'ai deux filles et j'avais peur que dans un moment où j'avais bu ... Je leur ai demandé si j'avais pas fait quelque chose alors qu'au fond je savais que non."

Cependant, les rapports familiaux sont d'autant plus complexes avec les parents des victimes et la famille proche de l'incesteur.se ou des incesteur.se.s. La réaction de la famille lors de "l'annonce" de l'inceste va grandement déterminer les rélations futures. Ces réactions peuvent être :

- Un déni profond de l'inceste, voire une culpabilisation de l'incesté.e. Cela signifie le plus souvent une rupture des liens familiaux.
- Un soutien, qui n'exclut cependant pas des incompréhensions. Cela signifie le plus souvent un maintien des liens familiaux.

Dans le corpus constitué pour cette enquête, 26% des témoignant.e.s mentionnent qu'au moins une personne de la famille a dénié les violences incestueuses, 13% mentionnent qu'au moins une personne de la famille les a soutenu.e.s tandis que 8% mentionnent qu'iels n'ont pas révélé l'inceste à au moins une personne de la famille.¹⁰³ Le déni de la famille est donc relativement fréquent, et complexifie les relations familiales. Ce déni pousse parfois les incesté.e.s ou les membres de la famille concerné.e.s à couper les liens : c'est le cas d'Ariane, qui s'est mise à dos son père après avoir révélé l'inceste subi par sa mère et sa

¹⁰³ Sachant que 46% des témoignant.e.s n'ont pas donné de précision sur une éventuelle révélation de l'inceste à la famille.

soeur ou de François, qui ne communique plus avec ses soeurs depuis qu'il leur a annoncé avoir été incesté par leur mère. De plus, tous les incesté.e.s ne coupent pas totalement les liens avec leur(s) agresseur.se(s) qu'iels côtoient parfois occasionnellement ou qu'iels sont obligé.e.s de voir lors de réunions familiales. François par exemple est toujours en contact avec sa mère et l'appelle de temps en temps. Cependant, il évite de la voir et se réjouit que ses enfants et ses petits-enfants fassent de même.

Par ailleurs, une rupture franche des liens avec la famille incestueuse facilite la séparation des normes du système familial incestueux, comme ce fut le cas d'Ariane, qui a été mise dehors par ses parents à ses 20 ans et qui n'entretient plus aucune relation avec ses incesteuses. Si Ariane exprime ses difficultés à faire le deuil d'une famille qu'elle n'a jamais vraiment eu, cette rupture lui permet de se placer en opposition frontale avec ces normes incestueuses dont elle est aujourd'hui séparée. Au contraire, François a longuement souffert des liens conservés avec sa mère :

"Souvent j'ai été ramené sans le vouloir vers elle. Je partais, je revenais, etc pendant des décennies en croyant m'en être libéré. Ça a vraiment duré toute une vie. J'étais toujours lié à elle affectivement, ou alors je me mettais en dette, je lui empruntais de l'argent et comme ça elle gardait toujours un pouvoir sur moi."

Les liens de dépendance émotionnelle et financière au parent incestueux continuent parfois de se jouer durant la vie des incesté.e.s et les maintiennent dans le système familial incestueux. Une "zone grise" entre victimes d'inceste et incesteur.se.s est souvent présente : comme le précise Dorothée Dussy, le noir est collé au blanc dans les familles incestueuses, les victimes entretiennent des relations ambigües à leurs agresseur.se.s parce qu'elles partagent aussi des souvenirs joyeux avec elleux et s'y identifient en partie¹⁰⁴. Ces relations complexes vont contrarier la "reconstruction" des victimes, c'est-à-dire le processus de détachement des normes incestueuses et de modification de leurs représentations de la famille, des relations et de la sexualité, qui permet une conversion de leur habitus.

Chapitre 5 : 4ème phase : "Passer à autre chose", le désengagement de la carrière par la distanciation du stigmate de victime

Être victime constitue pour un temps une posture utile et confortable pour les incesté.e.s qui leur permet de revendiquer une appartenance à un groupe déviant et de demander à être reconnu.e.s comme telles. Cependant, ce statut est aussi une source de stigmatisation, d'essentialisation et de marginalisation qui excède la simple définition que nous en avons donné¹⁰⁵. De nombreuses victimes d'inceste refusent ainsi de se qualifier comme victimes, bien qu'elles soient perçues et identifiées comme telles par autrui. Ce refus apparaît souvent lors de l'aboutissement de la carrière : les incesté.e.s considèrent alors que l'inceste ne doit demeurer qu'une partie de leur vie, et ne doit pas s'ériger en identité, qui

¹⁰⁴ Levi, P. (1986) *Les Naufragés et les rescapés : Quarante ans après Auschwitz*, Gallimard, 200p. cité par Dussy, D. *op cit*, p79

¹⁰⁵ Voir la note n° 71 p19.

s'incarne par le terme de victime. Ce désengagement ne constitue alors qu'un désengagement partiel de la carrière de victime d'inceste : les incesté.e.s marquent leur désir de se défaire de leur stigmate de victime, et tentent par tous les moyens de ne plus être perçu.e.s comme tel.le.s, mais le stigmate peut demeurer.

Être reconnu.e socialement pour ne plus être victime?

Nous l'avons vu, s'identifier comme victime permet aux incesté.e.s d'obtenir une forme de reconnaissance de leur souffrance auprès de leurs proches, de leurs pairs et de la société. Cependant, être reconnu.e comme victime par la société est bien plus difficile étant donné la défaillance du système judiciaire français dans les affaires de maltraitance infantile et de violences sexuelles. Une condamnation constitue un événement concret qui marque un tournant dans les carrières de victimes, mais ne signifie pas nécessairement le début d'un désengagement de la carrière, puisqu'elle ne constitue jamais une réparation suffisante des préjudices subis, à la différence de victimes de sinistres. Ne serait-ce que les frais médicaux des incesté.e.s qui sont rarement pris en charge par la sécurité sociale ou dédommagés par l'agresseur.se condamné.e. De plus, malgré une condamnation, les incesté.e.s peuvent continuer de s'identifier au statut de victime et être agité.e.s par des doutes et des souffrances importantes. Dans "Et après la plainte ?", un témoignage publié le 17 janvier 2021, une victime déclare : "En cours d'assise il a été condamné à 10 ans, mais ça n'a jamais réparé ce qu'il m'a volé. Les cicatrices et la honte de ce parcours feront toujours parties de moi." Si l'autrice de ce témoignage ne précise pas s'identifier comme victime, elle ne revendique pas non plus se détacher de ce stigmate. Ce n'est pas non plus le cas du témoignage "Enfance perdue", publié le 15 décembre 2017 :

"En 1996 monsieur que je n'appelle plus que mon géniteur dans ma tête est arrêté. Il a fait des attouchements sur ma nièce, la petite porte dans ma tête commence à s'ouvrir. Mais lors du procès je ne dis rien, mon dieu ma mère est perdue elle a un début d'Alzheimer je ne peux pas la faire souffrir, impossible, je ne dis rien.

il est condamné à 13 ans, enfin il est puni pour ma nièce pour moi mais je n'ai rien dit. En 2000 un courrier de lui méchant cruel abject. Mon mari est là, je l'appelle je lui dis tout. Effondrement de toute la famille explications et thérapie car je suis toujours coupable il m'aimait tant. Il y a fallu toute la patience de ce médecin pour me faire comprendre à moi qui ai 45 ans que je suis une victime, une immense victime de cet homme, de celui qui m'aimait tant qu'il m'a violée pendant 12 ans."

Ce témoignage démontre bien comment les carrières de victimes d'inceste peuvent même débuter pendant, voire après la condamnation de leur agresseur.se. La condamnation n'a pas constitué une étape charnière dans sa carrière de victime, puisque son silence a continué même après celle-ci. Mais peut-être cet événement n'a-t-il eu aucun effet sur son identification au statut de victime parce que ce n'était pas *son* procès mais celui de sa nièce, procès auquel elle s'est même abstenue de parler.

Pour de nombreuses victimes, porter plainte ou obtenir des aveux de l'agresseur.se ne constitue pas un objectif. C'est le cas de François : "Ce qu'elle a commis mérite la prison mais ça m'intéressait pas d'entrer dans ce processus.". Il estime aussi qu'il n'est pas nécessaire pour lui de parler à sa mère de l'inceste qu'elle lui a fait subir, dans la mesure où il la croit incapable de prendre conscience de la gravité de ses actes. Il y rechigne aussi par

compassion avec sa mère âgée. Pour Bérénice comme François, l'aboutissement de leur "parcours" est la publication et la diffusion de leur livre, qui articule témoignage et tentative de compréhension de l'inceste qu'iels ont subis. Pour elleux, le fait que leurs livres soient achetés et lus constitue une reconnaissance sociale suffisante, qui implique directement leur désengagement de la carrière. Mais ce désengagement est rendu possible par leur long travail sur elleux-même, la transformation de leur habitus et l'apaisement de leurs maux. Ce qui semble constituer un déclencheur du désengagement de la carrière, c'est l'atténuation des souffrances et la volonté de vivre une vie "normale".

"Passer à autre chose" ou "se battre"?

Le statut de victime est associé au fait de subir, d'être dans une position vulnérable et passive de dominé.e. C'est un statut synonyme d'impuissance et d'apitoiement sur son sort. Ainsi, des incesté.e.s expriment leur réticence à l'idée de se désigner par ce terme, en particulier lorsqu'iels ont connu une mutation de leur habitus. Le refus de se dire victime intervient alors comme une réappropriation de soi et l'aboutissement d'un processus d'empouvoirement. Le refus de la domination et de la passivité s'illustre par une volonté de faire de l'inceste un élément de son vécu, sans qu'il constitue le seul marqueur identitaire de l'incesté.e. C'est ce que défend François par exemple :

"François : Je cherchais pas à me victimiser. Je reconnais que je l'ai été victime mais je ... LB : vous l'êtes plus ?

F: l'enfant victime en moi si, mais c'est l'enfant qui a vécu ça. Et l'adulte en moi peut prendre en charge son enfant victime. On a pas besoin de se victimiser dans sa vie pour être reconnu."

Ce refus s'illustre, chez lui comme chez d'autres, par un dédoublement de soi inspiré des théories psychanalytiques de l'enfant intérieur. La victime pour François, c'est l'enfant qu'il était qui a subi l'inceste par sa mère. Cependant, il se défend en tant qu'adulte de se définir comme tel. C'est aussi une conception issue de la psychologie et du développement personnel, qui définit la victimisation comme une mise en accusation d'autrui constante pour ses propres maux et une absence de prise de responsabilité dans ceux-ci. Bérénice, elle aussi psychothérapeute, cherche à tout prix à éviter de se "victimiser":

"Ca rejoint aussi le processus de victime/victimisation. Le risque aussi c'est qu'on fait de l'inceste une identité et j'ai pas envie de ça. Et le fait de continuer à militer pour ça et ben ça serait devenir que ça, j'ai pas envie. Et j'ai envie de passer à autre chose. Donc pour moi la dernière chose qui me tiendrait à coeur c'est la transmission de mon livre. J'ai envie de légèreté."

Bérénice refuse de militer contre l'inceste par peur d'être uniquement perçue comme victime et de se victimiser, ce qui constitue pour elle un écueil majeur à éviter. Elle affirme vouloir "passer à autre chose", c'est-à-dire faire de l'inceste un élément de son passé sur lequel elle ne souhaite plus réflechir et ressasser. Ce désir se retrouve aussi chez la mère de de la témoignante de "Ni victime, ni bourreau", publié le 22 juillet 2014 :

"Je pouvais mesurer à quel point le regard que je portais sur elle l'avait maintenue et la maintenait dans son statut de « victime » ou de malade, statut qu'elle exécrait au plus haut point puisqu'il la renvoyait invariablement à son histoire et à son « bourreau ». En pensant l'aider,

j'ajoutais un peu plus à son désarroi et au mien par ricochet. J'inscrivais le mot « victime » à l'encre indélébile, estampillé telle une étiquette sur son front."

Cet extrait montre à quel point des incesté.e.s peuvent trouver inconfortable d'être perçu.e.s comme victimes par leur entourage, puisqu'iels sont alors constamment ramené.e.s à leurs traumatismes passés. Il s'agit donc pour elleux de chercher à être perçu.e.s comme une personne "normale". Le statut de victime peut donc constituer une catégorie déviante à laquelle les incesté.e.s s'identifient de manière temporaire, puis abandonnent lorsqu'elle ne leur convient plus. C'est le cas de l'auteur du témoignage "Incestes mère/fils et grand-père/petit-fils : fortes confusions, faibles limites" publié le 5 septembre 2016 :

"mon statut « d'ex-victime » me permettait jusqu'à maintenant de me réfugier parfois à nouveau dans le statut de victime, en particulier dans des moments de tristesse, de doute, de stress...[...] Cette difficulté vient peut-être du fait que sans ce label qui me "définit", je surplombe un vide angoissant. J'ai beau savoir intellectuellement que je ne suis pas qu'une ex-victime mais également un homme riche intérieurement, qui peut apporter tant de choses autour de lui, mon esprit trouve tellement réconfortant de se sentir ex-victime et de s'en tenir à cela, en particulier dans les moments de stress."

Il décrit le confort que peut procurer l'identification à un statut de victime, tout en affirmant son désir de ne plus se définir comme tel mais comme "ex-victime". Il décrit d'ailleurs de la même façon les bénéfices rapportés par l'identification comme victime ou comme ex-victime, ce qui montre bien que ce qui est en jeu, c'est de chercher à se défaire du stigmate que représente ce statut essentialisant.

Cette phase peut intervenir à des moments différents de la carrière, selon le résultat d'un calcul coûts-avantage des incesté.e.s sur une identification au statut de victime. En effet, les carrières de victimes d'incestes ont chacune des singularités, qui ne peuvent être objectivées par le seul concept de carrière déviante.

Chapitre 6 : Des carrières inégales ?

Le concept de carrière tend à invisibiliser les logiques sociales à l'œuvre dans les parcours de vie des incesté.e.s. En effet, l'engagement dans une carrière de victime d'inceste reste située socialement.

Des carrières genrées ?

Devenir victime d'inceste implique d'adopter une certaine posture réflexive sur soi qui est bien plus présente chez les femmes. Elles sont socialisées à porter plus d'attention à leur corps et à leurs maux que les hommes, et surtout à exprimer leur détresse et leurs émotions. En revanche, les normes masculines dominantes supposent que les hommes doivent être forts, tolérer la souffrance et ne pas l'exprimer. Les hommes ont donc moins de prédispositions à pouvoir conscientiser et parler de l'inceste. Si 78% des victimes d'inceste sont des femmes, contre 22% d'hommes¹⁰⁶, 81% des témoignages de notre corpus ont été rédigés par des femmes et 11% par des hommes. En s'appuyant sur ces données, les hommes sont proportionnellement moins nombreux à témoigner que les femmes, ce qui peut

¹⁰⁶ Sondage commandé par Face à l'inceste, Ipsos, 2020

s'expliquer par le poids de la socialisation genrée. En revanche, les témoignages écrits par des hommes sont en moyenne plus longs (3,7 pages) que ceux rédigés par des femmes (2,6 pages). Par ailleurs, les victimes de violences sexuelles étant en majorité des femmes, les hommes victimes ont donc moins de représentations et de témoignages auxquels s'identifier, on peut donc supposer une prise de conscience plus tardive des violences subies chez les hommes. Dans le corpus étudié, parmi les incesté.e.s déclarant avoir eu recours à un thérapeute, 86% sont des femmes et 10% sont des hommes. Les hommes qui témoignent ont donc proportionnellement autant recours à un thérapeute que les femmes qui témoignent. En revanche, parmi les incesté.e.s mentionnant avoir subi des abus sexuels non-incestueux, 94% sont des femmes, contre 6% d'hommes. Les femmes incesté.e.s seraient donc plus à risque de subir des violences sexuelles supplémentaires durant leur vie. Cela pourrait venir de ce que les femmes comme les hommes incesté.e.s passent par un "apprentissage érotisé de la domination" adulte. Cependant les hommes, une fois adulte, ne sont plus aussi vulnérables aux rapports de domination, contrairement aux femmes, qui subissent toujours une domination genrée. Ces remarques doivent cependant être nuancées étant donné la faible représentativité du corpus étudié, qui ne permet pas de statuer sur l'influence du genre dans les carrières de victimes, mais permet toutefois de formuler des hypothèses sur son influence.

Victimes légitimes et victimes illégitimes

Il est d'autant plus difficile pour un.e incesté.e de s'engager dans une carrière de victime si son histoire ne correspond pas aux stéréotypes de la "bonne victime" ou des témoignages les plus relayés. Par exemple, de nombreuses victimes affirment ressentir de la culpabilité à l'idée d'avoir eu du plaisir pendant les violences sexuelles subies. Iels considèrent alors leur histoire comme illégitime : iel n'a pas dit non, iel a pris du plaisir, donc iel n'est pas victime. Colyne05, une participante aux discussions du forum déclare : "Mais ce qui m a le plus aidée c est des témoignages similaires à mon histoire que j ai entendu à la télé I annee dernière. J'avais perdu tout espoir de m identifier à quelqu un d'autre un jour, j'en avais les larmes aux yeux (larmes de joie et d emotion pas de tristesse) "107. Les incesté.e.s ayant subi des violences dans un contexte extraordinaire rencontrent des difficultés à s'identifier comme victimes, étant donné que les représentations des victimes qui leurs sont proposées ne correspondent pas à leur vécu. Une tendance fréquemment retrouvée chez les incesté.e.s est de minimiser les violences subies par rapport à d'autres témoignages qui ont pu être lus. C'est le cas de l'incestée qui témoigne dans "Légitime ?", victime de son oncle, qui l'a embrassée sur la bouche, publié le 8 février 2019 :

"Mon psy me dit que ce sont des abus sexuels et qu'ils sont traumatisants même s'il n'y a pas eu viol ou d'autres actes sexuels que ceux cités ci-dessus. Une partie de moi accepte que ce n'est pas normal, une autre se dit que bon je n'ai pas souvenir d'un viol ou de caresses prononcées ou autres pratiques sexuelles, du coup je me dis que j'en fais peut être trop et que j'exagère les choses, que je ne suis pas légitime dans la position de 'victime d'inceste' que je veux me donner."

L'idée couramment répandue que la gravité de l'atteinte sexuelle serait proportionnelle au préjudice subi influence les incesté.e.s dans leur identification comme victime. Cette idée

¹⁰⁷ Forum privé du site Face à l'inceste - "Bêtisier" des doc-psy & co (nous aussi on peut), Colyne05, Publié le 23.10.2020 22:4

reste largement démentie, mais continue d'influencer les représentations des incesté.e.s comme des non-incesté.e.s¹⁰⁸. De même, si les incesté.e.s n'ont pas subi de violences physiques, un sentiment d'illégitimité plus important peut émerger. L'identification aux témoignages des autres victimes d'inceste peut aussi s'effectuer selon le genre. En particulier, plusieurs hommes soulignent l'absence de témoignages de victimes masculines sur le site de Face à l'inceste. Les victimes d'inceste féminin, et en particulier d'inceste maternel regrettent aussi la relative absence de témoignages, c'est le cas d'un incesté, qui demande dans le témoignage "Help", publié le 20 février 2019 : "Mais de vous Face à l'inceste j'attends et vous pris de me mettre en contact avec d'autres victimes d'inceste maternelle je ne pourrai pas survivre plus longtemps dans cet état.". Le sentiment d'illégitimité des victimes d'inceste peut donc aussi être lié au genre, et peut les encourager lire ou contacter des victimes au vécu similaire. Cependant, d'autres victimes affirment aussi que la condition de victime transcende les genres, c'est le cas de l'incestée autrice de "Ce qui consume", publié le 2 avril 2018 : "J'ai compris pour mon père biologique il y a peu de temps et je témoigne dans la rubrique inceste père fils car il me semble que ce père là me voyait comme son fils et que j'ai réagi à cet inceste là comme l'aurait fait un homme. Enfin disons que je me reconnais beaucoup plus dans les témoignages d'hommes que de ceux des mes soeurs humaines". François affirme aussi se reconnaître dans des témoignages de femmes incestées. Le sentiment de légitimité des victimes d'inceste est donc particulièrement fluctuant selon les victimes et leurs propriétés sociales.

Une posture classée et classante

Ces différences de légitimité peuvent s'expliquer par la place qu'occupent les victimes dans la hiérarchie sociale. Le récit de soi et l'introspection sont des pratiques socialement situées, très présentes chez les individus issus des classes supérieures et les femmes. De même, avoir recours à un.e thérapeute est une pratique coûteuse et largement illégitime chez les classes populaires et les hommes. Or, les témoignages d'inceste les plus relayés par les médias restent des témoignages de personnalités publiques issues des classes supérieures : c'est le cas de l'ouvrage de Camille Kouchner par exemple. Les victimes issues des classes supérieures ont davantage accès à des réseaux d'entraide et d'influence. Par ailleurs, elles maîtrisent aussi les codes légitimes du récit de soi. Ainsi, si les victimes sont marginalisées par leur statut stigmatisant, les victimes issues des classes supérieures sont potentiellement moins marginalisées, puisqu'elles sont plus insérées dans la société et ont une parole plus légitime.

Dans une carrière de victime, l'importance des dotations en capital économique, culturel et social des incesté.e.s n'est pas négligeable¹⁰⁹. Tout d'abord, l'inceste ruine souvent la santé physique et mentale de ses victimes, qui ne peuvent parfois pas travailler pendant de longs mois, doivent régler des frais médicaux exorbitants et non remboursés ou encore des frais d'avocat.e en cas de procédure judiciaire, et ce, généralement sans le soutien de leur famille. C'est ce que dit par exemple le témoignage "Payer pour vivre à nouveau", publié le 16 juin 2022 :

"Si je fais le calcul, entre 8 novembre 2017 (première thérapie) et le 17 juillet 2020 (fin thérapie avec la 1re thérapeute), ça m'a couté 7200 €. Plus la thérapie actuelle, reprise avec une

_

¹⁰⁸ Dussy. D., op cit. p72

¹⁰⁹ Bourdieu, P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, les Editions de Minuit, 670p., p34-48

seconde thérapeute qui m'a couté depuis novembre 2021 (jusqu'à maintenant) plus de 1600 euros. Je ne calcule même pas ce que me coute la psychiatre.... C'est un gouffre financier et je peux le faire maintenant parce que mon mari gagne bien sa vie."

Ainsi, les incesté.e.s disposant d'un capital économique important peuvent prétendre se soigner convenablement tout en subvenant à leurs besoins. Par ailleurs, le processus de qualification des violences passées et de leur verbalisation aux proches dépend des facilités relatives à se raconter et à mettre en mots son expérience. Les incesté.e.s qui possèdent un capital culturel important cherchent aussi davantage à comprendre les ressorts de l'inceste en se documentant et en lisant des publications scientifiques sur le sujet. C'est le cas d'Ariane par exemple, qui a lu les travaux de Dorothée Dussy, qui mobilise les mots "incesté.e" et "incesteur.se" qui restent très peu démocratisés chez les victimes d'inceste et qui était friande de références académiques sur le sujet lors de notre entretien. Enfin, les liens forts comme les liens faibles sont des atouts considérables dans la poursuite d'une carrière de victime¹¹⁰. Le soutien des proches est inestimable dans une période de vulnérabilité importante, tandis qu'avoir un réseau étendu peut faciliter le déroulement des procédures judiciaires et la recherche d'un.e thérapeute compétent.e. Les incesté.e.s ont donc des carrières très inégales selon leur statut social et leur possession de capitaux pluriels. Il n'y a donc pas un habitus de victime d'inceste, mais bien des habitus modelés par les propriétés sociales des incesté.e.s.

Ainsi les carrières de victimes d'inceste illustrent-elles l'utilité conséquente de l'identification à un statut considéré comme déviant, mais seulement pour un temps. Les incesté.e.s deviennent victimes d'inceste au cours d'un processus comprenant plusieurs phases qui se chevauchent : identification de son vécu à de l'inceste, dénonciation de l'inceste, transformation de l'habitus, puis détachement du statut de victime. Le statut de victime apparaît alors à la fois comme un moyen d'obtenir de la reconnaissance que comme une catégorie stigmatisante et réductrice. La reconnaissance recherchée peut être une reconnaissance par les proches (ami.e.s, famille), par les pairs (autres victimes d'inceste) et/ou par la société et ses représentant.e.s (médecins et thérapeutes, institution judiciaire). Si ce statut ne permet pas nécessairement de s'extraire d'une certaine marginalisation¹¹¹, il permet aux incesté.e.s de se sentir représenté.e.s au sein d'une communauté de victimes restreinte. Cependant, cela n'implique pas que les victimes d'inceste se qualifient elles-mêmes comme victimes, même si elles sont désignées comme telles par les autres. Si les carrières de victimes suivent des étapes similaires, elles sont néanmoins inégales selon le capital économique, culturel et social que possèdent les incesté.e.s et selon le genre des victimes et de leur(s) incesteur.se(s).

Or, nous l'avons vu, parler de l'inceste publiquement ou à quelques interlocuteurs constitue une étape charnière des carrières de victimes. Dans "La dénonciation", Luc Boltanski écrit "Ce qui est anormal, ce n'est pas de se croire humilié et offensé, ni même de

¹¹⁰ Granovetter, M (1983), "The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited". *Sociological Theory*. 1. 201–233.

Les victimes d'inceste restent marginalisées au sein même des victimes de violences sexuelles, comme a pu l'illustrer l'absence de témoignages d'inceste lors du mouvement #metoo en 2017.

le faire savoir, c'est de le dire - dans des conditions et à des personnes qui ne conviennent pas"¹¹². Mais dans le cas de l'inceste, les conditions et les personnes à qui le dire ne conviennent presque jamais. Le témoignage peut alors constituer un moyen de réunion des conditions et des personnes disposées à entendre l'inceste. De même, les victimes cherchent souvent à comparer leur vécu aux expériences de vie d'autres incesté.e.s. Le témoignage occupe donc une place centrale dans leurs parcours de vie : à la fois comme moyen d'expression et de verbalisation des violences subies, que comme mode de comparaison et d'identification à d'autres victimes d'inceste.

.

¹¹² Boltanski, L., *op cit*, p15

Deuxième partie : Le recours aux témoignages

Dans cette partie, nous nous focaliserons sur la production de récits de vie par des victimes d'inceste. Il s'agira d'analyser les conditions d'écriture des témoignages et leur formalisation selon les incesté.e.s, sachant que celles-ci dépendent à la fois de leur disposition à prendre la parole et des possibilités qu'iels soient entendu.e.s¹¹³. Nous examinerons les différentes modalités de ces dénonciations, qui prennent différentes formes : des témoignages écrits anonymes relativement succincts, publiés sur le site de Face à l'inceste entre 2014 et 2023 et des livres-témoignages publiés en 2023 et en 2021. Ces témoignages peuvent être qualifiés de "spontanés", puisqu'ils sont produits par et pour leur auteur.ice. Nous intégrerons au besoin des témoignages dits "sollicités" dans l'analyse, issus des entretiens menés avec les incesté.e.s. Nous envisagerons ces témoignages comme des dénonciations qui ne mènent cependant pas à un "homicide civil", puisque la plupart de ces prises de parole sont anonymes¹¹⁴. Didier Fassin et Richard Rechtman définissent trois étapes vers la consolation du traumatisme¹¹⁵:

- La réparation du traumatisme, qui consiste en une reconnaissance collective de celui-ci
- Le témoignage, une parole individuelle qui alimente les discours collectifs d'une communauté de victimes
- L'attestation, une enquête individuelle approfondie pour comprendre et/ou expliquer les faits

Nous chercherons ici à montrer que le témoignage peut constituer une ou plusieurs de ces étapes selon les incesté.e.s, et selon leur engagement relatif dans une carrière de victime d'inceste.

Chapitre 7 : Qui témoigne ?

Tou.te.s les incesté.e.s ne produisent pas de témoignages, et ne cherchent pas à publiciser leur histoire de vie. Il s'agit donc ici de comprendre qui décide de témoigner et par quel moyen.

Le témoignage, une pratique située ?

Nous l'avons précisé précédemment, dans notre corpus 81% des témoignant.e.s sont des femmes tandis que 11% sont des hommes. Il semble que, sur le site de Face à l'inceste du moins, le témoignage soit davantage une initiative féminine que masculine. Par ailleurs, 11% des témoignant.e.s mentionnent avoir été victimes d'inceste commis par une femme. Le chiffre retenu concernant les violences sexuelles commis par des femmes oscille souvent entre 4 et 20% des abus sexuels intrafamiliaux selon les études¹¹⁶. Il est donc difficile de savoir si ce chiffre est plus ou moins représentatif de la réalité de l'inceste féminin, d'autant plus que celui-ci est moins dénoncé par les victimes. Dans son étude sur les

¹¹³ Pollak, M. et al. (1986) "Le témoignage", Actes de la Recherche en Sciences, 62(1), pp.3-29, p14

¹¹⁴ Boltanski, L., op cit, p16-17

¹¹⁵ Fassin, D. op cit

¹¹⁶ Brayford, J., op cit p214

témoignages de rescapé.e.s de camps de concentration, Michael Pollak remarque qu'un "silence sur la personne" est présent dans ces récits : des informations constitutives de l'identité d'une personne sont omises, c'est le cas de l'âge par exemple¹¹⁷. Dans notre corpus, c'est aussi le cas : l'anonymat est une règle imposée par l'association, qui est respectée par quasiment tous les témoignant.e.s, la moitié des témoignant.e.s ne mentionnent pas leur âge, 8% ne donnent aucune indication sur leur genre, ceux qui précisent leur métier sont rares. Il est donc difficile d'établir un profil général des incesté.e.s qui choisissent de témoigner, mais nous pouvons formuler quelques observations. Parmi les témoignant.e.s mentionnant leur âge, la moyenne d'âge lors de la publication du témoignage est de 37 ans, sachant que le.a témoignant.e le.a plus jeune avait 15 ans lors de la publication de son témoignage, et que le a plus âgé e avait 71 ans. Les témoignages interviennent donc plutôt tardivement dans la vie des victimes d'inceste, en comparaison de la période des violences subies c'est-à-dire de la naissance à 22 ans dans notre corpus. Cela peut s'expliquer par la présence d'une amnésie traumatique, par un engagement tardif dans une carrière de victime ou par un recours au témoignage qui intervient à une phase avancée de la carrière. Mais peut-être le lieu de dépôt d'un témoignage dépend-il aussi de la génération, les jeunes incesté.e.s ayant certainement davantage recours aux réseaux sociaux pour publier ce type de témoignage, même si leur anonymat n'est alors pas forcément garanti. Le choix de publier un témoignage sur le site de Face à l'inceste n'est pas anodin, c'est un texte publié sur une page conçue par des incesté.e.s pour des incesté.e.s qui ne risque pas de recevoir des commentaires assassins, mais au contraire des paroles de soutien de la part d'autres victimes. Publier un témoignage sur le site de Face à l'inceste dérive donc d'une logique bien différente de celle d'une publication sur les réseaux sociaux : il s'agit d'être lu par - majoritairement - d'autres victimes ou des personnes ayant des questionnements à propos de l'inceste, sans apparaître personnellement comme victime, mais en devenant une voix parmi de nombreuses autres. Le fait de témoigner sur le site d'une association peut refléter l'absence de soutien dont disposent les témoignant.e.s auprès de leurs proches ou des professionnels de santé qui les prennent en charge. Ce sont donc potentiellement des personnes vulnérables et relativement seules. La grande majorité des témoignages font part d'un vécu douloureux et de nombreuses difficultés. L'anonymat leur permet ainsi de s'exprimer librement sur les problèmes qu'iels peuvent rencontrer avec leur entourage sans craindre d'être reconnu.e.s.

Or, tou.te.s les témoignant.e.s n'ont pas été incesté.e.s. Sur les 452 témoignages recueillis, 10% ont été écrits par des témoignant.e.s qui n'ont pas été victimes des actes qu'iels dénoncent alors que 88% des témoignages ont été écrits par des incesté.e.s qui dénoncent les violences qu'iels ont subies. Dans la majorité des cas ce sont des parents, le plus souvent des mères d'enfants victimes d'inceste, qui expriment souvent un sentiment de solitude et de délaissement de la part des institutions.

Les témoignages sont classés par catégories sur le site de Face à l'inceste, ce qui permet aux visiteur.se.s du site de sélectionner les récits qui les intéressent. Dans notre corpus, la majorité des témoignages sont répertoriés dans la section "père" et "fraternel", comme illustré dans la figure 1 ci-dessous, ce qui est assez cohérent étant donné qu'environ 95% des incesteur.se.s sont des hommes. D'autres catégories utilisées fréquemment sont "incestes multiples", "message d'espoir", "parent protecteur" ou encore "inceste oublié". En

¹¹⁷ Pollak, M. op cit, p25

effet, ces catégories renvoient à des thèmes fréquemment abordés par les témoignant.e.s : les multiples violences vécues, l'encouragement des victimes entre elles, les proches des incesté.e.s ou celleux concerné.e.s par l'amnésie traumatique.

60 50 40 30 20 10 ince stes multiples Messale despoir dinat incestieux Levivre a deux Pedocrininalité Parent protecteur Inceste Oublie Consequences Proche de victime Fraternel Beaupatent Grand-patent Conzil

Figure n°1 : Graphique représentant la distribution des témoignages selon les catégories proposées par le site de Face à l'inceste

Par ailleurs, pour en savoir plus sur les personnes qui témoignent de cette façon, il est intéressant de se pencher sur celles qui ne le font pas. C'est le cas de François :

"LB : Est-ce que vous avez déjà pensé à témoigner à propos de votre histoire ? Que ce soit oralement ou par écrit ?

F: J'aime pas trop les témoignages. En fait à travers mon livre je voulais aussi donner du sens. Mon livre est un peu un objet hybride. Je cherchais pas à me victimiser. Je reconnais que je l'ai été victime mais je ...

LB: vous l'êtes plus ?

F: L'enfant victime en moi si, mais c'est l'enfant qui a vécu ça. Et l'adulte en moi peut prendre en charge son enfant victime. On a pas besoin de se victimiser dans sa vie pour être reconnu. [...] Après il y a aussi une part thérapeutique du témoignage qui est indéniable, c'est très important pour se reconstruire. Mais moi je ... c'est pas ... ça m'a jamais intéressé non."

François considère que témoigner est synonyme de victimisation, et c'est pour cette raison qu'il refuse de se prêter à ce type de mise en récit de soi. Son inconfort à adopter une position de victime implique directement son non-recours à ce mode d'expression. C'est pour cela que François a préféré écrire un livre qu'il qualifie d' "hybride", qui est davantage dans une démarche réflexive de compréhension de soi et de son incesteuse. Cette forme d'expression s'apparente à ce que Michael Pollak qualifie de témoignage à la fois "scientifique" et "personnel" et est privilégiée par des incesté.e.s qui possèdent un certain savoir dans une discipline donnée. C'est le cas de François, psychologue et de Bérénice,

¹¹⁸ *Ibid*, p6-9

psychothérapeute qui allie histoire, psychologie et sociologie dans son livre. Cependant, publier un livre implique de mobiliser un réseau important ou d'avoir un statut de représentant d'une cause¹¹⁹. François a publié son livre en auto-édition, après s'être vu refuser plusieurs fois la publication de son livre par des maisons d'édition. En revanche, Bérénice est parvenue à faire publier et éditer son livre, après avoir entretenu son réseau, et en misant sur le potentiel représentatif des victimes d'inceste maternel de son livre. Le livre-témoignage est donc une forme de témoignage privilégiée par les victimes disposant d'un capital culturel et social important, ou celles dont l'histoire de vie a été médiatisée¹²⁰. A la différence des courts témoignages publiés sur le site de Face à l'inceste, souvent écrits de manière spontanée et répondant à un désir d'écrire soudain, les livres-témoignage sont issus d'un long travail d'écriture et de réécriture qui vise à comprendre les ressorts de l'inceste subi¹²¹.

Des profils de témoignants

A partir des témoignages recueillis sur le site de Face à l'inceste, nous pouvons distinguer plusieurs profils de témoignant.e.s selon la période de leur carrière à laquelle iels témoignent et les raisons pour lesquelles iels témoignent. Si certains témoignages ne coïncident pas vraiment avec la typologie proposée, c'est que cette schématisation ne se veut pas exhaustive, mais permet de donner une idée des logiques de témoignages qui reviennent fréquemment. Quatre profils différents de témoignant.e.s peuvent ainsi être distingués :

- 1. Des incesté.e.s en proie au doute qui s'engagent dans une carrière de victime
- 2. Des victimes plus avancées dans leur carrière qui cherchent à s'inclure dans une communauté de victimes
- 3. Des ex-victimes qui donnent des conseils et des clés de compréhension
- 4. Des proches de victimes dénonçant une injustice

De nombreux témoignages sont des demandes d'aide ou d'informations, formulées par des incesté.e.s à peine engagé.e.s dans une carrière de victime. Ces témoignant.e.s sont généralement des personnes jeunes, qui manifestent leurs doutes naissants sur une potentielle agression sexuelle incestueuse qui aurait pu avoir lieu. Le ton de ces textes est plutôt emballé, oralisé et semble suivre le fil des pensées de l'auteur.ice en laissant transparaître ses doutes. Les phrases se contredisent parfois entre elles, et apparaissent comme des représentations d'un conflit intérieur. C'est le cas par exemple du témoignage "Comportements incestueux de mon père, besoin de conseils ?", publié le 11 juillet 2022 :

"Et si en fait j'avais tout inventé.... sauf que je sais au fond de moi que j'ai rien inventé et que c'est arrivait... Si je le dis à ma mère, elle s'en voudra toute sa vie et sera mal. En plus, je pars en Erasmus dans un mois donc je serais pas là pour la réconforter. Mais j'arriverai pas à voir mon père pour mon anniv.... La dernière fois que je l'ai vu, on était au spectacle de ma nièce, et il a mis devant tout le monde sa main sur ma cuisse, je l'ai enlevé, et il l'a refait. J'étais

¹¹⁹ *Ibid*, p21

Le Caisne, L., *op cit*, p328 : Le livre-témoignage de Nelly G., dont l'histoire a été très médiatisée, a été écrit pour elle par un journaliste.

¹²¹ Du moins, c'est le cas des deux livres étudiés, qui constituent plus que des témoignages puisqu'ils font intervenir des concepts psychologiques et cherchent à donner du sens aux actes des incesteur.se.s.

paralysée... J'ai pas osé gueuler... Vous avez des conseils ? J'ai besoin de voir le bout du tunnel..."

Ces témoignages sont l'occasion pour les incesté.e.s de délibérer pour savoir que faire dans une situation complexe, et de s'en remettre au jugement d'autres victimes ayant vécu des faits similaires. Ils permettent aux incesté.e.s d'obtenir des réponses et du soutien qu'iels n'obtiennent pas de la part de leurs proches. Les conseils demandés portent sur plusieurs situations : des suspicions d'un vécu incestueux, une potentielle rupture familiale, la révélation ou non de l'inceste à sa famille ou encore les procédures judiciaires. Le témoignage "Suis-je victime ?", publié le 9 novembre 2017 est un texte délibératif d'une incesté.e qui se rend compte avoir été victime. Si elle pose la question, elle y répond elle-même au cours de son témoignage, mais attend des réponses positives pour confirmer ce qu'elle dit ressentir :

"Lire les témoignages de ce site m'amène à m'interroger? Ai-je vraiment été victime? Je ne me suis jamais considérée comme telle jusqu'à aujourd'hui, même si j'en ai souffert. Comment puis-je aimer mon frère alors qu'il m'a fait ça? Comment est-ce qu'il a pu me faire ça? Est-ce qu'il n'est pas victime lui aussi quelque part?

Je ne peux pas me résigner à le désigner comme coupable. Pourtant, plus les souvenirs me reviennent, plus je pense qu'il l'est. Je n'y comprends rien et ça me fait mal. Je me pose tellement de questions..."

Témoigner est alors l'occasion de clarifier ses pensées et de changer son regard sur son passé, à l'image de la phase 1 des carrières de victimes décrite dans le chapitre 2.

D'autres témoignages sont produits par des victimes d'inceste, c'est-à-dire des incesté.e.s qui qualifient les violences sexuelles subies d'inceste. L'objectif affiché de ces textes est souvent de "libérer la parole" sur l'inceste et ses conséquences. Il semble que ces témoignages dérivent aussi d'une volonté d'être perçu.e et considéré.e comme victime par d'autres victimes : d'être reconnu.e par ses pairs et de s'inclure dans une communauté de victimes. Or, dans Outsiders, Howard Becker précise que "Le vocabulaire dans lequel la personne exprime ses motivations déviantes révèle qu'elle les a acquises au cours des interactions avec d'autres déviants"122. En effet, ces témoignages tranchent par leurs constructions similaires : la première phrase du témoignage consiste généralement en une présentation de soi qui précise son âge, son genre, la place de l'agresseur dans la famille et l'âge approximatif des violences subies. Ces textes sont écrits par des victimes ayant lu plusieurs témoignages, s'étant documentées sur l'inceste et ayant échangé avec d'autres incesté.e.s. C'est le cas du témoignage "Je vais en faire quelque chose" publié le 24 septembre 2020, dont la première phrase est "J'ai été violée par mon grand-père entre mes 8 et mes 12 ans environ.". Dans ce témoignage, l'autrice a un certain recul sur son passé, et malgré les souffrances dues à l'inceste qu'elle dit ressentir encore, elle fait preuve d'optimisme : "je sais que je suis l'enfant symptôme qui remue la merde et c'est parfois un peu lourd à porter mais le dysfonctionnement familial (qui se répète depuis...) va s'arrêter avec moi et j'en suis fière. Je suis heureuse de partager ce vécu avec vous. Merci !".

¹²² Becker, H. S., *op cit* p86

Plusieurs témoignages ont été rédigés par des "ex-victimes" ou des victimes qui se désengagent de leur carrière. Ces récits sont souvent répertoriés dans la rubrique "message d'espoir" : ils offrent des conseils, des mots d'encouragement destinés aux autres victimes. Souvent, ils reviennent sur des épisodes précis du parcours de vie des incesté.e.s pour en tirer des enseignements, tout en décrivant les difficultés rencontrées et l'aide précieuse dont iels ont bénéficié. Ces témoignant.e.s, contrairement aux autres, se présentent comme ayant une vie relativement stable qui leur convient, sans masquer les problèmes quotidiens qui se posent toujours. C'est le cas par exemple du témoignage "Paix intérieure" publié le 10 avril 2018 :

"12 années ont passé et nous sommes aujourd'hui toujours heureux, ensemble. En plus de vivre la joie de notre amour au quotidien, nous connaissons depuis quelques temps le bonheur d'être parents :-D Je respire à pleins poumons en vous écrivant ceci :-D Aaah, je souffle, oui, oui Mesdames qui me lisez, il est possible de s'épanouir dans votre vie de femme et de devenir une bonne, une vraie bonne maman, saine, bien dans sa tête, bien dans ses baskets, équilibrée et épanouie, de vivre la vie de ses rêves au quotidien, même après avoir vécu un enfer et un terrible enfermement psychologique et physique dans l'enfance-adolescence."

Ces victimes d'inceste se placent dans une position de mentor qui guide les incesté.e.s entammant à peine leur carrière de victime. Iels tentent de dissiper d'éventuels doutes et croyances auxquelles iels pouvaient souscrire auparavant. L'espace de témoignage du site de Face à l'inceste apparaît donc comme un véritable lieu d'entraide et de rencontre entre victimes d'inceste, par témoignages interposés qui se complètent et se répondent. De plus, il est possible de commenter directement les témoignages du site. Les témoignant.e.s y occupent plus ou moins consciemment des places différenciées et symboliquement hiérarchisées au sein du groupe hétérogène que forment les victimes d'inceste.

Par ailleurs, un autre groupe de témoignant.e.s se distingue des trois autres : ce sont les témoignant.e.s qui dénoncent l'inceste d'un.e autre. Ce sont souvent des "parents protecteurs" dont les enfants ont été victimes d'inceste, plus rarement des conjoint.e.s ou des ami.e.s d'incesté.e.s, ou encore des enfants d'incesté.e.s. Ces témoignages sont généralement emplis de colère et de révolte contre le système judiciaire ou médical. Les proches de victimes y expriment aussi leur culpabilité de ne pas avoir réagi plus tôt ou d'avoir agi avec maladresse. lels demandent à ce que l'incesté.e soit reconnu.e comme victime et aidé.e par la société. Parfois, ces dénonciateur.rice.s s'estiment elleux-mêmes victimes ou "co-victimes", "victimes collatérales" de l'inceste. Si le terme de victime n'est pas toujours employé par les victimes elles-mêmes, les proches des incesté.e.s le mobilisent très souvent dans le but de légitimer leur demande et d'obtenir une reconnaissance. Le témoignage "J'accuse" publié le 17 janvier 2021 exprime clairement une demande de reconnaissance:

"Il faut que les choses changent pour les victimes, qu'on les entende, que les familles les écoutent, que la honte change de camp !!! Ce n'est pas possible qu'eux, les prédateurs, soient déculpabilisés, décomplexés pendant des décennies alors que les victimes sont enfermées pendant ce temps dans le mur du silence, de la honte et de la culpabilité. Il faut changer le système judiciaire en profondeur, que la respectabilité revienne à qui de droit et à leurs familles et que l'imprescriptibilité soit prononcé en cas d'inceste ou de viol sur mineurs."

La mère d'une victime rédige ce témoignage en se faisant porte parole de sa fille afin de demander une reconnaissance de l'inceste par la justice. Son indignation motive son témoignage, qui s'adresse moins à des victimes qu'aux législateur.rice.s. Un autre témoignage, "Je suis une victime indirecte" publié le 5 mai 2022 est écrit par l'ex-mari d'une victime d'inceste. Il y exprime son désarroi et sa colère envers "les personnes qui ont mal agi ou peu agi voire pas agi" et leur fait presque porter la responsabilité du fait que sa femme l'ait quitté. Il s'estime alors être une "victime indirecte" de cet inceste. La dénonciation de l'inceste d'un proche peut donc aussi être instrumentalisée et réappropriée pour mettre en avant sa propre souffrance, quitte à occulter celle de la victime.

Les témoignant.e.s ont donc des profils particulièrement variés et produisent des témoignages différenciés. Les incesté.e.s en proie au doute ont une écriture saccadée et cherchent à obtenir des réponses à leurs questions. Des victimes plus avancées dans leur carrière cherchent à être reconnues comme telles par leurs pairs en mobilisant des codes d'écriture spécifiques. Des ex-victimes postent des messages d'espoir et des conseils à l'intention d'autres victimes. Des proches de victimes expriment leur révolte en s'accaparant parfois la souffrance de leurs proches et en se désignant eux-mêmes comme victimes.

Chapitre 8 : Les modalités des récits

Il s'agira ici d'étudier la construction des témoignages et de l'argumentation mise en œuvre dans la mesure où "le dénonciateur doit instituer une croyance et, au moyen d'une rhétorique, convaincre d'autres personnes, les associer à sa protestation, les mobiliser et pour cela non seulement les assurer qu'il dit vrai, mais aussi que cette vérité est bonne à dire et que la violence consécutive au dévoilement est à la mesure de l'injustice dénoncée" 123. En effet, les dénonciateur.ice.s ne mobilisent pas tou.te.s les mêmes termes, registres ou pronoms, et n'ont pas recours au récit de soi de la même façon.

Une publicisation confidentielle?

Nous l'avons précisé, l'anonymat est obligatoire sur le site de Face à l'inceste et dans les témoignages qui y sont publiés. Certes la publication d'un témoignage implique donc un partage avec des inconnu.e.s, mais un partage à couvert. Si certain.e.s témoignant.e.s précisent leur nom dans leur témoignage, il est alors effacé par les administrateur.ice.s du site. Cette règle est appliquée pour garantir la sécurité des incesté.e.s, mais aussi semble-t-il pour diluer l'individu dans un collectif. Il est demandé des victimes d'inceste qu'elles parlent depuis leur qualité de victime - ou de proche de victime. Le "silence sur la personne" est donc aussi imposé par le cadre dans et par lequel iels témoignent. Cependant, l'anonymat est aussi choisi par certaines victimes pour se raconter. C'est le cas de François, qui a choisi de publier son livre sous le pseudonyme de Denis Clair :

"L : mais vous avez publié votre livre sous un pseudonyme ...

F: le pseudo c'est vraiment pour ma famille. En même temps Denis Clair ça a du sens hein, c'est-à-dire une volonté d'éclaircir la situation. Mais oui je ... mais c'est vrai que j'ai certainement une contradiction là je dois avouer.

L : pourquoi avoir utilisé un pseudonyme ?

¹²³ Boltanski, L., op cit p19

F: pour me protéger, j'avais honte de ce que j'ai vécu. Si vous voulez c'est je me montre et je me cache en même temps. J'ai toujours une part de moi qui veut protéger ma mère. Aujourd'hui si je devais le publier maintenant je le mettrais à mon nom. J'ai dépassé la honte et la culpabilité."

Le recours à l'anonymat est révélateur de la tension entre nécessité et impossibilité de dire l'inceste : "je me montre et je me cache en même temps" 124. Il s'agit de dire l'inceste sans apparaître comme son.a dénonciateur.ice. et de se protéger des effets éventuels de cette publicisation. François exprime aussi son désir de protéger son incesteuse malgré tout en cachant sa véritable identité. Cela montre aussi que son livre constitue davantage une dénonciation d'une injustice qu'une délation d'un individu. L'anonymat joue ainsi comme une protection plurielle de soi et des autres : se protéger d'accusations de mensonge et protéger l'incesteur.se et la famille d'une potentielle stigmatisation. En effet, rendre publique une "histoire de famille" confinée dans un microcosme peut apparaître comme inapproprié auprès de la famille, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'inceste, qui y est généralement dénié.

L'anonymat, conjugué à la possibilité d'exprimer son vécu à l'écrit, ouvre un espace de parole bien plus important aux incesté.e.s. De nombreuses victimes n'ont jamais parlé de l'inceste oralement, mais parviennent à le faire par l'écrit qui rend certains mots plus prononçables. C'est ce que souligne le témoignage "Parler ? Non, merci - Ecrire, essayons" publié le 24 mars 2008 :

"Je me souviens qu'il y a de cela quelques temps, alors que j'avais pensé au suicide, on m'avait même parlé de groupes de paroles. L'idée d'un groupe me révulse à tel point que je n'ai jamais, au grand jamais, songé à une vague éventualité de prendre contact pour discuter de choses sur lesquelles j'ai du mal à m'attarder même avec la psy qui me suit. Je n'ai jamais aimé parler en groupes et je nourris un sentiment qui s'approche de la phobie dans tout ce qui sort du tête à tête pur et simple [...] Malheureusement, j'ai du mal à partager même avec la compagne de ma vie et avec mes enfants. Je les aime, mais ils n'entreront jamais dans mon monde, dans mon inexistence. S'ils le faisaient, le mirage se perdrait, un cri resterait"

Écrire apparaît alors comme une alternative à la prise de parole orale : cela signifie lancer des mots sans destinataire précis, mettre de l'ordre dans ses souvenirs en les fixant définitivement.

Cependant, les livres-témoignage de Bérénice et François ont été conçus pour que leurs proches les lisent. Mais la réception de leur entourage génère chez eux une certaine déception, qui marque l'échec de l'écriture à rétablir un dialogue avec la famille :

"L : vous avez parlé de ce que vous avez subi à vos sœurs ?

F: oui, au moment de l'écriture et quand il est paru. Bon y en a qui l'ont pas lu, deux. Et deux qui le croient pas. Une seule a compris et est d'accord avec moi. [...] Mais sinon c'est l'indifférence la plus totale de mon livre. A la limite on pourrait le critiquer mais non, rien. Comme si ça n'existait pas."

En publiant un livre sur l'inceste qu'iels ont subi, les incesté.e.s s'attendent à des réactions de la part de l'entourage, notamment négatives et construisent ainsi leur récit comme un argumentaire implacable. Si les auteur.ice.s expriment leur peur de la réception de leur texte

¹²⁴ Voir partie 1, chapitre 3.

par leurs proches, iels s'attendent au moins à ce qu'il soit lu et qu'il soit discuté. C'est le cas aussi de Bérénice :

"B : Quand j'ai écrit mon livre et qu'il est paru j'ai une nièce qui est psychologue qui l'a lu, pour le reste ça a été le silence radio le plus total. Donc vraiment c'est une solitude complète quoi. [...]

L : vous avez pas parlé de votre histoire à vos enfants ?

B: là aussi j'étais préparée, c'était rigolo, enfin au mauvais sens du terme. Ma fille aînée l'a lu, elle m'a restitué ça mais un peu comme un polar. "oh la 1ère partie c'est un peu lourd, l'histoire des poilus" vous voyez c'est un peu la génération qui s'en fout de l'histoire quoi et "la deuxième partie elle est un peu plus fluide c'est mieux écrit". Vous voyez elle a fait une critique sur la forme, et elle en est restée là donc j'ai pas insisté. Mon fils lui il adore l'histoire donc c'était différent. C'est un exemplaire que je leur avais donné, mon livre était pas encore publié donc il était imprimé avec une réglette. Et puis il l'avait mis au bord de la fenêtre. C'est très rigolo. Il lit la 1ère partie sur l'histoire et la 2e partie [qui aborde l'inceste qu'elle a subi] s'envole par la fenêtre. Alors je lui ai redonné et il l'a mise au placard. Et ma deuxième fille elle l'a pas lu. Et puis elle est psychologue."

Si écrire constitue pour elleux un moyen d'échapper à la faillite de la faculté de "dire" l'inceste¹²⁵, l'écriture ne permet pas pour autant de provoquer un dialogue sur l'inceste. Elle semble au contraire confiner la parole dans un récit et le rendre en quelque sorte moins réel aux yeux des proches, auxquels le fond semble échapper, malgré le recours à des concepts psychologiques et la volonté de produire une réflexion sur ces événements.

Témoigner, argumenter

Selon les témoignant.e.s, les interlocuteur.ice.s désigné.e.s et les objectifs de la mise en récit de soi, l'argumentation est investie de différentes manières.

Tout d'abord, les récits publiés sur le site de Face à l'inceste répondent en majorité à une certaine codification. Ces témoignages sont généralement construits avec un court paragraphe introductif dans lequel se présente l'énonciateur.rice, un développement plus ou moins long et un paragraphe conclusif qui se termine fréquemment sur des remerciements aux lecteur.rice.s ainsi qu'à Face à l'inceste ou sur des questions. Les témoignages sont alors organisés de manière chronologique, selon des événements marquants survenus dans la vie des témoignant.e.s : les violences subies durant l'enfance, une prise de conscience soudaine de l'inceste, l'annonce de l'inceste à des proches, la mort de l'agresseur.se, un procès ou encore une séance chez un thérapeute. La plupart des témoignages comportent de longues descriptions des conséquences de l'inceste et des difficultés rencontrées. La taille moyenne des témoignages est de 2,6 pages, mais plus de 70% des témoignages font moins de 2,6 pages. L'écrasante majorité des témoignages se limitent donc à quelques pages tout au plus, et ne consistent pas en des descriptions approfondies des expériences de vie des témoignant.e.s.

Selon Grinshpun, "l'argumentation « victimaire » ne peut pas se construire uniquement sur le logos. Il faut que la souffrance soit mise en scène et qu'elle touche l'autre, qu'elle provoque un stimulus émotionnel pour que l'autre agisse." Les témoignant.e.s mobilisent ainsi différents registres pour tenter d'être reconnu.e.s comme victimes et de susciter compassion et indignation chez le.a lecteur.ice. Les émotions constituent alors un

¹²⁵ Ou plutôt de le faire entendre aux autres, qui ne sont pas prêts à recevoir cette parole.

¹²⁶ Grinshpun, Y. op cit, p4

"dispositif discursif" au service de l'argumentation¹²⁷. Plusieurs émotions sont alors convoquées pour mettre en récit les parcours de vie des incesté.e.s, celles qui reviennent le plus souvent sont la peur, la colère, le dégoût, la honte, la culpabilité, ou encore la tristesse. Voici l'exemple d'un témoignage de victime d'inceste qui mobilise certaines de ces émotions de manière approfondie : "Mon corps, ce sale traître", publié le 2 février 2020 :

"Je me mets face à mon ordinateur et je tente d'écrire ce qui est en moi. Je suis prisonnière, enfermée dans mes émotions. Je suis prisonnière de ma peur. Je suis prisonnière de mon secret. Mon corps ne cesse de me demander de crier. [...] En fait, j'ai le sentiment que la colère m'habite de manière continuelle. J'ai l'impression qu'elle tourne et retourne mon cerveau. C'est une mauvaise amie qui ne me quitte jamais vraiment. Elle est là tapie dans l'ombre. Elle surgit souvent, sans que je sache pourquoi. Un rien la déclenche. J'ai besoin de tout contrôler. Quand je me regarde fonctionner, je me fais horreur. Je déteste cette manière d'agir, mais je n'en connais pas d'autres."

Ces émotions sont mobilisées pour susciter des réponses compassionnelles ou des conseils. Dans les témoignages d'ex-victimes ou dans les paragraphes conclusifs, d'autres émotions comme la joie, l'espérance ou le soulagement sont aussi mobilisées. C'est le cas du témoignage "Survivre à un inceste", publié le 28 mars 2022 :

"Je n'ai pas arraché cette page difficile de ma vie, je l'ai simplement tournée. Ne perdez pas espoir, ça peut mettre des années voire une vie pour s'en remettre, mais rien est impossible! Cela fait 15 ans que j'ai vécu l'inceste et le chemin parcouru est énorme!"

Il s'agit alors d'un message optimiste à destination d'autres victimes pour les encourager dans leur démarche. Le registre lyrique est mobilisé par 90% des témoignages de notre corpus, il correspond donc au principal registre par lesquel les témoignant.e.s choisissent de s'exprimer. Au contraire, les témoignages de rescapé.e.s de camps de concentration nazis étudiés par Michael Pollak et alii ne sont pas marqués par cette omniprésence des émotions et leur utilisation dans l'argumentation¹²⁸. Il semble donc que l'utilisation des émotions dans l'argumentation victimaire dépend largement du contexte social de production des témoignages ainsi que du moyen de diffusion de ce témoignage. De plus, dans ces récits de vie, un certain lexique issu de la psychologie et du domaine juridique est employé : si cette terminologie est certainement issue des contacts qu'ont pu avoir les incesté.e.s avec des représentant.e.s de ces domaines, leur utilisation n'est pas anodine et relève aussi de catégories légitimes avec lesquelles dire la souffrance et les violences sexuelles. Les conséquences de l'inceste sont ainsi décrites comme des "troubles post-traumatiques", les violences sexuelles subies comme des "viols et agressions sexuelles". Les incesteur.ice.s deviennent des "pervers.e.s narcissiques" ou des "coupables". Les victimes d'inceste sont en revanche très peu nombreuses à utiliser une terminologie issue des études féministes. L'argumentation des témoignant.e.s a aussi recours au registre épique : c'est le cas du témoignage "Je suis une battante", publié le 18 janvier 2021 :

"ME BATTRE. Pourquoi ? Je sais pourquoi. Parce que c'est un chemin à parcourir. Pour passer de celui de victime, honteuse, à celui de battante. Je suis une battante. Car mon cœur bat aujourd'hui et est épris de liberté. Parfois, le moi d'aujourd'hui aimerais remonter le temps et être là pour moi-même. Être ma sauveuse.[...] De toute cette histoire subsiste la colère. Contre

¹²⁷ *Ibid*, p5

¹²⁸ Pollak, M., op cit, p13-24

les tabous, la famille, les non-dits, cette hypocrisie, ce silence qui brûle. De toute cette histoire est née une flamme, qui illumine, haut et fort, et qui jamais ne s'éteindra. Une flamme de vie. J'ai parcouru un long chemin déjà sur ce traumatisme. Et j'ai encore un long chemin à parcourir. Je suis fière de ce que j'ai déjà accompli. Je suis fière de la femme que je suis devenue, celle dont je rêvais enfant : libre, épanouie et indépendante. Je me sens à présent investie d'une nouvelle force. La force de parler. La force de me battre."

Cette victime décrit sa vie comme une quête, une aventure sous forme de "chemin à parcourir", qu'elle est parvenue à mener grâce à sa "force" et son coeur "épris de liberté". Vivre après avoir vécu l'inceste est donc comparé à un exploit, une prouesse guerrière contre soi et contre la société, ses "tabous" et ses "non-dits". De même que le registre lyrique qui n'était pas présent dans les discours des rescapé.e.s des camps, toute héroïsation des victimes serait absente dans les travaux de Michael Pollak et alii parce qu'elle restreindrait la portée universelle de ces témoignages 129. Dans notre corpus, ce registre n'est certes pas le plus présent, mais il concerne près de 20% des témoignages. La figure qui revient le plus souvent est celle du "combat" qui marque le désir des incesté.e.s de devenir acteur.ice.s de leur vie, et pas seulement de subir les conséquences de l'inceste. Il s'agit là de sortir d'une passivité habituellement associée à la condition de victime. Cette posture argumentative ne semble pas réduire la portée de ces témoignages, qui coïncident avec des discours socialement légitimes individualistes de l'amélioration de soi par le dépassement de ses limites. Pour les victimes elles-mêmes, cette position est aussi davantage synonyme d'empouvoirement qu'une argumentation purement et simplement lyrique et compassionnelle, qui les place dans une posture plus submissive. Le fait que cette logique soit aujourd'hui présente démontre aussi le déplacement historique qu'a effectué la catégorie de victime. Si les rescapé.e.s des camps devaient développer un discours précis pour être reconnu.e.s comme victimes, la légitimité plus grande de cette catégorie sociale à l'époque contemporaine peut expliquer au contraire les désirs d'émancipation du statut de victime pour un processus plus dynamique de "survivant.e" par exemple.

Par ailleurs, les pronoms personnels mobilisés dans les récits des incesté.e.s induisent des rapports différents à la pratique du témoignage. La plupart des témoignages sont écrits à la première personne du singulier, utilisée pour se raconter dans une certaine authenticité revendiquée. Il s'agit alors de parler en son nom, d'instaurer un potentiel dialogue avec d'autres victimes ou de délibérer d'un conflit intérieur, comme nous avons pu le montrer précédemment¹³⁰. Quelquefois, le "nous" est mobilisé à la fin de ces témoignages, afin de généraliser les faits personnels relatés à toutes les victimes d'inceste, voire à toutes les victimes de violences sexuelles. C'est le cas du témoignage "Ils ont préféré étouffer l'affaire" publié le 20 octobre 2016 :

"Des années après, la question est plus délicate, mais je pense qu'il est important pour nous les victimes d'en avoir toujours la possibilité, surtout que certains agresseurs sont toujours un danger pour d'autres enfants. [...] La possibilité de se retrouver seule contre tous si on porte plainte, est une épreuve très difficile pour une victime d'inceste, c'est pourquoi il est si difficile pour nous de faire la démarche. Alors merci d'aider les victimes en retirant toute prescription pour l'inceste, pour leur donner la possibilité de porter plainte et d'avoir droit à un procès contre leur agresseur, lorsqu'elles sont enfin prêtes à le faire."

¹²⁹ *Ibid*, p25

¹³⁰ Partie 2, chapitre 7.

Ces témoignages portent alors souvent des revendications politiques le plus souvent contre la prescription des viols et agressions sexuelles incestueuses. La seconde personne du singulier est aussi utilisée dans des témoignages s'adressant directement à l'incesteur.se ou à celleux qui n'ont pas protégé ou aidé la victime. Ces récits sont alors des réquisitoires contre leur agresseur.se ou des "lettres ouvertes", comme le témoignage "lettre à ce père" publié le 26 octobre 2020 : "Tu t'es dit, certainement, que nous oublierions, et que cet oubli te protégerait. Oui, nous avons oublié, cet oubli t'a protégé. Parce que j'ai oublié, et que ma soeur aussi s'est tue, pendant toutes ces années, depuis qu'elle s'en souvient ; sache que moi, je ne me tais pas.". Quelques rares témoignages utilisent la troisième personne du singulier pour raconter leur propre histoire. Ce choix de rédaction relève d'une prise de distance par rapport à son histoire personnelle, voire d'un certain désir d'en faire une histoire littéraire.

Il est aussi intéressant de s'attarder sur les termes qu'utilisent les témoignant.e.s pour se décrire et décrire leurs incesteur.se.s. Dans Le berceau des dominations, Dorothée Dussy affirme que les victimes ne disent pas de termes relatifs au lien de parenté pour désigner leur parent.e incesteur.se, mais ce n'est pas le cas dans notre corpus¹³¹. Les agresseur.se.s y sont principalement désignés par la relation familiale, dans plus de 80% des cas. D'autres incesté.e.s marquent leur distance avec leur incesteur.se en l'appelant "géniteur.ice" par exemple. D'autres termes fréquemment utilisés pour décrire les auteur.ice.s de violences sexuelles sont mobilisés : "coupable", "agresseur.se", "bourreau", "pervers", "prédateur", "abuseur" ou "pédocriminel". D'autres termes plus psychologisants sont mobilisés comme "psychopathe" ou "malade", sans être justifiés sur le plan clinique. Le terme de "monstre" revient aussi très souvent, et performe une certaine vision de la violence comme une caractéristique non humaine qui serait propre à quelques individus réduits à l'état d'anomalies. Les discours des incesté.e.s peuvent donc aussi contribuer à dépolitiser les rapports de domination adulte en jeu dans l'inceste en en faisant un crime extraordinaire et malheureux. Les incesteur.se sont aussi désigné.e.s par des insultes qui alimentent la rhétorique émotionnelle que les témoignant.e.s développent : "salaud", "porc" ou encore "pourriture" sont des termes qui apparaissent dans les récits, et qui rejoignent l'idée d'un "dispositif discursif" émotionnel de leur argumentation à travers le dégoût et la colère. Les témoignant.e.s quant à elleux, ne s'identifient pas toujours à un statut particulier. 36% d'entre elleux s'identifient comme victimes, tandis que 6% d'entre elleux s'identifient au statut de "survivant.e", pourtant plebiscité par Face à l'inceste. La rhétorique du combat rejoint souvent celle des survivant.e.s, qui implique une posture plus dynamique.

Une analyse textuelle des titres de témoignages

Tous les récits de vie publiés sur le site de Face à l'inceste sont titrés par son auteur.ice. Il s'agit pour les témoignant.e.s de trouver une formule juste et cinglante pour illustrer leur témoignage. Ce titre est parfois la première phrase du témoignage, ou une description succincte des violences subies ou de l'état d'esprit au moment de la rédaction. Le titre n'informe pas toujours sur le contenu des témoignages, comme ce peut-être le cas de "Yeux bleus" ou "Mme" par exemple, mais permet de se donner une idée des thèmes récurrents qui y sont abordés. Le nuage de mots représenté dans la figure n°2 ci-dessous illustre la variété des thèmes abordés dans les témoignages. En toute logique, le terme qui

¹³¹ Dussy, D., op cit, p92

apparaît le plus dans les titres de témoignages est le terme d'inceste et le terme "ans" : les incesté.e.s y précisent souvent l'âge des violences, l'âge de leur sortie d'amnésie traumatique ou la durée des violences incestueuses, qui constituent des informations percutantes pour le a lecteur.ice. En effet, les récits de vie des incesté.e.s sont constamment contextualisés et une grande importance est accordée aux durées et aux âges. Des mots désignant le lien de parenté des victimes avec leur incesteur.se sont aussi particulièrement présents, on retrouve très fréquemment le mot "père", puis plus rarement celui de "mère" et de "frère" et enfin les mots "cousin", "grand-père", "beau-père" ou "soeur". Notons que le mot "mère" est aussi souvent employé dans les titres de témoignages pour critiquer l'inaction des mères d'incesté.e.s. Ces termes désignent souvent l'agresseur.se selon sa place dans la famille. Ce choix révèle l'importance accordée au statut familial dans l'inceste : chez les incesté.e.s l'idée que l'inceste est différent selon les membres de la famille qui l'ont commis est très présente. En effet, selon les relations hiérarchiques de dépendance au sein de la famille, des logiques inégales sous-tendent les relations incestueuses. Il s'agit souvent de récits rétrospectifs sur "l'enfance" et les manières de "vivre" ou plutôt de "survivre" que l'inceste implique, qui passe par une "reconstruction" et le fait d'en "parler". D'autres mots informent aussi sur les "conséquences" de l'inceste : le poids du "silence", le "mal"-être, la "peur", et le fait d'être "seule" dans ce "combat" pour retrouver la "paix".

Figure n°2 : Nuage de mots représentant les termes les plus utilisés dans les titres de témoignages



Selon les témoignant.e.s, les récits n'ont donc ni la même forme ni le même objectif. Les termes, registres, pronoms et l'organisation des témoignages sont autant de détails formels qui informent sur l'usage des témoignages et leur objectif.

Chapitre 9 : Pourquoi témoigner ?

Il s'agit désormais de s'intéresser aux motifs d'écriture de ces témoignages, qui sont produits dans différents contextes selon les carrières de victimes. Ainsi, nous analyserons les justifications qu'iels invoquent au regard du ton du témoignage et de sa temporalité.

Justifier le recours au témoignage

Il faut tout d'abord distinguer deux modalités dans l'étude de ces témoignages : l'écriture et la diffusion. Ces deux composantes de l'action de témoigner renvoient à des raisons d'agir différenciées. En ce qui concerne l'écriture en elle-même, plusieurs témoignant.e.s soulignent sa vertu libératrice et clarificatrice. Mais cette vertu, dans les discours des témoignant.e.s, est attribuée à toute action relative à une prise de parole, orale ou écrite. "Parler", ce peut être écrire comme dire l'inceste, mais cela implique un.e interlocuteur.rice vers qui cette parole est dirigée. L'écriture pour soi peut donc constituer, dans un premier temps, un moyen pour les incesté.e.s de qualifier et clarifier leurs pensées en les fixant sur un support. C'est l'usage qu'en fait Bérénice : "J'aimais bien écrire donc j'écrivais des bribes, et puis à un moment j'étais prête et j'ai rassemblé tous les morceaux du puzzle. Ecrire sur l'inceste c'est rassembler les pièces du puzzle", ou François :

"L : quand est-ce que vous avez écrit ?

F: Dès que les rêves ont commencé à venir. Il fallait que j'écrive, c'était en 2019. C'est vraiment un processus thérapeutique qui s'est engagé avec l'écriture du livre.

L : et vous avez décidé de faire un livre en écrivant ou c'est une idée que vous aviez déjà avant ?

F: Non en fait j'écrivais pour moi, et puis mon thérapeute m'a dit que je pouvais ptet le publier. Donc au début j'ai hésité j'ai dit "bon je sais pas" et puis j'ai finis par le faire."

Pour François, l'idée d'écrire un livre et de le diffuser par la publication est venue par l'écriture. C'est aussi le cas de Bérénice qui mentionne le "processus thérapeutique" que représente pour elle l'écriture couplé à sa volonté de transmettre un savoir sur l'inceste maternel. Diffuser un écrit s'inscrit pour eux dans une continuité avec l'écriture : "libérez la parole, libérez-vous!"¹³²..

Les témoignant.e.s mentionnent souvent l'importance de la "libération" de la parole, de "sortir" du silence. Un discours convenu sur l'inceste est donc de dire que celui-ci enferme ses victimes dans le silence à la fois parce qu'une interdiction sur le fait de le dire plane constamment, et que même en disant l'inceste les victimes se heurtent au silence de leur interlocuteur.rice ou à la remise en cause de leur parole. La dimension performative du langage implique aussi le fait que dire l'inceste, c'est sortir du rapport de domination et exister en tant que victime, comme nous avons pu l'analyser dans la partie 1. Témoigner est donc une démarche qui vise à "se libérer", mais cette libération passe par la confrontation à l'altérité. Un objectif supplémentaire affiché par les témoignant.e.s est d'informer sur les conséquences de l'inceste, à rebours des discours médiatiques qui font de l'événement en

¹³² C'est le titre d'un témoignage publié le 17 janvier 2021, qui prône auprès d'autres victime l'importance de parler de l'inceste.

lui-même le point focal des réflexions. Ces discours visent donc à rétablir la vérité des incesté.e.s : l'inceste ce n'est pas "juste" les violences sexuelles en elles-mêmes, c'est aussi et surtout les répercussions que cela a sur de multiples dimensions de la vie des victimes. L'association Face à l'inceste a une tribune médiatique importante et tente d'informer le plus grand nombre sur les implications de l'inceste, les témoignages sont ainsi en partie orientés dans ce sens. Les témoignages visent à la fois à informer des proches de victimes ou des personnes non directement concernées par l'inceste, mais aussi les autres victimes elles-mêmes. Pour beaucoup de témoignant.e.s, prendre la parole de cette façon c'est participer à une certaine pédagogie collective de ce qu'est "vraiment" l'inceste et des dégâts qu'il cause. Aussi, nous l'avons vu, les témoignages peuvent être porteurs d'une demande d'information et non d'une tentative de pédagogie. L'espace de témoignage est donc un lieu d'éducation réciproque où des discours plus ou moins normatifs s'échangent. Par l'action de témoigner et dans leurs discours, les incesté.e.s se positionnent par rapport au groupe hétérogène des victimes d'inceste. Si certain.e.s décident de reprendre des discours relativement convenus et diffusés dans d'autres témoignages ou sur le site de l'association, en développant une rhétorique de la "libération du silence", de faire tomber le "tabou" de l'inceste, d'autres expriment une certaine volonté de distinction vis-à-vis de ces discours. C'est le cas par exemple du témoignage "Inceste grand-mère" publié le 15 octobre 2014, qui critique le sensationnalisme des médias et des associations de victimes :

"La souffrance est comme le CAC 40 ! Plus c'est haut, plus c'est "bon". Il faudrait tout de même mettre en avant que l'inceste n'est pas une compétition dans le sordide ! Quelque soit le geste, le contexte, le seul fait d'attenter à l'intégrité corporelle d'un mineur qui est sensé obéir à son agresseur est un VIOL !!"

s'est ensuite défendue de médiatiser L'association seulement des histoires sensationnalistes, puisqu'elle publie tous les témoignages reçus selon ses dires. Il reste que certains discours de victimes d'inceste sont plus légitimes et normatifs que d'autres. En l'occurrence, les victimes ayant vécu des violences sexuelles particulièrement violents ont des témoignages plus légitimes puisqu'une hiérarchie est présente entre les victimes selon les violences subies, ne serait-ce que dans la loi¹³³. Or, cette hiérarchie se retrouve dans les témoignages de victimes : les incesté.e.s les plus légitimes socialement contribuent à reproduire ces discours normatifs en les reconduisant malgré elleux, puisque l'extrême violence des sévices subis peut servir de justification d'un mal-être, sentiment constamment remis en question par celleux dont le parcours est moins légitime.

Par ailleurs, contrairement à l'étude de Michael Pollak *et alii*, la parole des témoignant.e.s porte fréquemment des revendications politiques. Mais cette prise de position reste relativement limitée à des idées dont l'association Face à l'inceste se fait défenseuse comme le retrait de la prescription en cas d'inceste ou une meilleure indemnisation des soins psychologiques pour les victimes. Les récits de vie des incesté.e.s sont alors mobilisés comme des exemples qui permettent de développer une argumentation plus générale sur leurs conditions de prise en charge. Ces témoignages jouent aussi le rôle de carnets de doléances adressés aux institutions : une incestée déclare dans "Condamnée au silence", publié le 18 juin 2020 :

¹³³ Dussy, D., *op cit* p98

"Au delà du fait qu'il est presque impossible de mettre les mots sur ce qui m'est arrivé, en faisant de l'inceste un tabou, la société condamne inévitablement les victimes à un silence forcé. Il m'a fallu 20 ans avant de me rappeler. [...] Je n'intenterai pas de poursuites contre lui car le système continue de protéger les agresseurs. On reconnait aujourd'hui la dissociation et la mémoire traumatique. Mais cela reste insuffisant. On remet en doute la parole des victimes qui portent plainte des années après ce qui ne permet pas de « corroborer les faits avec des preuves ou des témoins ». On ne mesure pas la difficulté pour les victimes de témoigner en face de leur bourreau. Dans mon cas c'est impossible. Je sais que dès que je croiserai son regard à la barre je redeviendrai la petite fille terrorisée du passé, incapable de bouger, incapable de parler."

Ces témoignages s'inscrivent donc dans un discours collectif relayé par l'association, qui permet aussi de connecter des histoires individuelles à un problème social généralisé dont l'association se fait l'adversaire principal. Il reste que ces récits s'inscrivent dans une logique de demande de reconnaissance de leur condition de victime, qui leur est rendue difficile voire impossible par le traitement actuel de ces infractions par la justice. Cependant, ces revendications politiques sont très peu issues des luttes féministes et s'inscrivent rarement dans une dénonciation des violences patriarcales systémiques.

Les temporalités des récits

Les témoignages sont indissociables d'un contexte pluriel : le contexte social de production du texte et le contexte biographique dans lequel il s'inscrit. Par ailleurs, les références temporelles ou à l'âge sont très présentes dans les différents témoignages, qui sont très souvent construits par paragraphes ayant une certaine unité temporelle. Tout d'abord, il faut souligner que l'actualité sociale autour de thématiques proches de celle de l'inceste influence les récits publiés sur le site internet. La publication de certains livre-témoignages très médiatisés comme *La familia grande* de Camille Kouchner début 2021 ont eu une influence notable sur les témoignages produits dans la foulée, qui mentionnent souvent ces ouvrages. Cependant, nous n'avons pas observé de publication plus importante de témoignages selon ces événements médiatiques : selon notre corpus, 50 témoignages ont été publiés en 2021, en plein #metooinceste contre 46 en 2020¹³⁴. Ce décalage pourrait s'expliquer par le lieu de dépôt de ces témoignages : peut-être ces déferlantes médiatiques entraînent-elles une hausse des témoignages sur les canaux qui y sont propices, en l'occurrence pour le mouvement #metooinceste, les réseaux sociaux et surtout Twitter.

En ce qui concerne le moment biographique auquel les incesté.e.s témoignent, celui-ci varie beaucoup selon les raisons formulées pour justifier ces témoignages. Pour témoigner sur le site, les incesté.e.s doivent tout d'abord en avoir pris connaissance. Parfois, iels découvrent le site juste avant de témoigner et décident dans la foulée de construire un récit de vie qu'iels publieront. Certain.e.s témoignant.e.s prennent conscience de l'existence de l'association à travers les médias, la lecture du livre d'Isabelle Aubry, ex-présidente de l'association ou en recherchant des informations sur l'inceste sur internet. D'où la présence importante de témoignages d'incesté.e.s se questionnant sur leur vécu et sa qualification potentielle comme inceste. Le témoignage intervient alors à différents stades de la carrière de victime selon l'utilité immédiate que représente l'écriture de ce texte : demande d'aide,

¹³⁴ Mais peut-être est-ce dû à la moindre fiabilité du site qui recense les témoignages de manière assez aléatoire.

partage et échange de son histoire ou don de conseils. Mais ce recours au témoignage intervient aussi généralement après une étape biographique charnière dans la vie des incesté.e.s. Ce peut-être juste avant ou juste après avoir porté plainte, avoir participé à une séance inspirante chez un thérapeute, avoir confié une lettre d'aveux de l'inceste à la famille, avoir vécu une grossesse. La mort de l'incesteur.se peut aussi déclencher ce type de prise de parole. En tous cas, les témoignant.e.s justifient souvent leur prise de parole comme nécessaire après un événement riche ou lourd de sens dans leur parcours biographique. C'est le cas de l'incestée qui témoigne à l'occasion de la mort de son père dans "Il est mort", publié le 3 novembre 2020 : "Et enfin, il est mort, et de vieillesse !! même pas du COVID! il aura été résistant, avec tout le mal qu'il a fait autour de lui. J'en ai passé des heures chez les psy et j'en ai avalé des anti dépresseurs. Mais maintenant je vais enfin pouvoir tourner la page. Courage, à tous ceux qui sont dans cette situation." Ainsi ces témoignages sont-ils produits essentiellement à l'occasion de points de bifurcations du parcours biographique des incesté.e.s.

Au sein même des témoignages, des périodes différentes sont mobilisées pour mettre en récit l'inceste et son influence sur la vie des énonciateur.ice.s. Ces temporalités sont étroitement liées aux raisons d'écriture qu'évoquent les témoignant.e.s. Nous pouvons distinguer quatre périodes distinctes qui sont mentionnées dans ces récits :

- L'avant l'inceste
- Pendant l'inceste : la période plus ou moins longue des violences incestueuses
- L'après inceste
- La période présente ou proche et une projection dans le futur

Peu de témoignages mentionnent l'avant-inceste. En effet, beaucoup d'incesté.e.s n'ont même pas de souvenirs de cette période, soit parce qu'iels étaient trop jeunes pour s'en souvenir, soit parce qu'iels ont connu l'inceste depuis leur plus jeune âge. Cette période est mentionnée dans de longs récits de vie, et sert de comparaison avec la personne de l'après inceste ou du pendant. La joie, la naïveté et l'insouciance de cette période de leur vie est soulignée dans leurs discours et mise en perspective avec la détresse actuelle de la victime. Ainsi, les témoignages qui convoquent cette temporalité le font toujours en décrivant par la suite la période des violences et sont généralement engagées dans une carrière de victime.

De même, les victimes d'inceste ne sont pas si nombreuses à décrire la période des violences. Une simple mention des faits est souvent préférée, du type "*J'ai été victime attouchements sexuels par mon beau-père* à *l'âge de 11 ans.*", seule mention de l'inceste subi dans le témoignage "inceste beau-père" publié le 18 août 2019. Cela peut s'expliquer à la fois par la difficulté que peut représenter le fait de raconter des violences subies dans les détails ou par l'impudeur que cela représente. Mais rappelons que l'important pour la majorité de ces dénonciateur.ice.s n'est pas de parler des violences en elles-mêmes mais de ce qu'elles ont impliqué dans leur vie personnelle. Les descriptions des violences peuvent alors intervenir pour servir leur positionnement en tant que victime, se "libérer" ou pour fixer définitivement un souvenir fugitif par exemple. Ici, cette étude se distingue encore une fois de celle de Michael Pollak *et alii*, qui décrivent souvent dans leurs détails les plus sordides les violences subies dans les camps¹³⁵. Dans notre corpus, les violences sont souvent seulement mentionnées sans plus de détails, parfois même de manière allusive par des

¹³⁵ Pollak, M., op cit, p4-5

formules euphémisées comme "il a mis une main sous ma culotte" dans "Ce cousin incestieux protégé par sa famille" publié le 18 janvier 2020 ou "il m'a fait des choses" dans "Je suis seule" publié le 4 octobre 2017.

La période de l'après-inceste est bien plus convoquée par les témoignant.e.s, que ce soit pour décrire leurs déboirs avec la justice ou les thérapeutes, leurs relations amoureuses ou familiales ou encore leurs problèmes physiques et psychologiques en lien avec l'inceste. Le récit mentionne aussi souvent une évolution de leur rapport à l'inceste et à leur condition de victime en convoquant massivement des émotions pour argumenter en ce sens. C'est le cas par exemple du témoignage "La justice : une destruction réparatrice ?" répertorié en annexe n°6.

La période présente ou proche est la période qui apparaît le plus dans les récits des témoignant.e.s. Leurs discours se centrent alors sur les conséquences des violences dans leur vie actuelle et les raisons pour lesquelles iels témoignent. Ces récits peuvent aussi contenir des projections dans l'avenir en convoquant des discours d'espérance. Le témoignage "La première fois ..." lui-aussi répertorié en annexe n°7 se conclut sur des souhaits formulés par l'incesté.e.s pour son futur.

Les récits s'inscrivent dans des temporalités multiples : le contexte social, le contexte biographique et restituent eux-mêmes des périodes différentes de la vie des témoignant.e.s selon les raisons pour lesquelles iels écrivent.

Analyse comparée de deux ouvrages de victimes

Il s'agira ici de proposer une étude comparative des livres de François et de Bérénice, deux enquêtés par ailleurs psychothérapeutes qui refusent tous deux la qualification de "témoignage" pour décrire leur livre. Ces deux ouvrages constituent chacun un travail de recherche personnel sur leur histoire de vie et tentent d'esquisser une réflexion sur la violence qu'iels ont subi à partir de leurs savoirs en psychologie et psychanalyse. Le livre de François, *Une mère a(i)mante* propose une analyse de son vécu et de ses rêves et tente de "donner du sens, d'aider à comprendre [l]es causes et [l]es effets" de l'inceste maternel. Bérénice quant à elle tente de comprendre l'inceste maternel qu'elle a subi en ayant recours à la psychologie, l'histoire et la sociologie : elle retrace une histoire généalogique de sa famille pour tenter d'y donner sens dans son livre *Une enfant de trop*. Les couvertures des deux livres sont présentes en annexe n°8.

Ces deux ouvrages se distinguent des courts témoignages mis en ligne sur le site de Face à l'inceste, dont l'objectif n'est pas le même. Le travail de Bérénice et François relève d'un long travail de recherche de sens plus abouti que ceux entamés dans des témoignages. En revanche, des logiques similaires sont notables entre les livres et les témoignages : les mots mobilisés par les incesté.e.s n'ont pas le même sens selon qui les emploie, mais la définition qui en est donnée est érigée en vérité générale, ce qui traduit une volonté de donner du sens à une expérience incertaine. En particulier, certaines phrases prononcées par François comme Bérénice en entretien sont écrites dans leur livre à l'identique. Le concept d'empathie est mobilisé par Bérénice comme par François, mais de manière différente. François se refuse de ressentir de l'empathie envers sa mère incesteuse :

"L: Vous ressentez toujours de la haine pour votre mère?

F : non je la comprends, ou du moins j'ai envie de la comprendre. Je dirais pas que je l'ai pardonnée mais je peux être magnanime.

L :c'est déjà ça ... j'imagine qu'il a dû vous falloir beaucoup de temps pour avoir de l'empathie envers elle ... ?

F: de l'empathie je sais pas. Je peux mettre du sens mais de l'empathie euh... quand même pas. Elle se faisait passer pour la victime, toutes mes sœurs m'en voulaient parce que sois-disant je la maltraitais. Je l'ai quand même longtemps protégée, j'ai haïs mon père parce qu'elle le haïssait. J'étais de son côté aussi, j'avais de l'empathie à ce moment. Donc aujourd'hui non je peux pas dire que j'ai de l'empathie, j'ai de la compréhension oui."

Alors que j'emploie le terme d'empathie à mon sens comme synonyme de "magnanime", le mot que vient de prononcer François, il me corrige en déclarant qu'il avait de l'empathie envers sa mère quand il était encore sous son giron. Ainsi, se détacher de sa mère avait signifié pour lui ne plus ressentir d'empathie envers elle, mais de la magnanimité ou de la "compréhension" après un long travail sur lui-même. Dans son livre et en entretien, Bérénice défend au contraire l'empathie comme l'aboutissement final d'un long travail personnel sur son passé : "Si on est réconcilié avec son histoire, on ouvre la place à l'empathie chez l'abuseur. En fin de thérapie quand on commence à comprendre ... ce qui veut pas dire qu'on pardonne, mais moi je dirai qu'il s'agit de se réconcilier avec son histoire parce qu'on est tous issus d'une histoire compliquée.". Bien loin de désigner un rapport de soumission à l'incesteur.se, l'empathie constitue pour elle le signe d'un empouvoirement abouti. Remarquons que dans son discours, elle oppose les termes "réconcilier" et "pardonner". Dans son livre, elle oppose un grand nombre de termes entre eux pour tenter de trouver le mot juste qui décrit le sens qu'elle veut donner à son rapport à sa mère et parmi eux, réconcilier et pardonner. Voici le sens qu'elle en donne : le pardon "redonne à celui qui l'accorde une consistance qui lui permet de passer du statut de victime à celui de sujet", c'est une démarche vers soi-même qui permet de "comprendre l'humanité de l'autre". La réconciliation quant à elle est issue d'une volonté réciproque de compréhension de l'autre. Le pardon consiste alors en une ultime étape de la carrière de victime pour elle, tandis que François n'y fait jamais référence dans son livre - ni à la réconciliation d'ailleurs - et n'accorde pas une importance aussi importante aux termes ni à un objectif qu'il faudrait pour lui atteindre dans son cheminement personnel.

Les deux ouvrages analysent les ressorts de leur relation incestueuse avec leur mère. Or, deux logiques différentes sous-tendent l'inceste qu'iels ont subi. Bérénice décrit son rapport avec sa mère comme celui d'une "enfant de trop", non-désirée et non-attendue, qui a subi les violences psychologiques, physiques et sexuelles de sa mère durant toute son enfance. Elle était perçue comme une "peste maladroite" et s'attirait fréquemment la colère de sa mère pour des raisons futiles. Au contraire, François était "l'idole de [s]a mère", l'enfant trop désiré et trop attendu sur lequel des attentes énormes pesaient dès son plus jeune âge, et qui formait selon lui presque un couple avec sa mère. Ainsi, les deux analyses sont opposées mais se rejoignent sur certains points : leurs mères leur ont appris à détester les hommes et à s'en méfier. Par ailleurs, écrire ce livre relevait d'une initiative similaire pour Bérénice comme pour François. Tous deux soulignent le rôle thérapeutique de l'écriture et l'émancipation qu'elle permet. François écrit par exemple :

"Écrire est un arrachement du corps de ma mère. C'est accepter de perdre tous les avantages, certes illusoires, comme les sentiments d'être unique, invincible et immortel, bref tout

puissant.[...] Écrire sur ma vie, lui donner du sens, par la forme d'un livre, me libère de mon chaos intérieur ou plutôt me permet de l'ordonner par la création d'un objet qui m'est extérieur et que je peux observer sans jugement, car je prends la responsabilité de tout ce qu'il y a dedans."

Bérénice, quant à elle, affirme dans son livre : "En partageant mon histoire, je recherche aussi de la reconnaissance. [...] Écrire son histoire de vie c'est étayer son identité. [...] Publier c'est rétablir la place de toutes ces personnes qui sont regardées comme des dépressives chroniques, vues par les autres à travers ces lieux communs". L'écriture est perçue comme un moyen de se trouver soi et de déstigmatiser sa position. Bérénice ajoute aussi la recherche de la reconnaissance par la publication de son livre. Il ne s'agit donc pas pour elleux seulement d'écrire et d'être publié.e.s, iels cherchent aussi à être lu.e.s par désir de reconnaissance. François déclarait par exemple en entretien :

"L: ça permet quoi pour vous d'être publié ?

F: ah oui oui c'est important. En fait, il faut que ça sorte du système familial. C'est une sorte de médiatisation. C'est symbolique, ça m'ouvre à l'extérieur et ça me met dans l'espace public. Dans la perversion il y a pas de tiers, donc en publiant je fais appel au tiers, je m'ouvre à l'extérieur. C'est ça qui est térapeutique en soit c'est la publication. Même si au final 10 personnes le lisent.

L: mais vous voulez quand même qu'on vous lise, non?

F: oui, mais bon c'est en auto édition, aucune édition n'en a voulu. Je sais pas exactement combien j'en ai vendu... (Rires.) Mais en même temps j'aimerais bien qu'il soit lu."

De même, Bérénice me faisait part de sa déception de ne pas vendre beaucoup de livres : "Et puis après je me suis dis mais cette question-là elle est trop méconnue il faut que j'écrive, il faut que je sensibilise. Et quand j'ai vu que mon livre ne décollait pas, là ça a été très dur. On s'en fout. Mais bon c'est tout. (visiblement émue)". Malgré ce désir de reconnaissance Bérénice comme François sont dans une posture distinctive et refusent de se qualifier comme victimes, par peur de se victimiser. La reconnaissance recherchée semble aussi être une reconnaissance plus large du phénomène de l'inceste maternel en lui-même. Peut-être qu'une reconnaissance sociale plus grande de ce phénomène constituerait-elle déjà une certaine reconnaissance de leur propre vécu ?

Différentes raisons motivent les témoignages des incesté.e.s : informer sur les souffrances liées à l'inceste, demander de l'aide, se libérer par l'écriture, porter des revendications politiques ou encore tenter de donner du sens à son vécu. Ces différentes motivations sont étroitement liées aux temporalités dans lesquelles sont inscrits ces témoignages.

En somme, le recours au témoignage est différencié à la fois par la forme qui est mobilisée, l'usage qui en est fait, les temporalités dans lesquelles il s'inscrit et les personnes qui les produisent. Or, chaque témoignage constitue bien en lui même le récit d'une expérience individuelle qui nourrit des discours collectifs de victimes, tel que l'ont défini

Fassin et Rechtman¹³⁶. Mais le témoignage peut aussi jouer le rôle d'une "réparation" du traumatisme, puisqu'il peut apporter de la reconnaissance sociale dans certains cas, lorsqu'un livre-témoignage est publié, vendu et lu par exemple¹³⁷. Les témoignages plus courts comme ceux disponibles sur le site de Face à l'inceste peuvent permettre une reconnaissance dans une moindre mesure par d'autres victimes d'inceste. Le témoignage peut aussi jouer le rôle d'une "attestation", c'est-à-dire d'une recherche de sens à donner à l'inceste dans le cas des livres-témoignage qui peuvent avoir pour but de chercher à comprendre leur histoire de vie¹³⁸. Une certaine logique d'attestation peut aussi être retrouvée dans une moindre mesure dans les témoignages du site de Face à l'inceste. En effet, certains d'entre eux présentent des termes dont le sens est élevé au rang de vérité générale, mais qui diffère pourtant selon les témoignant.e.s..

L'argumentation des témoignant.e.s a recours à des manières légitimes de dire l'inceste : si elle peut se fonder sur une rhétorique lyrique ou épique, elle mobilise aussi des termes issus de la psychologie ou du droit. En effet, plus de la moitié des témoignant.e.s mentionnent avoir eu recours à un.e thérapeute. Or, les discours communs sur l'inceste et les victimes reprennent à leur compte des concepts psychologiques tels que le traumatisme, devenu une catégorie morale plus qu'une simple description d'une symptomatologie¹³⁹. De même, par la place importante qu'occupe la psychologie dans les discours médiatiques sur les victimes de violences sexuelles et dans leur prise en charge, les discours des victimes d'inceste sont inévitablement influencés par la psychologie.

¹³⁶ Fassin, D. op cit

¹³⁷ Ibid

¹³⁸ Ibid

¹³⁹ Ibid

<u>Troisième partie : La diffusion des discours</u> psychologiques et associatifs

Que ce soit dans le champ académique ou dans la pratique quotidienne des incesté.e.s, la psychologie a une place hégémonique qui contribue à façonner les représentations collectives de l'inceste et de ses victimes. Les psychothérapeutes apparaissant comme les principaux aidants des incesté.e.s. celleux-ci jouent un rôle prépondérant dans leurs carrières. Or la psychologie-psychiatrie joue un rôle déterminant dans le contrôle social des incesté.e.s et des incesteur.se.s à travers la psychologisation de l'inceste. La "pédophilie" est considérée comme une perversion pulsionnelle et la condition d'incesté comme un TSPT*140. Or ces théorisations se répercutent sur les représentations collectives, et en particulier celles des victimes d'inceste et des associations de victimes.

Chapitre 10 : Les incesté.e.s et les thérapeutes

Il s'agira dans ce chapitre d'analyser le rapport spécifique qu'entretiennent les victimes d'inceste et leurs thérapeutes. En effet, iels sont souvent leurs aidant.e.s privilégié.e.s, parfois même avant leurs proches à qui il peut être plus difficile de parler de l'inceste qu' à un.e inconnu.e qui détient qui plus est un certain savoir-faire sur le sujet.

Une aide rare et bienvenue

Comme nous l'avons vu précédemment, les incesté.e.s souffrent souvent d'un manque de reconnaissance, d'aide et de soutien de la part de leurs proches, de leur famille comme de la société. D'où l'importance des psychothérapeutes dans la prise en charge des victimes d'inceste, qui peuvent leur apporter reconnaissance, soutien et aide. Les incesté.e.s soulignent souvent l'importance qu'à eu la thérapie dans l'apaisement de leurs maux, malgré le coût financier que cela représente et la longueur du processus. C'est par exemple le cas de l'utilisateur Phelenix, qui a publié Anne-Claire 17 juin 2017 sur la discussion "Bêtisier" des doc-psy & co (nous aussi on peut)": "il y a plein de bons thérapeutes. Des petites personnes bienveillantes qui, quand on leur dit bien ce dont on a besoin, ne demandent qu'à nous mettre ainsi à l'aise et nous aider. Ma psychologue est de ces personnes." Certains psychothérapeutes ont aussi à coeur de venir en aide aux victimes de violences sexuelles : c'est le cas d'Anne-Claire¹⁴¹, qui dirigeait une structure associative permettant aux victimes de violences sexuelles de bénéficier de consultations gratuites. Parmi les thérapeutes que j'ai pu interroger, certaines mentionnaient aussi avoir accompagné des victimes d'inceste à la gendarmie pour porter plainte, c'est le cas de Valérie¹⁴², qui était alors psychologue dans un IME*143. C'est le cas aussi de Bérénice, qui conseille ses patients dans leurs démarches : "J'aide la victime à écrire son procès-verbal. Et après je protège mes patients en disant : "n'allez pas déposer cette lettre au commissariat parce que vous prenez le risque d'être mal reçu, donc écrivez directement au procureur de la république."". Sa défiance à l'égard des

¹⁴⁰ Trouble du Stress Post-Traumatique

¹⁴¹ Femme d'environ 55 ans, experte psychologue auprès des tribunaux, miliante active contre le SAP (Syndrome d'Aliénation Parentale)

¹⁴² Femme de 43 ans, mariée, plusieurs enfants, psychanalyste et psychologue clinicienne, co-directrice du département psychanalyse d'une maison d'édition

¹⁴³ Institut Médico-Educatif

magistrats, forgée à travers sa propre carrière de victime et d'assistante sociale, fait qu'elle perçoit comme nécessaire de venir en aide à ses patient.e.s, quitte à dépasser les limites professionnelles de son métier.

Par ailleurs, les psychothérapeutes proposent une grande variété de méthodes différentes. Voici les pratiques cliniques utilisées par les spécialistes interrogées que j'ai pu relever : les thérapies systémiques de réseau, l'EMDR*144, les TCC*145, la psychanalyse, la régression corporelle, l'analyse transactionnelle, les thérapies de groupe ou encore le conte créatif. Si cette variété de méthodes et de pratique peut être utile selon la diversité des problèmes que peuvent rencontrer les patient.e.s, elle peut aussi être source de confusion chez les incesté.e.s en quête d'un thérapeute. D'autant plus que les thérapeutes ne sont pas d'accord entre eux sur les meilleures méthodes à utiliser auprès de victimes d'inceste. Anne-Claire défend l'utilisation du conte créatif et de la thérapie de groupe, Bérénice est plus partisane de l'analyse transactionnelle et des thérapies de groupe tandis que François est opposé aux thérapies de groupe et leur préfère des thérapies d'orientation psychanalytique ou des entretiens téléphoniques. Les psychothérapeutes s'accordent cependant tous sur la difficulté de prendre en charge des victimes d'inceste. Anne-Claire déclare par exemple : "C'est dur de prendre en charge les victimes, c'est très dur. Les gens sont usés de les aider. Par exemple, Sélim il est incarcéré, il rentre, il sort, il est violent avec ses compagnes...". Anne-Claire fait part de son sentiment d'impuissance à l'égard de la trajectoire de Sélim, un de ses anciens patients ayant été incesté par son père, sa mère et plusieurs adultes proches de la famille. Non seulement travailler auprès de victimes d'inceste représente un certain coût psychologique pour les thérapeutes, mais cela les renvoie aussi à leur faillibilité en tant que thérapeute. Valérie précise "le premier témoignage [d'inceste] en fait il nous transperce". Prendre en charge des victimes d'inceste est déstabilisant pour les thérapeutes, et a constitué dans la vie de Valérie un véritable revirement professionnel. Cependant, lorsqu'elle accueille des patient.e.s incesté.e.s, elle affirme toujours "marche[r] sur des oeufs" par peur d'aborder des sujets sensibles au mauvais moment par exemple.

Les "mauvais psys"

Sur le forum privé du site de Face à l'inceste, dans la catéogire "Conséquences et soins", un sujet de discussion lancé en Juin 2017 par l'utilisateur "pfff" est intitulé ""Bêtisier" des doc-psy & co (nous aussi on peut)". Cette discussion a reçue plus de 80 réponses, ce qui est particulièrement important pour une discussion du forum privé sachant que les discussions cumulent habituellement quelques dizaines de messages environ. Les incesté.e.s y publient leurs déboires avec des psychothérapeutes qui, sinon incompétents, sont particulièrement maladroits. RaphaelC relate par exemple les propos de son psychologue dans un message publié le 21 août 2021. Ce dernier lui aurait en effet déclaré : "Monsieur, je dois vous le dire, j'ai beaucoup d'admiration pour vous. Vous êtes très courageux. A votre place, je me serai sûrement suicidé". L'utilisatrice Découragée raconte aussi ses expériences négatives avec des psychologues dans un message riche :

"Sinon, avant la levée de l'amnésie, j'étais suivie par une psy. Je sentais que ça ne me convenait pas, mais j'y allais, question d'habitude, même presque comme un devoir : "je suis dépressive donc il faut que je voie une psy". Mais en fait je n'étais pas bien avec elle et pour cause : quand je lui parlais de mon enfance, du fait que j'étais une enfant mal à l'aise,

¹⁴⁴ Eye Movement Desensibilisation and Reprocessing

¹⁴⁵ Thérapie Cognitive et Comportementale

angoissée, mais que je le cachait à mes parents, elle n'a jamais cherché à comprendre pourquoi cette dissimulation. Elle me renvoyait la faute à moi. [...] Alors quand les souvenirs sont revenus, je suis allée la voir en pensant que, comme moi elle comprendrais les causes du sentiment que mes parents m'étaient hostiles. 5 ans de suivi et une explication à tout ça.... Et ben non, pas du tout, elle est restée de marbre et a dit un truc comme " ce sont des choses qui arrivent". Je n'y suis plus jamais retournée. J'ai cherché une autre psy, et eu un rdv. Je lui ai expliqué ma levée d'amnésie etc... Alors elle m'a dit "vous avez déjà fait de l'hypnose ?" J'ai dit non. Elle m'a dit "parce que je pense que ce sont de faux souvenirs, ils peuvent être induits par l'hypnose mais pas que". Et je n'ai même pas réussi à me défendre ou m'énerver, je lui ai laissé croire que j'étais une pauvre fille qui avait besoin de s'inventer des histoires. On a convenu qu'on ne travaillerai pas ensemble, mais elle m'a quand même fait régler la consultation, qui a du durer 15min....grrr j'étais très énervée en sortant, mais pas que, violentée aussi et niée."

Ce message livre des informations nombreuses sur les relations entre psychologues et patient.e.s. Tout d'abord, aller voir un thérapeute peut relever d'une injonction qui s'impose aux personnes étiquetées comme dépressives ou dans un état de mal être profond. Cela ne leur convient pas toujours mais constitue la seule solution proposée dans ce cas. Ce texte montre aussi que les thérapeutes se révèlent parfois incapables de remplir leur rôle auprès de victimes d'inceste, et tendent à invalider ou minimiser les violences subies. Ces conduites agissent alors comme une négation supplémentaire des violences subies, qui peut avoir d'autant plus de poids qu'elle est formulée par une personne ayant une certaine autorité du point de vue du domaine médical. Les thérapeutes peuvent donc réactualiser la violence subie en niant la gravité d'un vécu qui s'impose aux incesté.e.s. Ariane est elle-aussi allée consulter une psychologue à ses 20 ans, après avoir été mise à la porte par ses parents, pour des problèmes qu'elle qualifiait de "pragmatiques" c'est-à-dire payer un loyer et se débrouiller seule. La psychologue qu'elle avait alors rencontrée "était super bizarre" et a "paniqué" dès qu'Ariane a évoqué son histoire avec ses parents, sans même qu'elle mentionne avoir été victime d'inceste. Elle était au bord des larmes et ne savait pas quoi faire pour lui venir en aide. Depuis, Ariane a entamé une thérapie avec un autre thérapeute, mais a été particulièrement décontenancée par cet événement. En effet, que faire quand la seule personne à qui demander de l'aide s'effondre ou remet en question le motif même de la demande ? Les thérapeutes interrogé.e.s dans le cadre de cette enquête signalent ne pas avoir eu de formation concernant l'inceste et les violences sexuelles dans leurs études de psychologie. lels peuvent donc se retrouver désarmé.e.s dans de telles situations.

La figure du "mauvais psy" s'est développée dans les représentations collectives depuis plusieurs années. En effet, de nombreuses critiques se sont élevées depuis plusieurs années contre la psychanalyse, pourtant très implantée en France dans le milieu psychologique et psychiatrique et toujours influente au-delà de ces milieux¹⁴⁶. En particulier, ce rejet s'incarne surtout par la dénonciation du sexisme et de l'absence de fondement des théories freudiennes, dont celle du complexe d'Oedipe¹⁴⁷. Comme tou.te.s mes enquêté.e.s psychothérapeutes se revendiquent plus ou moins de la psychanalyse, je leur ai donc demandé ce qu'iels faisaient des théories freudiennes du désir oedipien dans leur pratique, et si ces théories étaient pour elleux utiles et pertinentes. Si tou.te.s s'accordaient à critiquer l'usage des théories oedipiennes pour rejeter la faute de l'inceste sur les enfants victimes, certain.e.s les mobilisent pourtant. François applique cette théorie à lui-même dans son ouvrage : "N'ai-je pas inventé toute cette histoire d'inceste afin de nier mon propre désir

¹⁴⁶ Meyer, C. (2005) *Le livre noir de la psychanalyse. Vivre, penser et aller mieux sans Freud.* Paris : Les Arènes, 830p.

¹⁴⁷ Pulman, B., op cit, p641

oedipien ?". Malgré son statut de victime, François en est venu à remettre en cause ses souvenirs comme une invention due au désir qu'il porterait à sa mère. Pourtant, pour François, "il y a psychanalyste et psychanalyste. Moi jsuis du courant de Ferenczi, qui a reconnu que les enfants avaient une expérience traumatique et que c'était pas que du fantasme." François considère donc que dans l'inceste, il n'y a "pas que" du fantasme, c'est-à-dire qu'il y aurait quand même une part de fantasme de la part des enfants qui entrerait en jeu. Il reste qu'il postule qu'il y aurait des "bons" et des "mauvais" psychanalystes selon leur utilisation de ces théories. De même, Valérie est psychanalyste et manifestait une gêne perceptible en répondant à cette question : "Et donc heu oui, moi je me sens assez libre de critiquer euh ... non pas le corpus théorique analytique dans son entier, mais de dire qu'il y a eu une volonté par la psychanalyse de conserver le point de vue du père et de fermer les yeux, de faire des femmes des hystériques.". Ainsi, si tou.te.s semblent d'accord pour critiquer la psychanalyse et ses théories délétères pour les victimes d'inceste, la plupart des psychothérapeutes interrogé.e.s y ont toujours recours pour définir les étapes du développement de l'enfant.

Être à la fois psychothérapeute et victime

François et Bérénice sont tou.te.s les deux psychothérapeutes et ont été victimes d'inceste par leur mère. lels expliquent leur volonté de devenir psychologue comme dérivant directement de leur enfance et de leur sensibilité aux questions de la maltraitance infantile ou des violences sexuelles. Tou.te.s deux affirment posséder ce qui pourrait relever d'un instinct pour repérer les victimes de violences sexuelles ou de maltraitance, et ce, même avant d'avoir intégré le fait d'avoir été victime d'inceste. Bérénice déclare par exemple : "J'ai été aussi assistante sociale, donc j'ai été amenée à faire des placements d'enfants. J'avais repéré des dépressions mélancoliques chez des mères qui étaient dans l'incapacité de s'attacher à leur bébé.[...] j'étais reconnue comme celle qui dépistait le plus d'incestes.". Alors qu'elle n'avait pas conscience avoir été elle-même victime d'inceste, Bérénice parvenait à repérer les victimes parmi les familles qu'elle voyait dans le cadre de son travail. François fait part du même ressenti : "Je percevais énormément chez les autres, j'ai vu beaucoup de victimes de violences sexuelles et d'inceste et puis, ça m'a toujours parlé.". Il semble donc qu'avoir été incesté leur permette d'identifier des signes de détresse et des logiques similaires chez d'autres, alors qu'iels ne parviennent pas à appliquer ces logiques à elleux-même. Il faut préciser que Bérénice et François ont tou.te.s deux été amnésiques de l'inceste qu'iels ont subi, donc dans la mesure où les violences qu'iels décelaient chez les autres n'étaient pas vues, mais seulement suggérées, leur faculté à les percevoir est intéressante. Tout semble indiquer que les normes familiales incestueuses inculquées dans leur enfance avaient alors toujours un poids important sur leur perception d'elleux-mêmes et de leur passé, mais ne s'appliquaient pas pour autant aux autres.

Par ailleurs, François comme Bérénice expriment leurs réserves à se définir comme victimes, comme vu précédemment, par peur de se victimiser¹⁴⁸. Si François reste assez évasif à propos de la victimisation, Bérénice estime que certaines victimes seraient moins légitimes que d'autres :

"L'autre travers de ces femmes c'est de brandir ça comme un drapeau. Plutôt que de se positionner comme une victime - ce qui est légitime - elles vont rentrer dans un processus de victimisation, elles vont en faire une source de pouvoir pour manipuler les autres. "C'est parce

¹⁴⁸ Voir partie 2 chapitre 9.

que j'ai été incestée que je suis comme ça." Moi j'aime bien ce mot survivant de l'inceste parce qu'on arrête de parler de victimes, mais on parle de survivant quand on est résilient. Quand on dit victime de l'inceste on est encore dedans. Dans la résilience c'est "qu'est ce que j'ai fait comme ressources pour moi de ce trauma ?" Quand on est dans l'inceste on est dans le versant passsif et quand on est survivant on est dans le versant actif. Il y a vraiment des groupes Facebook de très très bas niveau : c'est des insultes, c'est ... ces hommes et ces femmes sont dans une rage pas possible, elles ont rien fait comme travail, elles se placent dans un processus de victimisation, de médiatisation.[...]C'est là que je trouve que les groupes de parole sur Facebook c'est anti-thérapeutique, en fait il y a une alimentation de la haine et de la rage à travers le témoignage, et c'est pas thérapeutique ça puisque ce qui est thérapeutique, c'est d'aboutir à l'empathie avec l'abuseur."

Bérénice a une vision de la "bonne" victime comme d'une personne qui est engagée dans un processus de résilience¹⁴⁹, une personne active dans sa recherche d'un mieux-être. Il faudrait nécessairement faire de l'inceste "une ressource", en tirer quelque chose de positif. Elle se fait ainsi porte-parole d'une injonction sociale au bonheur dont elle a certainement subi les frais dans sa vie¹⁵⁰. Il s'agit d'un moyen de se distinguer d'une classe de victime considérée comme inférieure en s'affichant comme plus "méritante" parce qu'elle a "travaillé" pour aller mieux. Cette rhétorique peut rejoindre dans une certaine mesure les discours sur les "assistés" formulés par des individus issus des classes populaires, souhaitant se distinguer d'une catégorie perçue comme inférieure parce que déviante par rapports au normes du "bon travailleur" ¹⁵¹. Il s'agit donc de regagner un certain prestige social malgré son appartenance à une catégorie déviante en étiquetant des membres de cette même catégorie comme les véritables déviants afin de s'en distinguer. Pourtant Bérénice note l'importance de la colère dans le processus de résilience des victimes d'inceste, mais cette colère thérapeutique doit être passagère et servir un cheminement thérapeutique pour être saine. Par contre, la colère des victimes qui se victimisent est "anti-thérapeutique" parce qu'elle s'exerce en groupe, à l'occasion de discussions parfois publiques, et n'est pas encadrée par un thérapeute. Être une "bonne" victime implique donc un contrôle de ses émotions : la colère doit être exprimée, mais en privé, dans un certain cadre qui lui confère un sens thérapeutique. Les victimes qui sont stigmatisées par ses réflexions sont aussi celles qui ne voient pas de thérapeutes. Or, Bérénice est elle-même thérapeute et se fait défenseuse d'un certain contrôle social sur les victimes qui représente pour elle la manière légitime de vivre en tant que victime d'inceste. Elle sanctionne une certaine vision de ce qui peut ou non être thérapeutique pour les victimes, qui correspond en fait au moyen le plus légitime de se remettre d'un traumatisme. De plus, Bérénice est la seule enquêtée à avoir développé sa vision des victimes de cette manière, mais peut-être pas nécessairement parce que ce serait la seule à penser comme cela. Le fait qu'elle ait aussi été victime la place dans une posture légitime pour faire part de sa vision des "mauvaises" victimes, contrairement aux autres psychologues.

Les thérapeutes représentent des aides importantes pour les victimes d'inceste, même s'iels peuvent parfois apparaître impuissant.e.s voire malveillant.e.s envers elles. Cependant, les thérapeutes contribuent à forger une vision hiérarchisée des victimes

¹⁴⁹ Concept psychologique employé par Bérénice tel que théorisé dans les travaux de Boris Cyrulnik.

¹⁵⁰ Elle mentionne en entretien que son statut de dépressive est celui qui l'a le plus affectée dans sa vie, parce que son entourage ne comprenait pas sa détresse et son mal être. Peut-être a-t-elle donc intériorisé une certaine interdiction du malheur.

¹⁵¹ Schwartz, O. "Vivons-nous encore dans une société de classes?" La vie des idées, pp.1-7

inégalement légitimes en faisant de la thérapie le seul moyen de vivre un détachement des normes incestueuses. Les thérapies apparaissent alors comme un instrument de contrôle social des victimes.

<u>Chapitre 11 : Les psychothérapeutes et l'inceste : des discours</u> influents

Dans ce chapitre il s'agira d'étudier de plus près les discours formulés par différents psychothérapeutes, qui traduisent une certaine vision de l'inceste et de l'ordre social. Or, ces discours qui sous-tendent un contrôle social des incesté.e.s et des incesteur.se.s ont tendance à être diffusés auprès des victimes ainsi que dans les représentations collectives.

Dépolitiser l'inceste

Les psychothérapeutes perçoivent l'inceste comme une pathologie, une maladie qu'il faudrait soigner, aussi bien chez les incesteur.se.s que chez les incesté.e.s. Il est compris comme issu d'un dysfonctionnement familial et non comme une conduite qui entre dans une certaine continuité avec les normes sociales patriarcales. Ainsi, Bérénice ne dit pas qu'il s'agit de repérer l'inceste, mais qu'il faut le "dépister" : "Donc là dans le dépistage de l'inceste on va voir aussi tout le système familial ", elle parle de "guérison" des incesté.e.s : "Donc ça rentre dans le processus de guérison en lien avec les idées suicidaires". Laurence quant à elle dit qu'il faut "soigner" les incesteur.se.s. Quant à François, lorsqu'il évoque sa peur d'avoir un jour pu abuser de ses filles, déclare : "Moi j'aurais pu devenir un père violeur hein! J'avais de nombreux symptômes, dont l'addiction à l'alcool.". Être incesteur.se c'est donc être malade, avoir des "symptômes" qui signalent la présence de cette maladie, et devoir en être quéri par un spécialiste de la santé mentale. Cela rejoint ce que montre Louise Armstrong dans Kiss daddy good night, c'est-à-dire que les victimes comme les incesteur.se.s sont considéré.e.s comme malades et que la guérison des victimes est possible seulement après avoir pardonné l'agresseur¹⁵². Le discours de Bérénice s'inscrit dans cette logique. Ces discours se retrouvent aussi chez certaines victimes d'inceste, c'est le cas dans le témoignage "Conséquence de carences éducatives" publié le 18 janvier 2021 : "Je lui en veux aussi de ne pas avoir su dépister les enfants victimes comme abuseurs". Ce vocabulaire médical est donc repris par les victimes d'inceste, aussi parce qu'il représente un discours légitime de la formulation des souffrances. Cependant, certain.e.s incesté.e.s soulignent l'impossibilité d'en "guérir" réellement, c'est le cas de l'autrice de "Survivre à tout prix" publié le 15 octobre 2019 : "Je pense que l'on ne guérit jamais de ce genre d'expérience. On fait avec, seulement". Elle mobilise un terme qui renvoie au discours médical non pas pour le contredire, mais pour affirmer la chronicité de la "maladie" que représente l'inceste.

En ce qui concerne les incesteur.se.s, leur violence est aussi pathologisée par une majorité des psychothérapeutes interrogé.e.s. Anne-Claire déclare par exemple : "Soit c'est des victimes qui ont pas conscientisé, soit ce sont des psychopathes qui utilisent l'enfant comme objet. Ils ont un profil psychologique quand même particulier". Seule Caroline¹⁵³

¹⁵² Armstrong, L. (1978) Kiss Daddy Goodnight, A Speakout on Incest, Pocket Books.

¹⁵³ Femme d'environ 55 ans, directrice d'un centre de thérapie spécialisé dans le traitement des enfants victimes d'inceste, psychologue et éducatrice spécialisée.

refuse de pathologiser l'inceste et de le considérer comme relevant d'un symptôme d'un autre trouble psychiatrique. François souligne l'importance de la perversion dans les conduites incestueuses, mais ne considère pas que tou.te.s les incesteur.se.s ont des pathologies mentales. Cela coïncide avec les travaux de Julie Ancian sur des mères autrices d'infanticides, dont les violences apparaissent incompréhensibles si elles ne sont pas pensées par le prisme de la maladie mentale¹⁵⁴. Ces discours se retrouvent aussi chez des victimes d'inceste, c'est le cas du témoignage "Aujourd'hui est un grand jour pour moi, j'ai décidé de partager mon histoire" publié le 30 octobre 2020 : "j'aimerais accompagner ces personnes, malades, qui s'attaquent à des enfants [...]. Ce dont ont besoin les incesteurs (je dis "-eurs" parce qu'il me semble qu'une énorme majorité sont des hommes), ce sont des soins (intensifs)".. Néanmoins, cela entre en contradiction avec ce qu'affirme Dorothée Dussy : selon elle les incesté.e.s ne s'intéressent pas à la pathologie psychique des incesteur.se.s mais en font une pratique sociale¹⁵⁵. Au contraire, dans les témoignages de ce corpus, les victimes d'inceste pathologisent parfois la violence de leur(s) incesteur.se(s) comme "malade", "pervers" ou "psychopathe" par exemple. De plus, elles ne soulignent presque pas l'aspect social de l'inceste dans leurs témoignages.

Les psychothérapeutes ne voient pas - ou peu - l'inceste comme un rapport social de domination structurel qui remettrait en cause la famille telle qu'elle peut être conçue dans la société française contemporaine. L'inceste est, dans leurs discours, une déviance individuelle qui peut se transmettre telle une épidémie entre incesteur.se.s et incesté.e.s. Il n'est alors pas question dans l'inceste de remettre en cause des normes familiales existantes, puisque l'inceste est considéré comme une exception pathologique et déviante malheureusement répandue. La pathologie de l'inceste réside alors dans la déviance par rapport aux rôles familiaux traditionnels de la famille hétérosexuelle, en particulier relativement aux rôles genrés. Dans le cadre de cette enquête, j'ai interrogé des psychothérapeutes sur l'inceste féminin et les principales réponses que j'ai obtenues postulaient que la violence sexuelle féminine - maternelle en particulier, puisque c'est comme cela que ma question était interprétée - serait issue d'un brouillage des rôles familiaux traditionnels de mère et de père, mais aussi d'un brouillage entre le masculin et le féminin. Si des critiques peuvent être formulées sur l'exclusivité que les mères ont dans l'éducation et le soin des enfants - ce qui leur permet un accès légitime à leurs corps - elles ne mènent pas à une remise en cause des normes d'éducation des enfants mais dénoncent l'évincement du père dans la relation à l'enfant. Valérie déclare par exemple : "Et ça c'est à se demander jusqu'à quel point l'inceste maternel avec effraction sexuelle ou domination et emprise narcissique n'a pas un boulevard quand il n'y a pas de père à la maison, ou quand il y a des pères absents ou des pères en souffrance qui n'arrivent pas à occuper leur place.". Pour contrecarrer les mères incestueuses, il faudrait donc réaffirmer le rôle des pères et ce n'est que par ce pseudo-équilibre de la famille traditionnelle hétérosexuelle que la violence féminine doit et peut être contenue, c'est-à-dire par le monopole de la violence des pères. Ces critiques mentionnent l'importance d'un adulte tiers dans la relation entre le parent incestueux et l'enfant, qui a un pouvoir d'action sur la situation mais qui, en pratique est généralement passif ou complice de l'inceste. En l'occurrence, elles sont aussi formulées dans le cas des pères incestueux. Mais il n'est pas question dans ces situations de dénoncer l'absence des mères, mais plutôt leur manque de protection envers leur enfant. Il s'agit d'une

.

¹⁵⁴ Ancian, J., (2022) Les violences inaudibles. Récits d'infanticides, Paris, Seuil, 256p.

¹⁵⁵ Dussy, D. op cit, p102

critique qui repose plus sur la non-performance des rôles genrés traditionnels plutôt que sur le fait même de venir en aide à son enfant. De même, François affirme :

"Les femmes sont violentes pas par nature mais elles ont un pouvoir énorme sur les enfants, ils sont totalement dépendants d'elles, l'autre problème c'est qu'il y a pas de père pour intervenir dans cette relation, ils sont absents de la relation mère-enfant. C'est très fréquent, les pères ont une responsabilité énorme là-dedans. C'est même presque des enfants, ils sont immatures dans leur relation avec leur femme. [...] Les hommes peuvent avoir en apparence sociale le pouvoir et puis dans la réalité intime familiale c'est pas le cas".

Pour François, les hommes n'ont pas le pouvoir dans la sphère familiale lorsqu'ils se comportent comme des "enfants" immatures et qu'ils n'occupent pas leur place de père de famille. Pourtant, dans son livre, voici ce qu'il déclare :

"Il est en effet évident pour tout le monde, dans la famille, que le pouvoir était détenu par mon père. Il l'exerçait de façon autoritaire, abusive et souvent dans la violence. Il n'était pas possible de s'opposer à lui, il fallait se soumettre à ses décisions souvent arbitraires, « sans discussion », comme il aimait à le dire. Il avait aussi, à l'évidence, un problème avec les femmes et, fréquemment, dévalorisait et humiliait ma mère et mes sœurs. Il lui arrivait régulièrement de taper sur les fesses de mes sœurs adolescentes."

Mais cette domination quotidienne imposée par son père durant son enfance n'est selon lui qu'un aveu de "faiblesse" et ne relève pas d'une domination majeure dans son foyer, position qui était selon lui véritablement détenue par sa mère. "Ce que je voyais de la relation entre mes parents s'apparentait à une guerre des sexes. Tous les deux avaient au fond d'eux-mêmes la haine du sexe opposé. Dans cette guerre, l'arme de mon père était d'imposer sa volonté par la force et, celle de ma mère, d'utiliser ses enfants et de les monter contre lui." S'il note que la violence de la domination qu'il subissait était à la fois issue de sa mère et de son père, il perçoit celle de sa mère comme plus importante parce qu'elle employait aussi la manipulation et qu'il en était la cible principale. François précise lui-même la violence particulière qu'exercait son père envers ses sœurs, sa mère et le reste de sa famille. En revanche, il a le sentiment que sur lui, c'est sa mère qui exerçait le plus de pouvoir, peut-être parce que sa mère, dans cette "guerre des sexes" qu'iels se livraient, utilisait sa domination sur ses enfants -et son fils en particulier- contre son mari. Il reste que François généralise ce discours, il écrit dans son livre à propos de l'inceste maternel : "Ne trouve-t-on pas là une origine de la violence des hommes envers les femmes ?". Si François reconnaît une certaine vérité à la domination structurelle des hommes sur les femmes, il affirme cependant que dans la famille, ce sont les femmes qui dominent et que ce serait même cette violence qui serait à l'origine de la violence des hommes. De plus, Bérénice interprète la violence incestueuse de sa mère comme une déviance elle-même issue du "refus de son identité féminine", qui lui aurait été transmise par sa mère¹⁵⁶. Par ces discours, les psychothérapeutes se positionnent en faveur du maintien des rôles genrés, voire à leur renforcement et légitiment en partie la violence masculine puisque la répression de la violence féminine doit, de leur point de vue, passer par une réaffirmation de la place de

⁻

¹⁵⁶ Bérénice montre par son travail généalogique que sa grand-mère ne voulait pas d'enfants et plaçait sa carrière professionnelle de commerçante comme une priorité dans sa vie, au détriment de sa vie conjugale et de ses enfants, ce qu'elle qualifie "d'identité masculine". Elle en fait un parallèle avec sa mère et souligne la domination similaire qu'elle exerçait sur son père et sur ses frères et sœurs dans le foyer, son père étant considéré comme le raté de la famille.

l'homme et de sa masculinité dans la famille. L'analyse d'Anne-Claude Ambroise-Rendu corrobore cette idée en décrivant l'émergence d'explications cliniques de l'inceste : elle montre qu'un article daté de 1961 met en cause la "dévirilisation progressive des rapports sociaux et familiaux" comme une explication de celui-ci¹⁵⁷. Cette dépolitisation de l'inceste transparaît aussi dans les discours des victimes d'inceste, comme vu précemment¹⁵⁸. Les revendications politiques des incesté.e.s se limitent souvent à un meilleur traitement judiciaire et une meilleure prise en charge mais ne dénoncent pas de rapport de domination systémique. Les prises de positions se limitent souvent à la lutte contre le "tabou" de l'inceste et le "silence" qui l'entoure mais consistent rarement en une remise en question plus générale des normes d'éducation ou du système patriarcal.

Des représentations de l'inceste féminin

A l'image de ce que Coline Cardi et Geneviève Pruvost décrivent dans *Penser la violence des femmes*, l'inceste féminin peut faire l'objet d'une minimisation¹⁵⁹. C'est le cas d'Anne-Claire, qui est psychologue experte auprès des tribunaux et qui n'y a presque jamais été confrontée à cause de sa sous-judiciarisation. Elle déclare à propos d'une incesteuse dont elle a expertisé les enfants victimes :

"A.-C.: Mais elle elle a été victime de viols dans son enfance et de viols non-incestueux, c'est une victime qui a reproduit et voilà. Mais l'inceste féminin moi qui ait eu plus de 2000 expertises il est hyper rare c'est souvent -quand ça arrive- en compagnie du mari qui décide de tester ce genre de choses et qui y emmène sa femme. D'origine, une femme qui commet un inceste avec son garçon ou sa fille c'est très rare.

L : J'imagine qu'il y a moins de plaintes contre des femmes mais...

A.-C. : oui c'est possible mais c'est pas fréquent du tout. [..] Mais quelques fois c'est parce que elle est menacée hein ou elle est sous emprise ou elle même elle est victime donc elle fonctionne sous un mode pervers."

Pour Anne-Claire, les femmes autrices de violences incestueuses ont soit été victimes de viols elles-mêmes ou ont été contraintes de le faire par leur compagnon. Elle déresponsabilise les femmes incesteuses de leur violence, qui apparaît alors comme plus négligeable et/ou excusable. Par ailleurs, Anne-Claire est une militante particulièrement engagée dans la défense de la parole des enfants victimes de violences sexuelles, et a certainement hérité de certains discours féministes de la seconde moitié du XXème siècle décrits par Anne-Claude Ambroise-Rendu comme des théories représentant les mères maltraitantes comme des victimes du système patriarcal et d'une obligation à la maternité 160. Même certain.e.s incesté.e.s tendent à relativiser les violences subies par leur mère en invoquant leur vécu difficile, ce qui n'est pas le cas - ou rarement - des victimes d'inceste paternel. C'est le cas de l'auteur du témoignage "Maman, pourquoi je dois faire ça?" publié le 20 mai 2019 : "Cette femme qui a été ma mère, je ne lui dois rien. Elle a des circonstances atténuantes. Son père l'a probablement violée, comme il l'a fait sur moi à 4

¹⁵⁷ Ambroise-Rendu, A.-C. (2020) "IV. Comment l'inceste est devenu un objet des sciences médicale et psychiatrique (1810-2010)", dans *Les violences en famille*. Paris: Hermann (Psychanalyse en questions), pp. 379–395, p381-383

¹⁵⁸ Voir partie 2, chapitre 9.

¹⁵⁹ Cardi, C., op cit, p87-92

¹⁶⁰Ambroise-Rendu, A.-C. (2022) "Mère maltraitante (XIXe-XXe siècle)", dans Dictionnaire du fouet et de la fessée. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France (Hors collection), pp. 510–513

ans. Et la torture qu'elle a subi pendant la guerre. Sans aucune aide ensuite." Il semble que les victimes d'inceste féminin recherchent un sens à donner à ce passage à l'acte davantage que les victimes d'inceste masculin, puisque la violence masculine apparaît comme bien plus banale.

Par ailleurs, les discours des psychothérapeutes interrogé.e.s témoignent aussi de distinctions opérées entre l'inceste féminin et l'inceste masculin. Pour Caroline, "l'inceste maternel est un retour au néant, celui qui t'a créé te réintègre". De même, Valérie, qui est psychanalyste, accorde beaucoup d'importance au déroulement de la grossesse et en fait une matrice des relations futures de la mère avec son enfant :

"L : Si je comprends bien, pour vous il y a une différence fondamentale entre la violence féminine et masculine ?

J: Ah bah fondamentale. Même si, si on prend les études féministes on retrouve bien sûr l'emprise, l'objectification, la volonté de destruction et tout ça. Mais pour moi, si on passe pas par la grossesse, les entrailles, le placenta..."

Pour Valérie, comme pour la majorité des psychothérapeutes interrogé.e.s, l'inceste féminin est inévitablement maternel et ses explications résident alors dans ce qui est proprement maternel : la grossesse. Elle m'affirme que les causes de l'inceste maternel sont à rechercher dans des psychoses puerpérales, des dépressions post-partum, des états psychotiques ou encore le syndrome de Munchausen par procuration. L'inceste féminin dérive alors nécessairement d'une pathologie mentale liée à la grossesse ou au rapport de la mère à l'enfant : "L'inceste maternel on peut pas... Bien sûr il y a l'enjeu de domination et il y a l'enjeu d'emprise mais je pense que le plus important c'est le trouble narcissique chez ces femmes". Valérie a lu l'ouvrage de Dorothée Dussy et s'est documentée sur le sujet au-delà de sa discipline de prédilection. Mais elle considère que l'explication psychologique individuelle - le trouble narcissique ou toute autre pathologie mentionnée précédemment est plus probante que l'explication sociologique collective. Valérie s'inquiète de la multiplicité des femmes violentes envers leurs enfants qu'elle reçoit en thérapie et exprime dans un extrait cité plus tôt sa peur des agissements des mères en cas d'absence du père¹⁶¹. Ce discours coıncide avec ce que montre Anne-Claude Ambroise-Rendu : que la perception de la mère comme une nouvelle figure de la dangerosité et de la maltraitance est en partie issue de la psychanalyse¹⁶². De même, Valérie déclare "Quand c'est l'homme [le père] qui est abuseur, bien souvent il y a une grosse défaillance au niveau de la mère pfff... Souvent vous avez des mères qui cautionnent parce que ça lui évite la sexualité, ou sinon vous avez des mères qui font l'autruche qui sont dans le déni.". Quand les incesteurs sont des pères, les mères sont dénoncées pour leur inaction voire leur complicité. Cependant, quand les mères sont les incesteuses, ces discours reviennent beaucoup moins, comme s'il était impossible qu'un homme soit complice d'une femme, et y soit donc en quelque sorte subordonné. Ces discours se retrouvent aussi dans les témoignages d'incesté.e.s : la complicité des pères n'est pratiquement jamais mentionnée dans les témoignages de victimes d'incesteuses, tandis que les témoignages dénonçant une mère complice d'un père incestueux sont légion. Mais l'idée qui surgit souvent dans les témoignages d'incesté.e.s par des femmes, c'est que l'inceste féminin est perçu comme une impossibilité. Dans "Maman,

¹⁶¹ Voir p66.

¹⁶² Ibid

pourquoi je dois faire ça ?", l'auteur déclare : "Je décide d'écrire ceci, car l'idée même qu'une mère abuse de son fils est socialement inacceptable".

En effet, les victimes d'inceste, les psychothérapeutes et l'association Face à l'inceste mobilisent le terme de "tabou" pour décrire l'inceste, et en particulier l'inceste féminin. Pour François, "le tabou de l'inceste structure notre société, le tabou de l'acte, celui d'en parler, et le troisième c'est la mère et les représentations qu'on en a". Il convient donc ici de rappeler que pratiquer l'inceste n'est pas tabou en soi puisqu'il est souvent pratiqué au vu et au su de tous malgré son interdiction théorique et en parler non plus puisqu'il est souvent au coeur de commérages 163. L'inceste n'est pas un tabou parce qu'il n'est pas interdit en pratique et qu'il ne fait pas l'objet d'une répression sociale importante jusqu'à sa publicisation. En effet, l'inceste n'est pas perçu comme un viol - les viols ne sont pas non plus perçus comme des viols - parce que c'est l'idée qu'un viol soit commis par des proches - famille comme conjoints ou amis - qui est impossible à penser. C'est donc davantage la représentation de l'inceste comme viol qui constitue un tabou que l'inceste lui-même¹⁶⁴. Pourtant le terme de tabou reste mobilisé de façon très fréquente par des thérapeutes comme des victimes, malgré une définition particulièrement confuse. Son utilisation contribue alors à masquer ce qui est vraiment passé sous silence dans l'inceste : la violence. Ainsi, la pathologisation massive de l'inceste et des incesteur.se.s résulte directement de l'incapacité structurelle de penser la violence de l'inceste comme le fruit de processus de domination collectifs.

Des différences genrées entre incesté.e.s?

Les psychothérapeutes ont par ailleurs des discours contradictoires sur les différences de vécu des incesté.e.s selon leur genre. Si je leur posais frontalement la question des différences genrées chez les incesté.e.s, iels ne savaient pas me donner de réponse, ou me disaient, comme François : "Ce sont les mêmes conséquences sur la vie des victimes peu importe leur genre". En revanche, au fil de la discussion, les psychothérapeutes mentionnaient des différences genrées dans le vécu de l'inceste. François par exemple :

"Il y a une dimension aussi dans l'inceste maternel, je vois beaucoup de femmes qui ont été abusées mais dans l'inceste mère-fils il y a une dimension où il n'y a pas de sexualité. [...] Ça a de très graves conséquences pour le garçon, et on en parle pas beaucoup de cet incestuel là. C'est pour ça qu'à mon avis on pense que les enfants [comprendre : les garçons] sont moins abusés que les filles, mais peut-être qu'il y a moins d'abus sexuels mais il y a beaucoup d'abus psychiques. Et sur les garçons c'est plus précoce donc on s'en souvient pas. Moi j'ai la chance d'avoir des images. Y en a qui ont aucuns souvenirs. Des p'tites filles abusées vers 6-7 ans elles auront toujours des souvenirs."

François distingue en réalité des différences entre incestés masculins et incestées féminines et souligne la plus grande difficulté pour les garçons incestés de se souvenir et de qualifier les violences d'inceste à cause de leur relatif jeune âge et de l'absence de la dimension sexuelle. De même, Anne-Claire affirme : "Pour les garçons incestés ça c'est terrible. Le p'tit Matt la qui a été incesté on sait bien hein [...] il est dans le déni total. Y a que ça qui leur permet de vivre hein". Une croyance partagée par plusieurs thérapeutes semble donc

¹⁶³ Le Caisne, L., op cit p326

¹⁶⁴ Brey, I., op cit p203

indiquer qu'il serait plus difficile pour un homme d'être incesté. De même, Valérie déclare : "Je pense qu'il y a quelque chose dans la pénétration pour un homme qui est tellement … tellement signifiant de ce que c'est l'effraction, le choc qui n'est tellement pas usuel". Un viol relèverait donc moins d'une "effraction" et d'un "choc" si la victime est une femme. Valérie expose ici un point de vue hétéronormatif sur ce que la pénétration et le viol engagent chez un homme. Il reste qu'un viol par pénétration peut constituer pour un homme une destruction de soi supplémentaire tant la pénétration représente un stigmate important.

De plus, l'identité de genre apparaît comme une préoccupation particulièrement présente pour les victimes d'inceste. Les incesté.e.s soulignent souvent dans leurs témoignages avoir eu des attitudes "masculines" ou au contraire "féminines" au cours de leur carrière de victime. C'est le cas par exemple de l'auteur du témoignage "4 ans d'abus, 35 ans de troubles psychologiques" publié le 19 novembre 2019 : "Mais je sens que je progresse et je sais maintenant que ces pulsions et ce côté féminin chez moi sont dus à cette période de ma vie durant laquelle j'étais soumis aux désirs sexuels de ces pédophiles.[...] je sens que mon enfant intérieur s'identifie plus à une fille qu'un garçon et ce à cause de ce vécu obsédant". Cela pourrait s'expliquer par une certaine performativité des rôles de genre dans l'inceste : cet homme ayant été agressé par des hommes qui le déguisaient en fille, il se perçoit comme une fille durant son enfance. Cependant, cela semble être aussi le cas pour des incestes entre individus d'un genre différent. Le témoignage "Ce qui consume" publié le 2 avril 2018, qui a déjà été cité stipule : "J'ai compris pour mon père biologique il y a peu de temps et je témoigne dans la rubrique inceste père fils car il me semble que ce père là me voyait comme son fils et que j'ai réagi à cet inceste là comme l'aurait fait un homme." Il semble que l'inceste implique une destruction de l'identité des incesté.e.s et donc nécessairement de leur identité de genre. Bérénice mentionne aussi qu'à ses 20 ans "c'est comme si [s]on corps avait gommé toute féminité". L'auteur du témoignage "Je suis dans mon lit", publié le 5 février 2019 affirme son désir de performer une certaine masculinité dans son parcours de "résilience" : "Dois-je remercier ma mère de m'avoir obligé à être fort ? [...] A accepter et révéler ma belle puissance masculine. A accéder pleinement à mon masculin sacré". Il semble que la reconquête de soi à travers une carrière de victime passe par une reconquête de son identité de genre pour de nombreux.se.s incesté.e.s. L'inceste semble aussi engager un certain rapport au genre de son agresseur.se, marqué par la peur de la reproduction d'une domination, qui entraîne une certaine défiance à l'égard de ce genre, c'est le cas de François par exemple.

Les psychothérapeutes contribuent donc à une dépolitisation de l'inceste en en faisant une pathologie individuelle à soigner, surtout chez les femmes incestueuses. Leurs discours sont marqués par des réflexions sexistes et hétéronormatives qui font des rôles familiaux genrés la matrice d'un fonctionnement familial équilibré.

Chapitre 12 : Les discours relayés par Face à l'inceste

Par son intervention fréquente sur la scène médiatique, Face à l'inceste se fait le relais principal d'un discours collectif de victimes et incarne une légitimité importante auprès des incesté.e.s comme des non-incesté.e.s. Le site de l'association étant une source d'informations conséquentes pour les victimes, il est intéressant de se pencher sur les discours qui y sont développés. Par exemple, c'est grâce à cette structure que le peu de

statistiques disponibles sur le sujet en France existent. C'est d'ailleurs aussi l'association qui se fait le relais de la perception de l'inceste comme un "tabou", puisque dans une fiche thématique publiée sur le site intitulée "L'inceste", les premières phrases déclarent : "L'inceste est un tabou quasi-universel. Il serait non seulement interdit de le faire mais aussi interdit d'en parler". Pourtant, dans d'autres articles du site, il est question de "lever le tabou de l'inceste". Ainsi, cette confusion est elle-même alimentée par les associations de victimes.

L'enfance innocente

Tout d'abord, les associations les plus médiatisées en France, dont Face à l'inceste, développent un argumentaire faisant de l'enfant un être innocent afin de le déculpabiliser de toutes violences qu'il lui seraient infligées. Si cette rhétorique permet de développer une vision des enfants comme de nécessaires victimes dans une relation à un adulte, elle contribue aussi à reproduire la domination adulte. Dans Culture de l'inceste, Tal Pieterbraut-Merx démontre à quel point cette conception de l'enfance comme naturellement innocente favorise l'exclusion de l'enfant comme sujet politique à part entière en le confinant dans sa place de "mineur" 165. En effet, cela empêche de penser toute possibilité de sexualité chez l'enfant et invisibilise l'inceste commis par des mineurs, qui représente entre 25 et 33% des cas¹⁶⁶. Dans notre corpus, 38% des témoignant.e.s déclarent avoir été incesté.e.s par au moins un mineur de leur famille. Pourtant, dans la plupart des articles du site de Face à l'inceste, il est question essentiellement d'enfants incestés par des personnes majeures. Cette vision de l'enfant comme une période innocente de la vie se retrouve aussi de manière assez généralisée dans les discours de victimes, alors qu'ils sont particulièrement tranchés entre compassion pour les autres victimes et détestation et pathologisation des incesteur.se.s. Par exemple, un témoignage est celui d'un incesté devenu lui-même incesteur alors qu'il était encore mineur : "Mon histoire" publié le 23 avril 2017. Dans ce texte, il exprime des remords et s'expose au jugement des autres : "Et que pensez-vous de moi ? Ais-je le droit d'exister, d'être père, d'aimer et d'être aimé ?". l'utilisatrice Sophie01 lui a alors répondu le message suivant :

"Tu n'es pas un monstre. Ce qui s'est passé avec ton frère [qui a agressé l'auteur du témoignage] était la conséquence des horreurs de tes parents.. Vous deux n'y êtes pour rien! Quand on grandit dans un environnement monstrueux il est difficile de devenir "bon". Être quelqu'un de bien ça s'apprend, les enfants et les mineurs ne peuvent pas DEVINER ce qui est veritablement bien de faire. Mais toi tu es conscient aujourd'hui du mal qui t'as entouré et tu n'as jamais violé quelqu'un. Aujourd'hui il n'est pas trop tard pour toi. Tu dois trouver de l'aide pour soigner tes blessures et tu dois travailler sur toi pour ne jamais commettre l'irréparable. Et peut être que tu devrais dénoncer ton père et porter plainte.. Bonne chance, crois en toi, tu n'es pas un monstre, tu es juste quelqu'un qui n'a pas eu de chance et qui a fait des bêtises (tout le monde en fait) mais tu n'as jamais été cruel alors tu mérites ta vie. Il n'est pas trop tard."

Si les parents du témoignant sont comparés à des monstres, lui et son frère en revanche n'en sont pas et sont déresponsabilisés des violences qu'ils ont commis parce qu'ils étaient alors enfants. Elle précise aussi qu'après tout, ses actes ne sont pas si graves, ce sont simplement des "bêtises" étant donné qu'il n'a "jamais violé quelqu'un", ce qui réactive une logique de hiérarchisation des violences subies. Cette déresponsabilisation des mineur.e.s incesteur.se.s dérive directement de cette vision de l'enfance comme exempte de toute

¹⁶⁵ Brey, I., op cit, p46

¹⁶⁶ Dussy, D., op cit, p52

sexualité, de toute violence et de toute domination. Il n'est donc pas si étonnant que ce discours soit présent dans le seul commentaire à répondre à ce témoignage. Il faut aussi préciser qu'un témoignant lui-même incesté exprimant un désir de rédemption et des idées suicidaires à propos de ce qu'il a commis encourage aussi des réponses allant dans ce sens, mais les contradictions que ce message révèle sont intéressantes à relever. L'alimentation d'un discours faisant des enfants des êtres innocents contribue aussi à produire par effet miroir une image des incesteur.se.s comme étant nécessairement des monstres. Cette rhétorique se retrouve aussi à travers les images utilisées sur le site, qui représentent des enfants au visage fermé, faites pour choquer et susciter la compassion chez les visiteur.se.s du site.

De plus, cette image de l'enfance contribue à alimenter l'idée sous-jacente selon laquelle les enfants doivent être tenus à l'écart de toute représentation ou information concernant les violences sexuelles ou la sexualité. Par exemple, le cahier de prévention à destination des enfants de 6 à 10 ans réalisé par l'association exclut toute possibilité d'une sexualité entre enfants : "Il n'y a que les grandes personnes qui peuvent avoir des relations intimes". La sexualité entre enfants ou la masturbation n'est jamais mentionnée comme une possibilité. Ce livret permet cependant d'apprendre aux enfants à nommer les parties intimes, ce que la majorité des enfants n'apprennent pas¹⁶⁷. Il s'agit donc pour Face à l'inceste de "lever le tabou" de l'inceste auprès des enfants en faisant paradoxalement de la sexualité quelque chose d'interdit pour eux et de toujours mauvais. Les enfants sont donc maintenus dans une position minorisée et naïve, comme si la sexualité n'occupait aucune place dans la vie d'un individu avant son adolescence : "sous couvert de les protéger des horreurs du monde, on empêche les enfants d'être informés, comme naguère ou ailleurs, on maintient dans l'ignorance certaines classes de la population (femmes, pauvres, enfants)"168. Or, les discours sur l'enfance innocente sont mobilisés par des incesté.e.s ou des proches d'incesté.e.s. C'est le cas dans le témoignage "Déni de Justice - Inceste et récidive sur mineur de moins de 5ans" publié le 23 janvier 2023 : "Mon fils est ma vie, il lui a volé son innocence, il continue avec la malveillance de l'Institution française.".

A l'occasion du changement de nom de l'association le 20 novembre 2020, qui abandonne le nom d'AIVI* pour celui de Face à l'inceste, un article est publié sur le site pour justifier les raisons de ce changement : "pour lever le tabou, notre combat devient le combat de tous pour protéger nos enfants". Cette formule illustre la position de subordination qu'occupent les enfants dans ce combat par l'utilisation du possessif. Si cette utilisation peut s'expliquer par une volonté de désigner les enfants du ou de la lecteur.rice et appeler à une mobilisation plus grande en jouant sur le compassionnel, elle joue aussi sur l'ambiguïté du possessif qui peut désigner à la fois un lien entre deux personnes ou un rapport de propriété. Au lieu de tenir un discours de repolitisation du statut de l'enfant, il s'agit ici de le maintenir dans une position de propriété qu'il faut protéger en tant que propriétaire. Cette logique se retrouve aussi dans le discours des parents protecteurs qui, comme nous l'avons vu, s'approprient parfois le statut de victime de leur enfant en tant que "responsables" légaux. C'est donc à la fois un droit à la sexualité et un droit à la responsabilité qui est nié aux enfants.

¹⁶⁷ Dussy, D. *op cit*, p34

¹⁶⁸ *Ibid*, p176

Un rapport distancié au féminisme

A l'occasion de l'assemblée générale de l'association le 10 juin 2023, j'ai rencontré Isabelle Aubry, la directrice de l'association, ainsi que la majorité des bénévoles de l'association, sans me présenter cependant comme une étudiante réalisant un travail sur l'inceste. En déroulant le rapport d'activité de l'association, Isabelle Aubry a critiqué le manque d'implication des féministes dans la lutte contre l'inceste, en disant qu'elles "n'ont jamais été à nos côtés". Elle dénonce alors les mouvements et associations féministes comme des milieux où règne "beaucoup d'idéologie", en ajoutant : "l'idéologie c'est notre ennemi". Au sein du Collectif pour l'enfance, co-créé par Isabelle Aubry et l'association, seule une association se présente comme ouvertement féministe : le collectif féministe contre le viol. Cette défiance envers le féminisme se ressent aussi dans les contenus disponibles sur le site de Face à l'inceste, dont le discours n'est jamais de dénoncer les logiques patriarcales dans l'inceste et qui ne citent jamais d'auteur.ice.s féministes. Cependant, il faut souligner que cette défiance est aussi issue du désintéressement profond dont ont longtemps fait preuve les associations féministes vis-à-vis de la guestion de l'inceste. La pensée exprimée par Face à l'inceste est donc dénuée de réflexion sur des logiques de domination sociale dans l'inceste. En revanche, l'association cite à de multiples reprises des travaux de psychologie sur le sujet. Il est ainsi plus aisé de comprendre pourquoi les témoignages sur le site de Face à l'inceste problématisent surtout l'inceste à travers la psychologie plutôt qu'à travers des théories féministes.

L'association Face à l'inceste offre ainsi un cadre de communication et de sociabilité codifié qui oriente les témoignages selon la ligne de l'association. De plus, jusqu'à 2018 au moins, les témoignages d'incesté.e.s étaient classés selon le genre des victimes et non celui des incesteur.se.s. Ce choix implique une certaine représentation des victimes que l'association a plus ou moins décidé d'abandonner depuis ce changement. Diviser les témoignages selon le genre des incesté.e.s implique que cette propriété sociale était considérée comme plus signifiante chez les victimes que chez leur(s) agresseur.se(s). Cela signifie-t-il que ce qui était perçu comme davantage stigmatisant pendant un temps était d'être un homme victime, et que désormais il s'agit d'être victime d'une femme ou d'un membre de la famille ayant un statut défini ? Peut-être s'agit-il aussi d'une volonté d'unir les victimes sous un même drapeau plutôt que de les diviser entre elles selon leur genre, ce qui n'empêche pas pour autant une hiérarchisation des victimes dans les discours et les représentations. Peut-être s'agit-il aussi d'une prise de conscience de l'importance des rôles familiaux dans les logiques de l'inceste : être incesté par un adelphe ou par un père ou une mère ne signifie pas les mêmes rapports de dépendance. Une autre piste pourrait éclairer ce choix : lors de l'assemblée générale de Face à l'inceste, une adhérente de l'association avec qui je discutais m'exprimait se réjouir que plusieurs hommes soient présents lors de cette réunion en petit comité¹⁶⁹. Deux hommes étaient présents ce jour-là, ce qu'elle commenta : "C'est vraiment bien qu'il y ait deux hommes ... on en a besoin pour que ça décolle". Pour que l'inceste devienne une cause sociale légitime, il y aurait besoin nécessairement que des hommes se battent pour cette cause et que ce ne soit pas seulement une question féminine. Peut-être que le changement des catégories relève de cette logique : l'association, pour

¹⁶⁹ Environ 15 personnes étaient présentes, et se connaissaient visiblement presque toutes, à l'exception de 3-4 personnes, dont je faisais partie. Cette femme avec qui j'ai échangé était adhérente dans une autre association du Collectif pour l'enfance, et était présente pour informer l'association dont elle dépendait de ce qu'il se disait lors de l'assemblée générale.

obtenir des victoires à ses combats, doit faire de l'inceste un problème social qui touche les deux genres de manière plus ou moins aléatoire. S'inscrire dans une rhétorique féministe menaçerait alors cette entreprise, puisque cela ferait de l'inceste une question subsidiaire à celle des violences faites aux femmes, et donc une question sociale qui serait peut-être moins légitime à porter. Parmi la totalité des témoignages du corpus, rares sont ceux qui problématisent l'inceste comme un rapport de domination, la plupart pensent l'inceste comme un problème individuel et psychologique, dans la lignée des représentations sociales communes et de celles véhiculées par l'association Face à l'inceste.

Les thérapeutes et les associations de victimes entretiennent un contact privilégié avec les incesté.e.s, puisqu'elles représentent leurs principales - si ce n'est leurs seules - aides mises à leur disposition. Ce sont donc ces organismes qui produisent un discours légitime et médiatisé sur l'inceste, les incesté.e.s et les incesteur.se.s. Ce discours est alors diffusé auprès des incesté.e.s qui les côtoient et contribuent à alimenter une certaine hiérarchisation des victimes selon les discours plus ou moins légitimes qu'elles produisent. Or, ces discours légitimes font de l'inceste un problème individuel qui relève de la pathologie en dépolitisant quasi-entièrement les rapports de domination qui le rendent possible et en appelant à une conservation voire à un renforcement des normes genrées et familiales hétérosexuelles et patriarcales. Ils participent aussi à la reproduction de la domination adulte en faisant de l'enfance une période d'innocence absolue de laquelle toute sexualité et toute responsabilité doit être absente.

Conclusion

Être victime d'inceste ne va pas de soi autant pour les incesté.e.s, leur entourage que pour leurs thérapeutes et aidant.e.s. Cela implique une certaine manière de vivre, de raconter et d'interpréter l'inceste. L'engagement dans une carrière de victime d'inceste présume l'élaboration d'une mise en récit et d'un système de signification pour éclairer des expériences de vie confuses et déconcertantes. Se raconter suppose donc de fournir un travail réflexif sur soi afin de construire un discours cohérent pour soi comme pour les autres. Le témoignage constitue alors un moyen par lequel ce discours se construit et se confronte à une altérité. Ce discours se nourrit de différentes sources d'informations médiatiques et légitimes qui affirment détenir un certain monopole des savoirs sur l'inceste. Cependant, les savoirs en question contribuent à dépolitiser la question de l'inceste et à reproduire les logiques sociales qui le rendent possible.

Le statut de victime relève majoritairement d'une identification transitoire à une catégorie sociale déviante et stigmatisée. Cependant, cette posture peut être désirable pour obtenir une reconnaissance sociale et aspirer à réintégrer une certaine normalité. Cette catégorie hybride, à la fois convoitée et répudiée selon les périodes de vie des incesté.e.s, invite à interroger les rapports complexes entre norme et déviance. Ici, un statut déviant sert d'identification temporaire pour espérer intégrer une certaine norme de vie. Il représente ainsi une catégorie légitime bien que déviante à laquelle s'identifier dans un contexte donné et selon des codes précis pour des personnes incesté.e.s, qui peuvent alors bénéficier de leur appartenance à un groupe de semblables. L'identification à cette condition reste cependant fortement différenciée selon la place des incesté.e.s dans la hiérarchie sociale. Il constitue un statut particulièrement envié par des personnes marginalisées et déviantes qui trouvent alors un moyen de justifier leurs conduites de manière légitime. Cependant, il peut constituer un certain déclassement pour des personnes issues des classes supérieures pour lesquelles ce statut constitue avant tout un stigmate et un symbole de domination. Elles préfèrent alors s'identifier à des catégories moins porteuses de stigmate comme celle de "survivant.e.s" qui implique une posture active méliorative bien plus valorisée. Les victimes d'inceste ne constituent pas un groupe homogène mais une nébuleuse révélatrice de fractures sociales et de logiques de distinction.

Le statut de victime permet d'obtenir de la reconnaissance sociale de la part de différents groupes : les proches des incesté.e.s, les autres victimes et la société dans son ensemble incarnée par les institutions médicales et/ou judiciaires. La reconnaissance a pour effet de valider la qualification de victime des incesté.e.s, elle peut être décernée par d'autres victimes mais a encore plus de poids lorsqu'elle l'est par des personnes "normales", qui ont le pouvoir d'exclure ou non les victimes de la société. Une étude plus approfondie permettrait de déterminer si ces différents types de reconnaissance engagent des rétributions particulières ou font l'objet d'un attrait similaire pour les différentes victimes d'inceste.

Le témoignage occupe quant à lui une place particulièrement importante dans les carrières de victime, ce qui peut expliquer le nombre important de livres autobiographiques d'incesté.e.s qui sont publiés et médiatisés. Il permet certes de s'inscrire dans une communauté de victimes au destin collectif mais peut aussi constituer une "réparation" - c'est-à-dire l'obtention d'une certaine reconnaissance - comme une "attestation" - c'est-à-dire une recherche de sens à donner à cette expérience.

Par ailleurs, les discours des psychothérapeutes et de l'association participent d'une dépolitisation des rapports de domination en jeu dans l'inceste et d'une reproduction de la domination par l'âge. lels permettent ces dynamiques à travers des discours qualifiant l'enfance par "l'innocence" qui la caractériserait, la performance des rôles familiaux genrés d'indispensable à une éducation "équilibrée" des enfants et l'inceste de pathologie médicale à soigner. Ces considérations légitimes empreintes de sexisme et d'hétéronormativité influencent en retour les discours des victimes et leurs manières de se raconter. Les psychothérapeutes sanctionnent une manière légitime de mener sa "résilience" par un certain contrôle des affects et une réflexivité intense sur son vécu qui se veut active. Cela produit donc une hiérarchisation des victimes selon leurs discours et leurs pratiques. Les "bonnes" victimes sont alors celles qui mobilisent un certain ethos en reprenant des discours médicaux, juridiques ou associatifs et en y souscrivant. L'inégale légitimité des victimes entre elles dérive aussi de leur position sociale et des caractéristiques propres à l'inceste subi en lui-même. Des violences sexuelles extrêmes subies, un agresseur masculin et majeur dont la victime est dépendante ou un refus exprimé des violences sont autant de facteurs qui augmentent la légitimité sociale des victimes. D'où l'importance des témoignages qui déterminent une représentativité des violences incestueuses et qui jouent donc dans l'identification des incesté.e.s au statut de victime d'inceste. Les victimes sont donc classées selon un certain gradient de légitimité multifactoriel qui contribue aussi à hiérarchiser les souffrances subies.

Il apparaît que le genre occupe une place prépondérante dans la manière dont les différent.e.s enquêté.e.s pensent l'inceste, le vécu des hommes incestés étant considéré comme plus difficile. La violence des femmes incesteuses est davantage pathologisée et fait l'objet d'explications proprement liées à des représentations de la "féminité" : un problème survenu pendant la grossesse ou encore la soumission à un mari violent. Les psychothérapeutes ont aussi tendance à dé-genrer le problème des violences sexuelles tout en blâmant les mères de ne pas remplir leur rôle en retour¹⁷⁰. De plus, plusieurs enquêté.e.s mentionnent l'effet de l'inceste sur l'identité de genre, qui peut faire l'objet de remises en question ou de réappropriations affirmées. Cette question n'a pu être développée par manque de données mais mériterait d'être davantage investiguée.

Cette étude invite aussi à penser les effets de la condition de victime d'inceste sur le rapport aux enfants des incesté.e.s pour observer dans quelle mesure l'expérience de la domination par l'âge induit des déviations des normes d'éducation ou au contraire des reproductions d'une domination par l'âge plus ou moins importante. Elle incite aussi à penser les rapports de dominations qui façonnent les relations entre enfants, afin de penser ces relations de pouvoir comme issus d'une domination par l'âge. En effet, le terme de domination adulte, bien qu'utile pour décrire les rapports adultes-enfants, tend à invisibiliser les rapports d'âges bien présents au sein même du groupe hétérogène des enfants.

Nous n'avons pas pu non plus développer dans cette étude les différentes logiques à l'oeuvre dans l'inceste selon les rôles familiaux genrés, qui informent certainement plus largement sur les rapports de domination à l'oeuvre au sein des familles, au-delà de la question même de l'inceste.

En somme, il semble que la langue manque cruellement de termes pour désigner les trois dimensions que l'inceste recoupe. Le fait qu'un même mot renvoie à la fois à des

-

¹⁷⁰ Berns, N. (2001) "DEGENDERING THE PROBLEM AND GENDERING THE BLAME": Political Discourse on Women and Violence', *Gender & Society*, 15(2), pp. 262–281, p263-265

logiques d'alliance, des rapports sexuels consentis au sein de la famille et des agressions sexuelles intra-familiales laisse planer une confusion sur ce qu'est l'inceste dans l'écrasante majorité des cas : une "pédagogie de l'écrasement" 171. Le fait que les termes "incesté.e" et "incesteur.se" n'existent que depuis quelques années n'est pas non plus un hasard.

¹⁷¹ Dussy, D. *op cit*, p16

Lexique

AIVI : Association internationale des Victimes d'Inceste

AREVI : Association de Recherche et d'Entraide entre Victimes d'Inceste

ASE: Aide Sociale à l'Enfance

CIIVISE . Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux

Enfants

EMDR: Eye Movement Desensibilisation and Reprocessing

HP: Hôpital Psychiatrique

IME: Institut Médico-Educatif

MTR: Le Monde à Travers un Regard

TCC: Thérapies Cognitivo-Comportementales

TOC: Trouble Obsessionnel Compulsif

TS: Tentative de Suicide

TSPT: Trouble du Stress Post-Traumatique

Bibliographie

Ancian, J., (2022) Les violences inaudibles. Récits d'infanticides, Paris, Seuil, 256p.

Ambroise-Rendu, A.-C. (2016) "Briser le tabou. Du secret à la parole médiatique, le tournant des années 1970-1990", *Sociétés & Représentations*, 42(2), pp. 59–72.

Ambroise-Rendu, A.-C. (2020) "IV. Comment l'inceste est devenu un objet des sciences médicale et psychiatrique (1810-2010)", dans *Les violences en famille*. Paris: Hermann (Psychanalyse en questions), pp. 379–395.

Ambroise-Rendu, A.-C. (2022) "Mère maltraitante (XIXe-XXe siècle)", dans *Dictionnaire du fouet et de la fessée*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France (Hors collection), pp. 510–513.

Armstrong, L. (1978) Kiss Daddy Goodnight, A Speakout on Incest, Pocket Books.

Association Face à l'inceste : https://facealinceste.fr

Bazin, M. et al. (2019) "Le choc de l'attentat et ses suites : récits de victimes", Le Temps des médias, 32(1), pp. 293–299.

Beaud, S. et al. (2010) Guide de l'enquête de terrain. La découverte, 336p.

Becker, H. S. (2014). What About Mozart? What About Murder? Reasoning from Cases Chicago Press, Chicago

Becker, H. S. (1963). *Outsiders: Studies in the sociology of deviance*. New York: Free Press.

Berns, N. (2001) "DEGENDERING THE PROBLEM AND GENDERING THE BLAME": Political Discourse on Women and Violence', *Gender & Society*, 15(2), pp. 262–281.

Bogalska-Martin, E. (2004) *Victimes du présent, victimes du passé : Vers la sociologie des victimes.* L'Harmattan, 276p

Boltanski, L., Darré, Y. and Schiltz, M.-A. (1984) "La dénonciation", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 51(1), pp. 3–40.

Bonnardel, Y. (2015) *La domination adulte. L'oppression des mineurs.* Éditions Myriadis, 360p.

Bourdieu, P. (1972). Esquisse d'une théorie de la pratique. Genève: Droz.

Bourdieu, P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, les Editions de Minuit, 670p., p34-48

Bourdieu, P. (1986) "L'illusion biographique", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 62(1), pp. 69–72.

Brayford, J. (2012) "Female sexual offending: An impermissible crime", *Crime Prevention & Community Safety*, 14.

Brey, I. et al. (2022) La culture de l'inceste, Seuil, 208p.

Calvignac C. et al. (2022) L'appel à témoignages. Une méthode pour les sciences humaines et sociales, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 120p.

Cardi, C., et al. (2012) Penser la violence des femmes. La Découverte, 448p.

Clair, I. (2016) "Faire du terrain en féministe", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213(3), pp. 66–83.

Collart, P. (2005) Les abuseurs sexuels d'enfants et la norme sociale., Academia Eds. 142p.

Darmon, M. (2005) "Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain", *Genèses*, 58(1), pp. 98–112.

Darmon, M. (2008) "La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation", *Politix*, 82(2), pp. 149–167.

Durkheim, E. (1969) « La prohibition de l'inceste et ses origines », *L'année sociologique*, n° 1, [1896-1897] p. 37-101

Dussy, D. (2008) "Père et fille à l'épreuve d'un procès pour inceste", *Cahiers internationaux de sociologie*, 124(1), pp. 161–171.

Dussy, D. (2013) *Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste.* Marseille : Eld, Impr., 268p.

Eliott, M. (1993) Female Sexual Abuse of Children: The Ultimate Taboo. Longman.

Fassin, R. et al. (2007) *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*., Paris, Flammarion, 452p.

Favret-Saada, J. (1990) "Être affecté" *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, pp.3-9

Ferenczi, S. (1985) Journal clinique, Paris, Payot

Giuliani, F. (2011) "L'impossible crime", Champ pénal/Penal field, (Vol. VIII).

Goffman, E. (1963) *Stigma : notes on the management of spoiled identity.* New York : Touchstone.

Granovetter, M (1983), "The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited". *Sociological Theory*. 1. 201–233.

Grinshpun, Y. (2019) "Introduction. De la victime à la victimisation : la construction d'un dispositif discursif", *Argumentation et Analyse du Discours*, (23).

Guillaumin, C. (1978) "Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes", *Questions féministes* n°2 pp 5-30

Héritier, F. (1994) Les deux Soeurs et leur Mère : anthropologie de l'inceste, Paris, Odile Jacob, 332p

Jakšić, M. (2013) "Devenir victime de la traite. L'épreuve des regards institutionnels", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 198(3), pp. 37–48.

Journet, N. (2002), "La prohibition de l'inceste : un interdit universel" *La culture*, p. 71-77

Le Bodic, C. (2011) "Peut-on penser la violence des femmes sans ontologiser la différence des sexes ?", Champ pénal/Penal field (Vol. VIII).

Le Caisne L. (2014) *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait.*, Belin, series: « Anthropolis », 368 p.

Le Goaziou, V. (2011) Le viol, aspects sociologiques d'un crime., Documentation Française, 214 p.

Levi, P. (1986) Les Naufragés et les rescapés : Quarante ans après Auschwitz, Gallimard, 200p.

Lévi-Strauss, C. (1949) *Les structures élémentaires de la parenté.* Paris, Presses universitaires de France 639p.

Meyer, C. (2005) Le livre noir de la psychanalyse. Vivre, penser et aller mieux sans Freud. Paris : Les Arènes, 830p.

Pollak, M. et al. (1986) "Le témoignage", Actes de la Recherche en Sciences, 62(1), pp.3-29

Pollak, M., (1990) L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale, Paris, Métailié, 342p.

Pulman, B. (2012) "Contribution à l'histoire des débats sociologie/psychanalyse Westermarck, Durkheim et Freud face à « l'horreur de l'inceste »", *Revue française de sociologie*, 53(4), pp. 623–649.

Rey-Robert, V. (2019) Une culture du viol à la française : Du "troussage de domestique" à la "liberté d'importuner", Libertalia, 293p.

Rivron, V. (2020) "L'entretien ethnographique téléphonique", *Ethnographie littorale*, 5 June.

Schwartz, O. "Vivons-nous encore dans une société de classes ?" La vie des idées, pp.1-7

Sebbar, L. (1990) Le pédophile et la maman. L'amour des enfants. Stock, 300p.

Trachman, M. (2018) "L'ordinaire de la violence. Un cas d'atteinte sexuelle sur mineure en milieu artistique", *Travail, genre et sociétés*, 40(2), pp. 131–150.

Vanier, C. et *ali*. (2018) "Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol : facteurs individuels et circonstanciels", *Déviance et Société*, 42(3), pp. 501–533.

Annexes

FACE À L'INCESTE MENU AGIR DEVENIR MEMBRE/ADHÉRENT FAIRE UN DON Q Q

TÈRE ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE L'INCESTE

6,7 millions de victimes

1 tabou à faire tomber.

Annexe n°1 : Capture d'écran de la page d'accueil du site de l'association Face à l'inceste

Annexe n° 2 : Charte du site de l'association Face à l'inceste

"Cette Charte permet une bonne utilisation du site dont l'objet est de fournir à ses membres un lieu d'échange, d'information et de mobilisation. Son but est de donner à chacun des règles claires pour maintenir la sérénité des membres et l'équilibre de la communauté. La Charte est applicable partout et par tous et tout le temps sur le site dans toutes ses fonctionnalités ainsi que dans les relations entre membres. Cela veut dire qu'elle est applicable pour les contenus publics et privés, les contenus permanents (forums, contributions...) ou temporaires (messagerie privée). Nous vous remercions de la lire attentivement avant de vous inscrire car son application est très importante pour la vie du site.

Chaque membre s'engage à la respecter lors de son inscription. Le non respect de cette Charte par un membre peut impliquer soit la suppression du contenu publié ou si le manquement est plus grave, la suppression de son compte sans préavis.

A noter : les contenus ne respectant pas la Charte seront supprimés sans plus d'explications. Si des contenus sont supprimés pour d'autres raisons, l'auteur recevra un message privé lui expliquant pourquoi son message a été modéré.

1. Respect de l'anonymat

Respecter l'anonymat des membres et des non membres est un fondement du site. Cela signifie notamment :

- parler en son nom en employant le JE,
- ne pas citer de noms ni de propos tenus par d'autres,
- garder privée votre identité ou l'identité d'un membre si ce dernier vous l'a révélée,

- ne pas bavarder sur les autres avec des membres ou des non membres,
- si une personne commence à tenir des propos sur une autre personne, lui rappeler les règles de la Charte et ne pas prêter oreille (le bavardage nuit et peut même tuer)
- si l'on souhaite transmettre ses coordonnées personnelles (email, téléphone ou autre), toujours utiliser un support privé (messagerie privée par exemple). Cette possibilité est ouverte aux adhérents qui seuls, ont accès aux outils d'échange en privé. Donc il est formellement interdit, pour des raisons de sécurité, de publier des données personnelle sur le site (email, nom, prénom, blog...)
- ne pas copier, publier, transmettre un contenu privé ou public du site sans accord préalable de l'auteur de ce contenu et de l'administration du site.

2. Ne pas juger, critiquer ou donner de conseils

Nous ne sommes pas sur le site pour être jugés ni pour juger les autres. Nous sommes sur le site pour nous mobiliser ou nous informer. Le jugement peut faire mal et personne n'est habilité à porter un jugement sur autrui dans le cadre du site. Juger le site dans un message, c'est juger ses membres. C'est pourquoi nous ne le faisons pas. Il en est de même pour la critique.

Nous considérons que donner des conseils est une forme de prise de pouvoir sur l'autre et ça nous l'avons suffisamment subi pour ne pas le revivre sur le site. C'est pourquoi, même si l'on nous sollicite pour cela, nous ne donnons pas de conseils. Par contre, nous pouvons partager notre expérience, libre à l'autre de s'en servir ou non.

3. En cas d'idées suicidaires

Si nous nous sentons mal au point d'avoir des idées suicidaires, nous demandons une prise en charge auprès d'une structure ou d'une personne spécialisée (psy, médecin, N° d'urgence...). Nous ne publions pas de messages suicidaires sur le site car cela place les autres membres dans un état d'impuissance très anxiogène.

4. Les coordonnées et liens

Coordonnées : si vous souhaitez recommander professionnel de santé ou un avocat qui vous a personnellement aidé(e), vous pouvez soumettre ses coordonnées dans l'annuaire des professionnels.

Liens: les références à d'autres sites sont interdites. Nous demandons aux membres de ne pas communiquer de ressources extérieures hors de ce support car le site ne doit pas servir de à la promotion d'activités commerciales ou pseudo-commerciales. En ce sens, nous attirons votre attention sur le fait que des personnes peuvent profiter de la fragilité temporaire d'un membre pour l'orienter vers une personne ou une adresse "peu recommandable" voire sectaire. Dans ce cas, nous vous invitons à prévenir immédiatement l'administration du site pour que des mesures légales soient prises.

5. En cas de conflit ou de désaccord

Si un membre est en conflit avec un autre membre, nous lui demandons de préserver la communauté et de régler son désaccord en privé si cela est possible. En aucun cas, un conflit personnel ne doit venir perturber la sérénité des autres membres. Face à l'inceste n'est pas responsable des conflits entre membres. L'association n'interviendra jamais dans cette situation, considérant que chacun est responsable de ses actes à l'exception d'actes illicites. Dans ce cas, il est demandé de réunir des éléments probants et de prévenir l'association.

En cas de désaccord sur le fonctionnement du site, la procédure est d'en faire part en privé aux administrateurs concernés.

L'équipe bénévole de Face à l'inceste."

Annexe n°3 : Exemple de présentation d'un témoignage sur le site de Face à l'inceste



J'ai été abusée par mon frère, je me souviens de mes 6 ans, ces soirées qui n'en finissent plus.

C'était très compliqué dans ma tête, jusqu'à ce jour de mes 11 ans, ce jour où je me suis mise face à lui. Mon premier regard droit dans ses yeux, Et là, tout s'arrêta. Mes cauchemars se sont arrêtés, enfouis au plus profond de moi, jusqu'à mes 32 ans, quand j'ai connu le père de ma fille.

J'ai 53 ans, j'ai fait ma vie, deux beaux enfants, mais ce silence me pèse à certains moments de ma vie. J'ai rencontré des hommes dans ma vie, mais, car il y a et aura toujours un mais, mais aujourd'hui, je vis seule (ah non, avec mes animaux).

Annexe n°4 : Exemple de grille d'entretien dans le cas d'un entretien avec un thérapeute victime

1- Questions globales

- L'inceste, un vécu spécifique ?

En quoi le vécu de l'inceste est-il spécifique, par rapport à d'autres violences sexuelles ?

Pour vous, quelle est la spécificité de l'inceste maternel ?

Quelles conséquences cela entraîne-t-il?

Comment expliquer que des membres de la famille incestent un enfant ?

Avez-vous remarqué des différences entre l'inceste commis par des frères et soeurs par exemple ?

- Comprendre l'inceste?

Je sais que la notion de complexe d'oedipe est remise en cause par certains psys, qu'est-ce que vous en pensez ?

Comment devient-on agresseur?

Les raisons du passage à l'acte sont-elles différentes selon le genre de l'agresseur ?

2- Questions sur ellui

- L'inceste, les faits

Victime de sa mère:

- Jusqu'à quel âge?
- Quelle relation avec son père ?
- Avez-vous eu une amnésie traumatique ?
- Comment avez-vous pris conscience d'avoir été incesté ?
- Quand avez vous parlé de l'inceste, et à qui ?
- Vous avez pensé à porter plainte ? Pourquoi ?
- Avez-vous eu recours à un psychologue ?
- Y-a-t-il d'autres victimes dans votre famille ?

Quelles conséquences sur sa vie ? En matière de sexualité, de parentalité, d'attachement amical et amoureux.

Avez-vous reproduit des violences subies ?

- Témoigner, être victime

Vous vous identifiez comme victime, survivante?

Vous vous êtes identifiée à ce genre de termes à certains moments ?

Quand avez-vous décidé d'écrire un livre ? Pourquoi ?

Question de l'anonymat?

Est-ce que pour vous c'est aussi un combat politique ?

Vous souhaitez militer plus activement contre l'inceste?

3- Ellui et les autres

L'entourage

Quelle réaction ont eu vos proches à l'annonce de l'inceste ?

Quelle réaction de votre famille ? Etes vous toujours en contact avec votre famille ?

Vous avez parlé de l'inceste à votre agresseuse ?

Vous ressentez des difficultés à parler de l'inceste ?

Avez-vous déjà participé à des groupes de parole, ou cherché à échanger avec d'autres victimes ?

4- Ses patients

- Trajectoires de victimes

Vos patients s'identifient-ils comme victimes?

Y-a-t-il des différences entre hommes victimes et femmes victimes ?

Groupes de parole/thérapies face à face : différences de verbalisation des victimes ?

- Faire avec ? H/F

Différences entre les victimes de femmes et les victimes d'hommes : conséquences psychiques et physiques, affectives etc. ?

Reproduction des violences par certains patients ?

Annexe n°5 : Tableau représentant les différents entretiens réalisés

Prénom des enquêté. es	Âge	<u>Profession</u>	<u>Victime</u> <u>d'inceste</u>	Date de l'entretie n	Durée de l'entretie n	<u>Lieu de</u> <u>l'entretien</u>
Caroline	53	Directrice d'un centre spécialisé dans la prise en charge d'enfant victimes de pédocriminalité, psychologue et éducatrice spécialisée	Non	7 juillet 2022	1h	Centre dont elle est la directrice
Anne- Claire	58	Psychologue experte auprès des tribunaux	Non	15 janvier 2023	1h	Téléphone
Ariane	26	n.a.	Oui, par sa mère et sa soeur	27 janvier 2023	1h30	Téléphone
Bérénice	62	Analyste transactionnelle	Oui, par sa mère	16 avril 2023	3h	Téléphone
Valérie	43	Psychologue clinicienne et psychanalyste, co-directrice du département psychanalyse d'une maison d'édition	Non	3 mai 2023	1h	Cabinet
François	66	Psychologue clinicien	Oui, par sa mère	19 juin 2023	2h	Téléphone

Annexe n°6 : "La justice : une destruction réparatrice ?" publié le 3 juin 2019 sur le site de Face à l'inceste

"Bonjour,

Je me permets de vous écrire suite à le rediffusion du 23 mai 2019 sur LCP du documentaire « enfance volée, chronique d'un déni », émission que je n'ai pas voulu ou pu regarder en mars.

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour cette diffusion, en effet, alors que j'étais sous alcool, en crise d'angoisse, et à 2 doigts de commettre l'irréparable, je pense que vous m'avez sauvé la vie. Les 2 jours précédents la diffusion avaient été très difficiles, rdv psychologue, juriste, j'étais à bout, épuisée moralement et physiquement. C'est la première fois que j'arrive à regarder une émission concernant l'inceste. Cela m'était impossible jusqu'à ce que je tombe sur vous lors d'une énième nuit d'insomnie. La veille, je disais à ma psy mes doutes sur moi, « ça se trouve, j'en fais trop, c'est peut-être pas si grave ce que j'ai vécu, 24 mois de sursis comme peine... » et là, je prends conscience grâce à vous que je suis juste une psycho-traumatisée de viols et d'agressions sexuelles subis entre mes 8 et 12 ans, l'agresseur étant l'ancien compagnon de ma mère.

Je viens également partager mon expérience qui peut peut-être vous servir dans votre combat contre la prescription (j'avais 36 ans quand j'ai déposé plainte et les faits étaient prescrits d'un mois lorsque mon frère a été entendu) contre la correctionnalisation, en faveur du dépistage systématique. Je me suis totalement reconnue à travers vos paroles, des mots m'ont réconforté « force et courage » « enfance volée vie volée » « tentative de suicide, conduites addictives, dépression », « mon combat pour révéler le tabou », « la mort est une amie ». Vous comprendrez à la lecture que beaucoup de thèmes abordés lors du documentaire se retrouvent dans mon expérience, notamment la « faillite totale de la justice », outre la correctionnalisation, les faibles condamnations, je reste choquée et déçue du manque d'intérêts de la justice aux dépistages, surtout quand elle sait que la dénonciation des faits de 1992/93 a permis l'arrestation d'un pédophile qui agissait encore en 2017 sur un enfant fragile et qu'aucune enquête n'a été ouverte à la recherche d'autres victimes sachant que le pervers habitait un chalet dans le jardin de sa fille depuis 2000 et que cette dernière a commencé d'accueillir des enfants placés vers 2008/2009.

Je me prénomme Marianne, j'ai à ce jour bientôt 38 ans, je me suis aventurée depuis bientôt 2 ans dans l'engrenage infernale de la justice. J'espère un jour pouvoir parler de « destruction réparatrice » bien qu'aujourd'hui je ne connaisse que l'aspect destructeur de cet oxymore. Je me console par cette phrase « heureusement qu'il y avait d'autres victimes », ce que je trouve horrible à dire mais qui je pense à jouer en ma faveur pour le délibéré.

Jeudi 29 juin 2017, je ne travaille pas, je suis mal depuis plusieurs jours car je dois avoir une discussion, LA discussion de ma vie avec ma mère. Elle sait que je dois lui dire des choses... Elle arrive, je tremble, elle s'assoit dans le canapé. « Bon maman il faut qu'on parle », je sens l'inquiétude, la peur chez ma mère. Et là je déverse, je lui parle de Daniel F, de ce qu'il m'a fait quand j'avais à peine 9 ans lorsqu'il venait voir si mes poils pubiens poussaient, ou juste avant l'été de mes 12 ans, quand il venait tous les jours me tripoter... et blabla je parle. Elle pleure, je pleure. A 21h, ce même jour, je textote mon frère, nous sommes distants depuis quelques temps sans raisons particulières, juste nous sommes différents... Bref... « M., j'ai eu une conversation compliquée avec maman aujourd'hui. Il se peut qu'elle ait besoin de parler. Je reste à ta disposition si tu souhaites qu'on en discute. Bisous » peu de temps après, « Mimi fix appel » sur mon écran de téléphone. Je réponds doucement, fébrilement, la boule au ventre. Et voilà, après ma mère, mon frère. Et blabla et blabla après mon monologue se terminant par « et toi, il venait te voir le soir, est-ce qu'il t a fait des choses ? » « oui il m'a fait la même chose qu'à toi et je n'ai pas parlé pour les mêmes raisons que toi », à savoir

: la peur, la honte, le sentiment de culpabilité, la crainte de ne pas être cru. A ce moment-là, il avait presque 38 ans, et moi bientôt 36. Il n'avait jamais rien dit, jamais. Tout s'écroule et tout s'éclaire en même temps « je ne suis pas folle, pas coupable, c'est un pervers, un pédophile » des souvenirs me remontent, sa cassette vidéo n'était pas un simple film porno mais un film porno à caractère pédophile, avec cette femme habillée en écolière, le vieux qui utilise une poupée pour lui montrer des choses.... Je suis mal, en colère, envie de le tuer, il a touché mon frère.

Mercredi 5 juillet, je me rends à la gendarmerie de mon domicile « qu'est ce que je peux faire pour vous » « je ne sais pas, il s'est passé des trucs quand j'étais enfant », j'explique brièvement les faits subis par mon frère et moi, je suis convoquée le samedi 8 à 8h30 pour être entendue par l'adjudant gérant ce genre d'affaires. Samedi 8 juillet 2017, 8h15, je ferme la porte de chez moi. Mes jambes tremblent, je descends les escaliers en me cramponnant à la rambarde métallique noire, je fais attention à ne pas butter dans l'écart causé par la perte de trois ou quatre petits carrelages pourtant, je les prends tous les jours depuis 2 ans. Je sors, « Par où je passe ? à droite ? à gauche ? Peu importe» Je prends à gauche. Je fume une cigarette, puis une seconde sur ce trajet interminable d'à peine 500 mètres. Je me sens fébrile, je suis presque arrivée, encore 50 mètres, mon rythme cardiaque s'accélère à chaque pas. Je m'assois sur le seul banc que j'ai trouvé en chemin, Je suis chamboulée, tachycardie, mes jambes sont toujours en coton. « je dois y aller, je suis attendue à 8h30 ». J'ai peur de ce qui va se passer. Je pleure depuis une semaine. Je ne dors plus. »

Mon cœur s'accélère encore, je suis au bord du malaise. Je suis arrivée « ouverture des bureaux 8h30 » il est 8h30. Je sonne. « Gendarmerie nationale bonjour » « bonjour, Me S marianne, j'ai rdv à 8h30 avec l'adjudant K » « biiiip » je rentre dans cette petite salle d'attente pour la seconde fois en 4 jours. Cette fois, je suis attendue. On m'accompagne dans le bureau au fond à droite. L'adjudant doit avoir à peine 30 ans, il a de beaux yeux bleus, il dégage quelque chose de rassurant de suite. Je m'assois. L'adjudant me propose un verre d'eau, il me dit que ça va être compliqué, que nous pourrons faire des pauses, qu'il devra poser des questions pouvant me mettre mal à l'aise. J'acquiesce à chaque fois sans un mot. Il prend mon identité et je commence à parler. Il est à peine 9h00. « Mes premiers souvenirs... » s'en suit plus 3 heures d'audition, les heures le pires de ma vie, là où l'adulte de 36 ans que je suis aujourd'hui réalise ce que l'enfant qu'elle était a subi. Ce que j'ai considéré comme des abus sexuels deviennent des « viols et agressions sexuelles sur mineure de moins de 15 ans par personne ayant autorité parentale » pour la justice. Les faits ne sont pas prescrits. Il risque les assises. « Mme S, voulez-vous porter plainte contre Mr F ? » « oui ». Il est 13h je sors, vidée, soulagée, fière, je pleure, je suis mal triste... Le retour me semble plus court, je ne fume qu'une seule cigarette.

L'engrenage a commencé, si j'avais su que la suite aurait été si difficile, je ne sais pas si je serai allé au bout, mais il fallait protéger d'autres, là était ma motivation première à la démarche judiciaire. L'adjudant a fait un bon travail, l'enquête préliminaire n'était pas évidente. Mes quelques confidents de l'époque dispersés aux 4 coins de la France ont été entendus soit à la gendarmerie de mon domicile, soit par visiconférence. Mon frère est intervenu en tant que témoin en septembre 2017 à 38 ans et 1 mois), j'ai également été expertisée par une psychologue. Tous ces témoignages ont permis que Mr Daniel F soit placé en garde à vue le 18 décembre 2017. Une confrontation a été réalisée le 19, un moment très difficile à vivre, il nie les faits, insistant sur l'absence de pénétrations digitales, reconnaît quelques gestes déplacés mais je l'aurai provoqué avec une jupe blanche, c'était pour me taquiner. Il n'a aucun remord, aucune culpabilité, minimise les faits. Il reconnaît les attouchements sur mon frère... J'en sors dépitée, épuisée. Il a été déféré devant le procureur de la République le 20 décembre, placé sous contrôle judiciaire et convoqué le 14 février 2018 devant le tribunal correctionnel. N'ayant pas avoué les viols, et la priorité étant que je me reconstruise au plus vite, la correctionnelle est plus simple. Je l'ignorais à ce moment là, et sans le savoir, j'ai cautionné la correctionnalisation des viols.

Le 14 février, arrive le procès. Nous commençons l'audience par une demande « d'exception de nullité relative à la procédure antérieure à l'acte de saisine ». Je ne comprends rien, pourquoi me parle-t-on de prescription aujourd'hui ? Il risque de ne pas être jugé... Après quelques minutes de délibération nous sommes entendus chacun notre tour. Je déballe ma vie privée devant une cour pleine d'inconnus, des juges, des avocats, devant mon papa qui est tout pale devant ce qu'il entend... Nous abordons les faits, ma tentative de suicide à 14 ans quand il a voulu recommencer, mes difficultés d'avoir une vie intime « normale »... Je pleure, j'ai l'impression d'avoir 12 ans. C'est horrible, les larmes montent rien que d'y repenser. Je sens l'empathie des juges, du procureur qui a noté combien « la victime avait su retenir sa souffrance en ne les divulguant pas pour préserver la cellule familiale, les faits sont vrais, la victime les a exprimés avec beaucoup de pudeur, ses révélations écartent toute suspicion. La candeur chez un enfant ça se préserve ». On me traite de menteuse, je l'aurais provoqué avec une jupe blanche en crépon, « j'ai pas souvenance » insiste sur l'absence de pénétrations, « ce n'était que du superficiel, il n'y avait rien de sexuel » selon lui et j'en passe... Son avocat a repris tous les codes pénaux depuis 1994 afin de démontrer que les faits étaient prescrits.

Et puis arrive la fin des débats, quand la présidente revient sur l'obligation de soins que Mr F a depuis sa garde à vue, ce dernier avoue à la barre un comportement identique avec un garçon de 12 ans, enfant gardé en 2017 par sa fille qui est famille d'accueil ! Stupeur de tout le monde, changement d'ambiance. Je suis hors de moi, mais contente qu'il avoue enfin, j'avais l'intime conviction qu'il y avait d'autres victimes, c'est ce qui m'a conduit à déposer plainte et à aller au bout, pour « protéger d'autres ». Le jugement a été mis en délibéré. Le 28 février 2018, Mr F est reconnu coupable « d'agressions sexuelles incestueuses sur une mineure de moins de 15 ans ». Il est condamné à 24 mois de prison intégralement assorti d'un sursis, avec mise à l'épreuve de 2 ans, inscription au fichier des auteurs d'agressions sexuelles, interdiction d'entrer en contact avec la victime et les mineurs, et une amende de 3000 euros (minorée de 20% s'il paie dans le mois). Par ailleurs une enquête est ouverte concernant les faits avoués sur le petit A.

Me voilà soulagée, il est coupable. Nous sommes attendus le 12 avril 2018 pour une audience à la chambre des intérêts civils. J'étais Cadre de santé, en arrêt maladie depuis juillet 2017, mon employeur m'ayant convoqué le 6 avril pour me proposer une rupture conventionnelle, en cas de refus, il entamera une procédure de licenciement pour perturbation du service. Pensant arriver au terme de la machine judiciaire, je signe cette rupture le 10 avril. Et puis le 12 avril, tout s'écroule quand je me rends au tribunal. J'apprends que l'audience est renvoyée, le coupable ayant fait appel le 7 mars !!! Le tribunal n'a pas prévenu mon avocat, et mon avocat n'a pas pris la peine de se renseigner. Tout s'écroule, appel sur du sursis !!! Je ne comprends pas, pourquoi je ne suis pas au courant ? Je suis en colère, triste, démoralisé, il va falloir retourner au tribunal, engager des frais supplémentaires, et je suis au chômage... Motif d'appel : la PRESCRIPTION.

C'est à partir de là que le plus difficile a commencé pour moi, je me suis sentie seule face à un système inhumain pourtant élaboré par des humains, je n'ai aucun recours. Il a flingué mon enfance, il continue à me nuire adulte. La justice l'autorise à me nuire encore. Mon état dépressif s'aggrave à cette période, mes troubles alimentaires d'anorexie reprennent de plus bel. Je suis déçue par la justice, en colère contre cette institution... Je tente de faire face, j'ai une enfant de 7 ans et demi à cette période, que j'élève seule depuis 6 ans. Ma fille qui voit sa maman pleurait régulièrement depuis des mois, ma fille qui prend soin de moi car je peine à pendre soin d'elle. Ma fille qui est mon moteur de vie, pour qui je me lève chaque matin... Le procès d'appel aura lieu le 22 octobre 2018. Et je continue de croiser mon agresseur, il habite à 10km de chez moi, il se promène tranquillement, il a vu ma fille, ma fille l'a vu... je m'efforce de ne pas aller faire justice moi-même.

A l'approche, du 22 octobre, je suis mal, je ne dors plus, j'angoisse, je n'ai plus confiance en personne. J'ai changé d'avocate, elle m'a paru compétente au 1er rdv. Le lundi 22, alors que mon père est sur la route pour m'accompagner au procès, mon avocate m'informe à 10h30 que c'est inutile de venir puisqu'un renvoi est demandé, toujours cette maudite prescription éventuelle! Je m'écroule à

nouveau, j'encaisse. Les soucis financiers s'accumulent, le vois la précarité arriver. J'entame un projet de réorientation professionnelle, je veux me reconstruire vite mais je suis très fragile, pas encore apte à une reprise d'activité... Je vis au rythme de la justice, je subis cette intemporalité judiciaire. L'audience aura lieu le 14 janvier 2019. Je ne me démonte pas, retourne affronter ce pervers. Son avocat me fait les yeux noirs, ils espéraient tous les deux que je ne sois pas présente à l'audience. Le procès est aussi difficile qu'en première instance, sa défense est la même, quelques détails supplémentaires concernant mes « aguichements », après la jupe blanche, c'est à cause du short vert. J'en ressors malheureuse, avec des images en tête que je n'avais pas avant. C'est à cette audience que j'ai entendu les détails des attouchements subis par mon frère. Mon frère qui ne veut pas entendre parler de tout ça, mon frère qui a trouvé plus facile de rejeter sa sœur de sa vie, cette sœur qui est venu lui rappeler des choses qu'il avait oublié, nous n'avons plus aucune relation depuis que j'ai parlé. Cette sœur qui lui imposé de raconter à un gendarme ce qu'il avait vécu. Je pleure mon frère, mes neveux que je ne vois plus.

Le délibéré sera rendu le 18 février, je ne m'y rends pas, je suis fatiguée de la justice, ma voiture est en panne, je veux préserver mon papa. J'attends un coup de fil de mon avocate, voire un mail... Une nouvelle qui n'arrive pas. J'ai peur qu'il y ait nullité... J'attends des jours. Je me dis que mon avocate attend son règlement de 1500 euros pour me prévenir, j'ai quelques jours de retard car je n'ai pas l'intégralité de la somme due. Début mars, je lui envoie son chèque, je me permets de la rappeler, en vain. Le hasard fait que je croise mon agresseur sortant de mon buraliste le 8 mars, je suis en voiture, je viens de récupérer ma fille qui a 8 ans et demi, qui sort de l'école, ma fille qui a eu très peur car sa maman a perdu son sang froid et a poursuivi la Renault 19 bleue de mon agresseur, sa maman qui s'est arrêtée à sa hauteur et qui lui a demandé le verdict, et il m'annonce tranquillement « ils ont confirmé en tout point ce qui a été dit la première fois », je lui demande s'il va en cassation, s'il envisage de me pourrir encore. Je suis énervée, j'ai envie de sortir de ma voiture et de le frapper, je le menace de le tuer s'il continue à me nuire. Il hausse les épaules et repart. Je m'écroule encore, je pleure de colère, de soulagement, ma puce pleure aussi, elle a eu peur que « le méchant monsieur me face du mal ». Je reçois quelques jours après un mail de mon avocate me confirmant la culpabilité, la peine de 24 mois de sursis...

Nous sommes attendus le 9 mai au tribunal pour les intérêts civils, je vois enfin la fin de tout ça. Je nourris depuis 1 mois et demi ma fille avec des bons alimentaires, bien que n'ayant pas fait la démarche pour l'indemnisation, je suis au moins dans l'attente du remboursement des frais de justice (3000 euros d'avocats) et une aide au frais de psychothérapie. « Allez Marianne, encore quelques semaines difficiles! » Je me permets mi-mars de demander une « provision » à la CIVI afin qu'on me sorte du rouge avant mai. Demande refusée par le fond de garantie des victimes car « le préjudice est en cours d'évaluation et nous ne prenons pas en charge les frais de justice » mais malgré tout accordée partiellement (1500 euros) par la CIVI à une audience le 7 mai (courrier reçu aux alentours du 15 mai). Nous sommes le 10 mai, j'attends des nouvelles de mon avocate concernant l'audience de la veille. Je l'appelle, envois un mail. Sa réponse : « le compte rendu est à la frappe, vous le recevrez dans quelques jours ». Je suis hors de moi, le 1er rdv était juste un rdv « commercial », il y a aucune humanité chez cette personne, aucune conscience. Après quelques échanges par mail, elle m'informe que l'audience est renvoyée en fin d'année.

Pour la première fois depuis 25 ans, je pète les plombs, j'explose, il y a risque de passage à l'acte, un des deux va y passer, lui ou moi. Personne ne peut me raisonner, ni mes proches, ni ma psychologue. Ce qui lui a sauvé la vie, c'est l'alcool dans un premier temps car je ne souhaite pas perdre mon permis de conduire que je viens d'avoir, et ça serait dommage de me faire arrêter avant de lui casser la gueule, dans un second temps le digicode de son immeuble, dans un troisième temps, ses voisins qui ont été surpris de mes révélations concernant ce « monsieur gentil » et qui m'ont convaincue de rentrer chez moi. Je reçois un mail le 15 mai de mon avocate qui me confirme le renvoi à novembre 2019 « pour nos conclusions » à la suite de l'arrêt de la cour d'appel du 18 février !!! Je suis outrée, je suis choquée, je suis en colère, je suis épuisée moralement et physiquement, je n'ai plus envie de

rien... Je reprends rdv en urgence le 21 mai avec la juriste de l'AVL que je revois le 4 juin. Elle m'a apaisée et raisonnée. Je suis déçue, déçue car je voulais juste pouvoir souffler cet été avant de reprendre une activité professionnelle en septembre, déçue de ne pouvoir offrir des petites vacances à ma puce qui subit également les déboires de la justice, les humeurs de maman, qui s'inquiète pour moi, ma fille qui mérite et attends de voir sa maman retrouver le sourire, ma fille qui saute de joie quand elle apprend que le vilain monsieur a pris de la prison, ma fille qui sait déjà à quoi sert un tribunal, qui a entendu 10000 fois que personne n'a le droit de toucher ses parties intimes sans son consentement, ma fille qui est privée d'une vie de famille car maman se refuse de laisser entrer une tierce personne sans notre intimité, ma fille qui a su garder le sourire quand maman pleurait « maman, tu pleures à cause du méchant monsieur ? », qui me force à manger car elle en marre de manger seule, ma fille qui se réveille la nuit et qui vient me chercher pour que j'aille dormir, ma fille qui me dit « je suis fière de toi maman, tu es courageuse », elle n'a que 8 ans et demi.

Et puis il y a eu votre documentaire et enfin j'ai appris sa condamnation à 18 mois de prison dont 6 mois ferme concernant les faits commis en 2017 sur le petit A., enfant fragile, suivi en IME et placé en famille d'accueil, cet enfant qui l'appelait papy et qui aurait toujours été d'accord voire demandeur mais qu'il menaçait de mettre des claques s'il refusait... Cet enfant qui a la sortie du tribunal a pu dire qu'il allait bien, qu'il était soulagé du verdict. C'est ma seule récompense, mais quelle fierté et satisfaction d'avoir « sauvé » ce petit au détriment de ma destruction.

Voilà où j'en suis aujourd'hui, en vous remerciant du temps pris pour la lecture de mon témoignage. Je reste à disposition si vous avez des questions. Marianne"

Annexe n°7 : "La première fois ..." publié le 16 juin 2023 sur le site de Face à l'inceste

"La première fois j'ai 4 ans, peut-être 5, c'était le fils du voisin, 10 ans de plus que moi. Je grandis dans cette famille comme je peux.

Un père pervers narcissique, une mère portant une lignée de femmes abandonnées, mal traitées et mal aimées, deux frères plus âgés que moi. On ne m'a pas appris à être une petite fille...on m'a appris à faire plaisir... à combler les besoins des autres, à ne pas ressentir, à ne pas déranger, à ne pas exister. L'attention et la reconnaissance me manquaient. Je cherchais juste à être aimée.

Il m'a coincée, et a dit : « je vais t'apprendre un jeu, tu t'assoies sur mes genoux et je vais te faire sauter ». Son sexe pressé contre mes fesses, j'ai essayé de me lever...de dire que ça n'allait pas mais il a répondu « c'est parce que ça sera mieux si je m'allonge pour jouer à dada et que tu t'allonges sur moi ». Il se frottait...en chantant...Ah dada sur mon bidet...La chanson que me chantait mon grand-père. Plusieurs fois il s'arrange pour me coincer. « Enlève ta culotte, montre-moi par où tu fais pipi », j'avais peur. Puis ils sont plusieurs. Lui me touche avec sa bouche et ses doigts et les autres regardent. Ils rient. Je décide de ne plus me laisser coincer. Ça ne recommencera pas. Je ne parle pas, ça n'existe pas. J'ai honte. Je ne sors plus jouer dehors.

J'ai 8 ans. Un père au chômage. Violences, alcool, tentative de suicides. Nous déménageons, changer de région, recommencer... L'été mon frère de 13 ans et moi 10 retournons dans notre village natal, chez mes grands-parents durant les vacances. Un soir, nous discutons, il commence à me parler de sexe, me demande de lui montrer le mien, je refuse, je crois qu'il rigole, mais il insiste, et insiste encore, faisant croire à des jeux il commence à me toucher et à me chatouiller, puis à s'énerver, à devenir violent, je ne peux par partir, j'ai peur, **je suis coincée**...encore. Il dit : « t'es qu'une salope de toute façon, les mecs du village te sauteraient bien alors pourquoi pas moi ». Je me laisse faire... Il me touche, se frotte, me demande de mettre son sexe dans ma bouche, met sa bouche sur mon sexe, éjacule et va se coucher dans son lit. Je me sens sale, la culpabilité, la honte m'empêche de respirer. Je finis par m'endormir, le lendemain matin la vie continue. C'est la première fois, ça durera 3 ans.

J'ai 13 ans, il y a un garçon au collège qui s'intéresse à moi. Il est gentil, il est doux et attentif. Il vient me chercher de plus en plus souvent. Mon frère violeur me demande : « Tu sors avec lui ? ». C'est faux, mais je réponds « Oui, pourquoi ? » Mon regard le provoque. Je vois de la colère et du dégout dans ses yeux, ça me fait du bien. Après ça, il ne me touchera plus jamais. Quelques semaines plus tard je décide de me laisser embrasser par ce garçon. Embrasser, ça on ne me l'avait jamais fait. Je sens de la tendresse, de la sécurité, du respect et un jour se sera de l'amour. Il sent que je suis écorchée. Il me demande de parler. Alors je raconte, un peu mon secret, et je lui demande de le garder secret. Il me demande si mon frère me touche encore, j'ai dit non, plus depuis que tu viens me chercher. « Alors il ne t'arrivera plus rien ».

Aujourd'hui j'ai 41 ans, cela fait 28 ans que nous nous aimons et que nous veillons l'un sur l'autre malgré toutes les épreuves que nous avons traversées, que nous traversons et que nous traverserons encore. Mal être, addictions, dépression, idées suicidaires, troubles alimentaires, troubles du sommeil, angoisses, pleurs, hurlements...La liste est longue. Longues et nombreuses ont été les nuits où il m'a tenu contre lui alors que je pleurais. J'étais engluée dans cette histoire toxique, sous emprise familiale, ils ont brisé mon âme. Chaque expérience de vie devenait un traumatisme qui rouvre des plaies jamais cicatrisées. Je voulais juste que tout s'arrête.

Il y a 18 mois, mon père se suicide. C'est violent. Mon histoire me revient comme une prise de conscience. Angoisse, troubles alimentaires, insomnie... Nouvelle thérapie. J'exprime, j'expie, je comprends, je ressens. Je coupe les ponts avec mes frères, l'un violeur, l'autre l'excusant. Je me

focalise sur ma famille, celle que j'ai construite, celle que j'aime et qui m'aime. Mon mari de toujours et mes deux enfants. Je me construis. Je vis. Aujourd'hui quand je regarde mon chemin, je prends conscience de la volonté farouche qui m'anime : **ne pas les laisser gagner**. Ils ne m'ont pas tout pris, j'ai le droit de vivre, d'être heureuse, d'avoir des joies et des peines, de l'amour et du plaisir. Je veux rompre la chaîne, ne pas reproduire. Construire, autrement, avec mon amour et mes enfants. Une part de moi se rachète toujours un peu…la fameuse la culpabilité! Je peux vivre, aimer et être aimé. **L'amour me guérit!** Merci'

Annexe n°8 : Deux premières de couverture de livre-témoignages

8.1 : *Une mère a(i)mante*, rédigé par François, 8.2 : *Une enfant de trop*, rédigé par Bérénice,

publié en 2023 publié en 2021



Une enfant de trop

